
PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 2 JUILLET 2018

(n° 2018/3928 à 2018/4042)

Présidence de M. Georges KÉPÉNÉKIAN, Maire

Le lundi 2 juillet 2018 à 14 heures 43, mesdames et messieurs les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 25 juin 2018 en séance publique par monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Chers collègues, je mets au féminin et au masculin, nous avons beau être au mois de juillet, que, probablement, nous ne nous reverrons pas avant le mois de septembre, je sais combien c'est douloureux pour tout un chacun et tout un chacune. Merci, nous ouvrons cette séance du Conseil municipal en ce 2 juillet 2018.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée madame Mina Hajri.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

M. LE MAIRE : Merci.

Comme il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Képénékian, M. Brumm, Mme Dognin-Sauze, M. Sécheresse, Mme Aït-Maten, M. Corazzol, Mme Gay, M. Graber, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Reynaud, M. Durand, Mme Rivoire, M. Le Faou, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Lévy, Mme Frih, M. Maleski, M. David, Mme Nachury, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Kismoune, Mme Brugnera, Mme Picot, M. Braillard, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondev, Mme Burillon, M. Pelaez, Mme Hobert, Mme Faurie-Gauthier, Mme Manoukian, Mme Hajri, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guillard, M. Royer, M. Brolquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, Mme Baume.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : M. Collomb (pouvoir donné à M. Képénékian), M. Julien-Laferrrière (pouvoir donné à Mme Rolland-Vannini), Mme Sangouard (pouvoir donné à Mme Balas), M. Fenech (pouvoir donné à M. Guillard), M. Havard (pouvoir donné à Mme Condemine), Mme Madeleine (pouvoir donné à M. Brolquier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir donné à Mme Granjon), Mme Berra (pouvoir donné à Mme de Lavernée), M. Rudigoz (pouvoir donné à M. Durand), M. Boudot.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Fondev (pouvoir donné à M. Lévy), M. Coulon (pouvoir donné à M. Le Faou), M. Braillard (pouvoir donné à M. Bernard), M. Touraine (pouvoir donné à M. Lévy), Mme Aït-Maten (pouvoir donné à Mme Frih), M. Bérat (pouvoir donné à M. Blache), Mme Burillon (pouvoir donné à M. Brumm), Mme Faurie-Gauthier (pouvoir donné à Mme Reynaud), M. Graber (pouvoir donné à M. Maleski), M. Hamelin (pouvoir donné à M. Blache), M. Lafond (pouvoir donné à M. Royer), Mme Manoukian (pouvoir donné à Mme Rabatel), M. Pelaez (pouvoir donné à Mme Faurie-Gauthier), Mme Roux de Bézieux (pouvoir donné à M. David), M. Sécheresse (pouvoir donné à Mme Palomino).

M. LE MAIRE : Merci. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 37 est atteint.

(Le quorum est constaté.)

Hommage à la mémoire de monsieur Tony Bertrand

M. LE MAIRE : Mes chers collègues,

En ce début de séance, je vous demanderai de rendre hommage à la mémoire de monsieur Tony Bertrand, qui nous a quittés vendredi 29 juin dernier. Je veux saluer la présence de ses trois enfants dans la tribune du public, Liliane, Jocelyne et Yves.

Mes chers collègues,

Nous avons tous appris samedi dernier avec une très vive émotion le décès de Tony Bertrand qui, dans deux mois, allait fêter ses 106 ans.

Au nom de l'ensemble du Conseil municipal, mais aussi en mon nom personnel, je veux d'abord présenter mes plus sincères condoléances à ses trois enfants, Liliane, Jocelyne et Yves, qui nous font l'amitié de leur présence. Je pense aussi bien sûr à ses petits-enfants, à l'ensemble de sa famille et ses proches.

Je veux leur dire ici, au nom de tous les Lyonnais, que nous partageons leur émotion. Je veux leur dire aussi, en tant que Maire de Lyon, la profonde gratitude et le grand respect que m'inspirait Tony Bertrand.

Quand quelqu'un comme lui s'en va, ce n'est pas seulement l'incroyable réussite d'un parcours personnel qu'on célèbre, c'est la capacité d'un homme à faire de cette réussite une richesse collective.

Tony Bertrand est d'abord un sportif accompli, un athlète polyvalent, qui, dès l'âge de 9 ans, pratique le sport au sein du patronage de l'église Saint-Louis de la Guillotière. Il intègre rapidement le LOU, son club de toujours, dont le caractère omnisports de l'époque est particulièrement bien adapté aux nombreux talents d'un athlète hors-norme. Il pratique le basket l'hiver, l'athlétisme l'été, mais aussi bien d'autres sports, dont le ski qui est l'une de ses passions.

Le 21 octobre 1939, il épouse Élise Mousset, basketteuse des Lucioles. Mais la jeunesse européenne doit alors affronter le cataclysme de la Seconde Guerre mondiale. Et, en cette période troublée, il comprend l'importance de l'engagement total pour lui. C'est à ce moment, durant l'Occupation, qu'il rejoint le réseau Sport Libre aux côtés de Tola Vologe. Et je sais que la mémoire de cette période ne l'a jamais vraiment quitté. Mais après-guerre, la vie continue. Mettant à profit ses extraordinaires qualités physiques, il passe avec succès plusieurs brevets de formateur sportif en ski, en gymnastique ou encore en athlétisme.

Il est remarqué par les responsables de la Fédération française d'athlétisme et devient entraîneur national pour les JO de Londres en 1948, puis d'Helsinki en 1952 et de Melbourne en 1956.

Parallèlement, Tony Bertrand est mandaté par le gouvernement français pour assurer l'organisation des Jeux méditerranéens en 1959, des Jeux de l'amitié d'Abidjan en 1961 et de Dakar en 1963, avant d'être chargé des Jeux du Pacifique à Nouméa en 1966.

Il va démontrer dans ces différentes missions qu'il peut être à la fois un entraîneur compétent et un organisateur hors pair de compétitions internationales.

Au travers de ses mandats internationaux, Tony Bertrand se prend, pour reprendre son expression, « de passion et d'amour pour l'Afrique et les Africains ». Il parlait toujours de ce continent avec émotion et fierté. Il était heureux d'avoir pu, grâce au sport, contribuer au développement des anciennes colonies françaises devenues indépendantes.

Ce parcours atypique, d'une variété et d'une richesse hors du commun, aurait pu se limiter à une magnifique expérience individuelle d'un sportif exceptionnel. Tony Bertrand choisit alors une autre voie, celle de s'engager au service de sa ville, en devenant Adjoint au Maire de Lyon. Il le sera d'ailleurs pendant 20 ans et parallèlement Conseiller général du Rhône.

Sa force, c'était de lier à la fois l'imagination, la détermination et cette pleine compétence de son domaine, qui lui valait de nombreux appuis

en hauts lieux. C'est la combinaison de toutes ces qualités qui lui permettent d'obtenir du gouvernement que Lyon soit désignée comme candidate aux Jeux Olympiques d'été de 1968. S'ils sont, finalement, au terme de plusieurs mois de travail acharné, attribués à Mexico, la dynamique enclenchée par cette candidature permet à Tony Bertrand de réaliser à Lyon une œuvre considérable en termes d'équipements sportifs. Et cette œuvre, à elle seule, suffirait à justifier l'hommage que nous lui rendons aujourd'hui.

S'inscrivant dans la droite ligne d'Édouard Herriot, qui avait fait de Gerland, quartier déshérité à l'époque, un pôle sportif de premier plan, il est à l'origine d'un nombre spectaculaire d'équipements sportifs à Lyon. Il inaugure le Palais des Sports le 5 octobre 1962, crée les patinoires Charlemagne et Baraban, les piscines de Vaise et du Rhône. Particulièrement inventif, il lance le concept de la Plaine des Jeux à Gerland et crée la piste de ski artificielle de la Sarra, véritable révolution à l'époque, et nous sommes nombreux – je le rappelais tout à l'heure à ses enfants – pour qui cela reste un très beau souvenir d'enfance, et j'en fais partie.

Il structure le mouvement sportif lyonnais en créant l'Office municipal des Sports, dont il fut le Président pendant 20 ans. Doté d'une volonté sans faille et d'une persévérance rare pour faire aboutir les projets qui lui tiennent à cœur, il n'a jamais cessé, même ces dernières années, de suivre l'actualité lyonnaise. On peut dire que, jusqu'à son dernier souffle, il aura inspiré un respect inconditionnel et incarné un véritable exemple à suivre pour tous les responsables et élus intéressés par le sport.

Chevalier de la Légion d'honneur et plusieurs fois distingué par des décorations diverses, à l'image de son action éclectique, Tony Bertrand avait participé le 23 septembre 2015 à la cérémonie de baptême du centre nautique portant son nom. C'est sans doute de toutes les distinctions reçues celle qui lui avait fait le plus plaisir. Il avait alors 103 ans. Il avait démontré à cette occasion par un discours brillant et sans notes qu'il avait encore bon pied, bon œil. Il avait notamment salué la décision de l'architecte et de la Ville de Lyon de ne pas toucher, dans le cadre de la restructuration de cette piscine, aux éléments les plus emblématiques de la première piscine, en conservant notamment les quatre mats qui symbolisent l'ambition olympique de Lyon.

Malgré son grand âge, Tony Bertrand n'a jamais cessé de suivre l'actualité sportive lyonnaise et je sais la relation d'amitié très forte qu'il a nouée avec Yann Cucherat. Il était très réceptif aux réflexions que nous menions avec Yann pour rapprocher le sport et la culture.

Aujourd'hui encore, l'action de Tony Bertrand continue d'éclairer notre stratégie. En posant vendredi la première pierre de la Tony Parker Adéquat Academy, j'avais d'ailleurs évoqué l'ampleur de son rôle dans l'édification d'un pôle sportif majeur à Gerland. Je ne savais pas qu'il allait nous quitter le jour même.

L'annonce de sa mort m'a profondément bouleversé. Il faisait partie de ces êtres indispensables que l'on croit éternels, parce que, jusqu'au bout, ils donnent le meilleur d'eux-mêmes.

Mes chers collègues, évoquer la vie et le destin de Tony Bertrand, c'est donner un exemple aux jeunes générations sportives de notre Ville, et c'est guider l'action d'aujourd'hui et de demain de nos politiques publiques en matière sportive. Nelson Mandela disait du sport qu'il parle à la jeunesse une langue qu'elle comprend, qu'il unit les gens comme peu d'autres choses peuvent le faire. S'il a ce pouvoir, c'est aussi à des personnalités comme la sienne qu'il le doit. Tony Bertrand est décédé, mais, nous avons compris, il n'a pas disparu. Nous continuerons à cultiver le bel héritage qu'il nous a laissé, son sens de l'engagement et sa générosité continueront de nous inspirer.

J'aimerais que nous observions une minute de silence.

(Une minute de silence est observée par l'assemblée.)

M. LE MAIRE : Merci. Merci beaucoup. Merci de votre présence.

Compte rendu des décisions prises par monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée le 17 juillet 2017

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération numéro 2017/3176 du 17 juillet 2017. Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons. La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Communications de monsieur le Maire

M. LE MAIRE : Je me dois de vous faire une communication concernant des projets de délibération n'ayant pu être soumis pour instruction en commissions thématiques.

Vous avez reçu, chers collègues, les dossiers 2018/4041 donnant mandat spécial accordé à moi-même et madame Karine Dognin-Sauze pour une mission à Addis-Abeba, du 20 au 25 juillet 2018 et la délibération 2018/4042 donnant mandat spécial à moi-même, à madame Karine Dognin-Sauze et à monsieur Michel Le Faou pour une mission à Copenhague du 28 au 30 août. Ces dossiers vous ont été adressés dans le délai légal de cinq jours francs avec la convocation à notre séance de ce jour. Pour autant, il n'a pas été possible matériellement de les soumettre préalablement pour instruction à la commission thématique compétente.

Conformément à l'article 3 de notre règlement intérieur, je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

Je vous remercie.

Désignations

Désignation de représentants par le Conseil municipal au sein de la Mission d'information et d'évaluation portant sur la politique patrimoniale et foncière de la Ville de Lyon (intégrée au rapport 2018/4037)

M. LE MAIRE : Par délibération numéro 2018/4037, vous serez appelés à vous prononcer sur la création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur la politique patrimoniale et foncière de la Ville de Lyon. Sous réserve du vote de celle-ci et conformément à l'article 57 de notre règlement intérieur, il appartient au Conseil municipal d'élire en son sein 12 représentants selon la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

J'ai reçu trois listes de candidats :

La liste A, présentée par les groupes Socialiste Radical et apparentés, Lyon Centristes et Indépendants, Lyon Gauche Solidaires, Centre Démocrate, Lyon Écologie et Citoyens, Europe Écologies Les Verts.

La liste B, présentée par les groupes Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, et Les Indépendants.

La liste C, présentée par Madame Nathalie Perrin-Gilbert, non inscrite.

Vous avez les bulletins ci-contre. Je rappelle qu'il ne peut pas être présenté d'autre liste que celles déposées en Conférence des Présidents. Je fais référence à l'article 25 du règlement intérieur.

Nous allons donc voter à bulletins secrets. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptible d'être proclamé élu.

Au préalable, conformément à la tradition de notre assemblée et en application de l'article 24 de notre règlement intérieur, je vous propose de désigner parmi les élus les plus jeunes issus des listes présentées au premier tour de scrutin des dernières élections municipales et ayant le plus de représentants au Conseil municipal deux scrutateurs pour assister le scrutateur de séance pour le dépouillement du scrutin, et qui

rejoindront la table centrale à cet effet le moment venu. Je vous propose madame Émeline Baume et madame Élodie Roux de Bézieux, présentes l'une et l'autre.

Y a-t-il des oppositions ? Nous adoptons donc cette procédure.

Le scrutin est ouvert et nous allons faire circuler les urnes.

(Vote.)

M. LE MAIRE : Le scrutin a pu circuler. Chacun a-t-il pu voter ?

Le scrutin est donc clos. Je demande aux scrutateurs de bien vouloir regagner la table centrale pour procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement.)

Je vais vous donner lecture du résultat de nos votes. Nos scrutateurs ont donc effectué le dépouillement du scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants, bulletins déposés : 72 ;

Nombre de votes blancs : 1 ;

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0 ;

Nombre de suffrages exprimés : 71 ;

Nombre de voix obtenues pour la liste A : 50 – je rappelle que la liste A est la liste Socialiste, Radical et apparentés, Lyon Centristes et Indépendants, Lyon Gauche Solidaires, Centre Démocrate, Lyon Écologie et Citoyens, Europe Écologie Les Verts – ;

Nombre de voix obtenues pour la liste B : 19 – présentée par les groupes Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, et Les Indépendants – ;

Nombre de voix obtenues pour la liste C : 2 – présentée par Madame Nathalie Perrin-Gilbert, non inscrite.

Cela donne le résultat suivant. Sont élus pour siéger à la Mission d'information et d'évaluation : monsieur Graber, Madame Rivoire, monsieur Maleski, madame Faurie-Gauthier, monsieur Lévy, madame Condemine, monsieur Corazzol, madame Chevallier, monsieur Durand, monsieur Guillaud, madame Lévy et madame Nachury.

Voilà donc le résultat de la composition de cette Commission. Nous y reviendrons ensuite, puisqu'il y a une délibération concernant cette nouvelle Mission d'information.

Désignation d'un représentant par le Conseil municipal au sein de l'Assemblée générale et Conseil d'administration de l'Institut textile et chimique de Lyon (ITECH) - (rapport 2018/4038)

M. LE MAIRE : Nous avons à désigner un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'Institut textile et chimique de Lyon (ITECH).

Je vous propose de pourvoir au remplacement du représentant titulaire. Vous avez le bulletin ci-joint. Il s'agit de monsieur Guy Corazzol.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets donc cette proposition aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. Guy Corazzol est désigné en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'Institut textile et chimique de Lyon (ITECH) – (rapport 2018/4038)

(Abstention des groupes Les Indépendants et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon)

M. LE MAIRE : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Désignation d'un représentant par le Conseil municipal au sein du Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics (rapport 2018/4039)

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose de six représentants titulaires et six suppléants au sein du Comité consultatif du Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics.

Je vous propose de pourvoir au remplacement de monsieur Georges Fenech, qui avait été désigné parmi les représentants titulaires. Je vous propose la candidature de monsieur Pierre Bérat.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Nous allons procéder de la même manière si vous en êtes d'accord. Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité, nous acceptions ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

M. LE MAIRE : Qui vote pour la candidature de monsieur Pierre Bérat. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Pierre Bérat est désigné pour en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics (rapport 2018/4039).

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Désignation d'un représentant par le Conseil municipal en vue du remplacement d'une représentante du Conseil au sein des commissions thématiques créées à titre permanent (rapport 2018/4040)

M. LE MAIRE : Le Conseil municipal a procédé par délibération 2017/3300, en date du 25 septembre 2017, à la modification du nombre de commissions et à la désignation de ses représentants.

Je vous propose de pourvoir au remplacement de madame Mina Hajri au sein de la Commission immobilier et bâtiments. Vous avez un bulletin. Nous proposons monsieur Loïc Graber.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose également de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

M. LE MAIRE : Je mets maintenant la candidature de Loïc Graber aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. Loïc Graber est désigné en tant que représentant titulaire en vue du remplacement d'une représentante du Conseil au sein des Commissions thématiques créées à titre permanent (rapport 2018/4040)

(Abstention des groupes les Indépendants et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Questions écrites du 7^e arrondissement

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions du Conseil du 7^e arrondissement. Madame la Maire, je vous passe la parole.

a) Question n° 1 : Aménagement site Nexans

Mme PICOT Myriam, Maire du 7^e arrondissement : La première question sera posée par madame Aït-Maten.

Mme AÏT-MATEN Zorah, Adjointe : Merci, Madame la Maire, Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Il s'agit d'une question concernant l'aménagement du site Nexans.

Le site dit « Pré Gaudry », situé sur les anciens sites de Nexans à Lyon 7^e, est amené à se restructurer dans le prolongement de la ZAC des Girondins.

C'est un site au fort potentiel, les réflexions en cours proposent une évolution et une recomposition urbaine, en lien avec le boulevard Yves Farge, l'allée Fontenay et le Pré Gaudry.

La vocation de ces espaces est principalement dédiée à des équipements de service public.

En effet, nous avons en mémoire la réponse à des besoins d'équipements, tels qu'un collège, le déplacement de l'École de Management de Lyon, ou encore la création d'un parvis sur le site du Pré Gaudry.

Pouvez-vous nous informer de l'avancement des études et de la programmation de ce site à fort enjeu pour l'évolution du quartier de Gerland et préciser la réponse que nous allons ainsi donner aux besoins des ménages qui viennent s'installer sur le secteur ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Michel Le Faou répond à cette première question. Vous avez la parole.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire,

Madame la Maire du 7^e arrondissement, Madame la Première Adjointe du 7^e arrondissement, Mesdames et Messieurs les élus, Chers collègues, En réponse à votre question, je vous propose de faire un point d'avancement sur ce qui se passe à Gerland. Comme vous le savez, car vous le voyez tous les jours, une transformation profonde du quartier de Gerland a été mise en œuvre ces dernières années.

Gerland, par notre engagement municipal et métropolitain, est en train de devenir une ville au cœur de la ville. C'est un large espace en mouvement, qui ouvre des perspectives et de nouvelles manières de vivre en ville. Une ville qui permet de concilier les aspirations personnelles et professionnelles de nos concitoyens, dans une ambiance apaisée et chaleureuse.

Ainsi, sur Gerland, nous accueillons désormais plus de 30 000 habitants, et, en même temps, plus de 30 000 emplois. Le dynamisme est, de façon générale, la marque du 7^e arrondissement. Mais ce dynamisme à Gerland repose sur un profond changement de notre ville et de son environnement urbain qui a permis cette belle transition. L'habitat a conquis une partie du territoire, une industrie de pointe s'y est implantée et des chercheurs ainsi que des écoles prestigieuses s'y sont installés.

Ce quartier est en plein renouveau et est un exemple parfait des composants que la Ville et la Métropole veulent générer, la mixité et la nature : mixité fonctionnelle, avec des logements, des commerces, des activités tertiaires et le maintien d'activités industrielles, qui sont l'histoire de ce secteur, et nature par l'aménagement d'espaces et d'allées permettant à la nature de reconquérir des espaces précédemment dévolus à l'industrie.

Cette évolution va se poursuivre encore durant de nombreuses années grâce au projet urbain de Gerland, avec les grands programmes, comme ceux de la ZAC des Girondins, le PUP 75 rue de Gerland, l'îlot de Fontenay ou encore le PUP Gingko.

Une attractivité et un développement qui ne se démentent pas, nous attirons des familles, des jeunes, des entreprises, des grandes écoles et nous pensons avec eux la ville et ses équipements pour en faire une ville attractive et solidaire.

À ce sujet, l'École de Management de Lyon, qui fait partie des principales écoles de commerce françaises va déménager sur Gerland. L'établissement va quitter son campus d'Écully aux locaux devenus inadaptés et se rapprocher du centre-ville de Lyon. Ainsi, le quartier de Gerland lui est apparu comme une belle opportunité.

Dans le respect du schéma de développement universitaire et de la mise en réseau des campus de Lyon, l'École de Management de Lyon va saisir cette opportunité d'être connectée aux autres grandes écoles – je pense évidemment aux écoles nationales supérieures, à l'ISARA – et au biodistrict et à tout l'écosystème lyonnais.

Ainsi, le nouveau campus sera construit sur l'ancienne friche industrielle de Nexans. L'établissement sera desservi à proximité immédiate par le tramway, le métro et le train, directement accessible depuis la gare de Lyon Jean Macé. Il pourra ainsi être un campus ouvert et un lieu de connexion au cœur d'un réseau éducatif de grande envergure.

Le souhait de l'EM Lyon était d'emménager à Gerland en 2022 pour son 150^e anniversaire. Pour ce faire, nous avons donc envisagé cette implantation en étroite collaboration avec l'EM et, à sa demande, au cœur de Gerland. L'ouverture de l'EM Lyon est donc annoncée pour la rentrée 2022, un campus qui pourra accueillir 6 500 étudiants. Le lancement de l'appel à projets de conception-réalisation est effectif depuis le mois dernier. L'EM Lyon souhaite développer un concept d'éducation par les flux, un programme basé sur des espaces mixtes mêlant l'ensemble des besoins des étudiants et adapté aux nouvelles techniques d'enseignement que souhaite développer l'école et qui seront basées sur le développement d'un processus d'apprentissage numérique, basé sur l'action, l'expérience et la mise en situation.

Ce sera un beau projet, car le programme envisagé sur les terrains de Nexans comprendra également, pour faire face aux besoins croissants d'un secteur en plein essor démographique, l'implantation d'un nouveau collègue devant accueillir environ 700 élèves, dont l'ouverture permettra d'absorber les évolutions d'effectifs à venir et d'alléger les collèges situés à proximité.

Pour une bonne insertion urbaine de ce qui sera un véritable pôle d'exception, le projet d'aménagement est en cours de finalisation. Il comprendra le prolongement de la rue de desserte Félix Brun en double sens, le prolongement de l'allée de Fontenay, espace à dominante végétale, et, en complément de cette programmation, il est prévu l'implantation d'un espace public largement végétalisé en lien avec les futurs équipements de l'opération.

Par ailleurs, l'allée de Fontenay sera prolongée vers le nord, privilégiant les modes doux et s'intégrera dans la continuité des espaces publics déjà aménagés sur le quartier de Gerland, dans le respect d'une trame végétale dense et continue, support de biodiversité urbaine.

Au regard des démarches partenariales, réalisées entre la Ville, la Métropole et l'EM pour la réalisation des équipements scolaires, on peut s'interroger sur le silence assourdissant de la Région sur la question des lycées, et notamment lors de l'élaboration du PLU-H. Or, tout le monde ici comprendra que le flux d'élèves nouveaux qui rentrent aujourd'hui en primaire ou en collège passera ensuite au lycée. Or, à l'échelle de la Métropole, nous n'avons reçu aucune sollicitation de la Région, et je dis bien aucune sollicitation, pour la mise en place d'emplacements réservés ou de localisations préférentielles pour les lycées durant la phase d'élaboration du PLU-H, à l'image de ce que nous avons pu faire pour nos écoles et nos collèges, ni même encore dans l'avis de la Région en qualité de personne publique associée, où il était encore temps pour elle de se rattraper.

Pourtant, le dossier Nexans est une belle opportunité, gâchée par la Région pour implanter à minima un des deux lycées lyonnais qui manqueront très rapidement sur Lyon. Songez donc : un lycée desservi par le TER à Jean Macé, par le métro B, demain prolongé jusqu'aux hôpitaux sud, et trois lignes de tramway, et, enfin, relié demain à la Confluence par le futur pont des Girondins. Une opportunité vraiment gâchée !

Certains nous reprochent ici un manque d'anticipation sur la question des équipements. J'espère qu'au regard de la rigueur intellectuelle qui

prétend les animer et qu'ils défendent, ils en feront de même et publiquement devant l'institution régionale.

Pour notre part, nous avons anticipé l'arrivée de nouveaux habitants et de nouveaux étudiants. Cela nécessite de leur apporter les équipements et les services nécessaires à un quartier habité avec des jeunes, des familles et leurs enfants. Ainsi, deux écoles, associées à leurs équipements sportifs, ouverts sur le quartier le week-end et en soirée, Girondins livrés dès l'année prochaine et Croix Barret en courant de mandat prochain, un nouveau collège, un pôle social, avec une MJC, un centre social et une crèche, des espaces publics de qualité, et, enfin un quartier renaturé. Tout cela présage d'un bel avenir pour le quartier de Gerland et nos concitoyens.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Madame la Maire, j'espère que ces réponses exhaustives ont apporté ce que vous attendiez.

Madame PICOT Myriam, Maire du 7^e arrondissement : Merci. Oui, sauf la réponse sur le lycée, qui va bien évidemment être tout à fait nécessaire à Gerland, compte tenu de l'ampleur du développement de ce quartier.

b) Question n° 2 : Lieux de diffusion culturelle

Mme PICOT Myriam, Maire du 7^e arrondissement : La question numéro 2, je vais la poser moi-même, puisqu'elle concerne les lieux de diffusion culturelle.

Le 7^e arrondissement bénéficie de nombreux lieux de diffusion culturelle pour le théâtre, la musique, la danse. Pour n'en citer que quelques-uns, le Théâtre de l'Élysée, la Compagnie Désoblique, le Théâtre de l'Uchronie, mais il y en a beaucoup d'autres. Artistes émergents et compagnies plus expérimentées peuvent ainsi travailler, que ce soit pour se former, pour expérimenter avec des temps de résidence ou pour créer de nouvelles œuvres.

Pour autant, quelques structures connaissent des difficultés liées à leurs conditions de fonctionnement, je pense particulièrement à 6^e Continent. D'autres s'interrogent sur leur devenir.

Pouvez-vous nous indiquer, Monsieur le Maire, quelles réflexions et quelles actions sont envisagées dans le 7^e et dans les autres arrondissements de Lyon, à court et moyen terme, pour maintenir la diversité et la qualité de nos lieux culturels ?

M. LE MAIRE : Merci. C'est monsieur Loïc Graber qui va apporter nos réponses. Merci.

M. GRABER Loïc, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire, Madame la Maire, Mes chers collègues,

La Ville est très attentive, dans le cadre de sa politique, à assurer une vie culturelle riche et créative sur l'ensemble du territoire.

Tout d'abord, notre objectif est de poursuivre nos efforts pour faire de Lyon une ville et une métropole créative, où l'accès de tous aux savoirs et à la culture est au cœur de nos priorités. Cela se traduit par des engagements pour favoriser le développement d'un maillage de lieux culturels publics ou privés dans les différentes disciplines artistiques et dans les arrondissements, tout comme le soutien aux festivals et aux équipes artistiques.

La force de notre Ville est de s'appuyer sur ces réseaux d'acteurs de différentes tailles, pour permettre une vie culturelle des plus dynamiques. Ainsi, aux côtés des grandes salles de spectacle et de concert, et le 7^e arrondissement est concerné avec la Halle Tony Garnier, notre territoire dispose de lieux de taille intermédiaire et enfin d'équipements de plus petite dimension. Une dizaine de ces lieux sont regroupés sous le label Scène Découvertes, aussi bien en musique, danse, théâtre et cirque. Ils répondent à des besoins de proximité, tout en accompagnant les compagnies et artistes émergents, en permettant leur création. Sur la saison dernière, ces scènes découvertes ont accueilli à elles seules près de 40 000 spectateurs.

Depuis fin 2017, conscient des difficultés que certaines scènes découvertes peuvent traverser, j'ai engagé de façon collaborative un travail de redéfinition de leurs missions et d'évolution de leurs modèles de fonctionnement. Ces évolutions seront présentées au Conseil municipal cet automne.

Sur le 7^e arrondissement, plus particulièrement, le paysage culturel est des plus riches. D'une part, avec deux de ces huit scènes découvertes, la Compagnie Désoblique, vous l'avez dit, dédiée à la danse, et le Théâtre de l'Élysée, très bien identifié par les programmeurs des grandes institutions régionales, ainsi que de nombreuses scènes de proximité. Je n'oublie pas d'autres lieux de création et de diffusion, comme la galerie Tator ou la galerie B+ ou le festival des Inattendus, mais aussi les bibliothèques très actives, et notamment la nouvelle Bibliothèque de Gerland, qui a proposé une scène musicale, le 21 juin dernier. Et puis, des musées et des lieux patrimoniaux, notamment le CHR, et aussi le travail culturel des universités, de l'ENS et bientôt de l'EM Lyon – cela a été rappelé –, et j'intègre aussi le service culturel de l'hôpital Saint Joseph-Saint Luc. Enfin, il faut souligner la présence de nombreux lieux privés, comme la Commune, le cinéma Comoedia, le Ninkasi, ou encore des festivals autour de la gastronomie qu'a connus le 7^e avec À Table !

L'engagement de notre Ville aux côtés d'un grand nombre de ces acteurs permet une vie culturelle dynamique, que nous accompagnons dans sa modernisation. En accompagnant les compagnies et les associations par le Fonds d'Intervention Culturelle, avec des aides pour les compagnies émergentes ou plus confirmées, qui participent au rayonnement national et international de notre Ville, comme cela sera le cas lors de ce Conseil pour la compagnie Bloc Opérateur d'Emmanuel Mérieux, qui a fait vivre la halle Debourg de façon remarquable ces dernières semaines.

Accompagnement également aux scènes découvertes et de proximité, je l'ai dit en fonctionnement comme en investissement.

Accompagnement aussi de projets culturels spécifiques, via la politique de la Ville et la Charte de Coopération culturelle sur Cité Jardin ou sur le cœur Guillotière.

Vous me permettez ici de regretter l'arrêt du soutien du Conseil régional à la politique de la Ville, qui a éprouvé de nombreuses structures, dont le 6^e Continent à la Guillotière.

Accompagnement aussi des projets et d'initiatives privés, en créant un terreau fertile, comme ce fut le cas pour le projet d'art urbain Le Terminal ces derniers jours. Présence de la lecture publique au plus près des habitants, comme c'est le cas à Jean Macé, Guillotière et Gerland, par nos bibliothèques. Et, bien sûr, l'utilisation culturelle de lieux en transition, comme c'est le cas avec le site Fagor Brandt pour les Nuits Sonores.

Cette politique s'inscrit enfin dans l'obligation de repenser les modes d'organisation et de financement de ce paysage culturel, tout en permettant l'éclosion de nouveaux projets, de nouvelles équipes et le rayonnement des grands établissements et événements. Nous travaillons donc au renouvellement des projets, mais aussi collectivement, avec nos institutions publiques, le soutien des équipes et aux lieux, à l'accompagnement des initiatives privées et des projets de tous les acteurs engagés dans la culture.

Lyon, et le 7^e arrondissement en est la preuve, a tous les éléments pour permettre de continuer à bâtir cette ville et cette métropole culturelle, comprenant à la fois une vie culturelle de proximité riche et diversifiée et de grands projets pour le rayonnement de notre territoire.

M. LE MAIRE : Je vous remercie de ces réponses, qui montrent bien ce que nous essayons de faire, pas seulement dans le 7^e, Madame la Maire, mais bien dans toute la ville.

c) Question n° 3 : PUP Duvivier

M. LE MAIRE : La troisième question.

Mme PICOT Myriam, Maire du 7^e arrondissement : La troisième question sera posée par Loïc Graber en tant qu'Adjoint à l'Urbanisme dans le 7^e arrondissement.

M. LE MAIRE : J'avais bien compris qu'il était Adjoint à l'Urbanisme du 7^e arrondissement. C'est clair. C'est transparent.

M. GRABER Loïc, Adjoint : Faisons dans la clarté.

En 2016, les élus de la Métropole et de la Ville de Lyon ont validé le principe de mise en œuvre d'un projet urbain partenarial sur l'îlot Duvivier-Cronstadt, qui s'étend sur près de 4,7 hectares. Aujourd'hui, la majeure partie du foncier est maîtrisée par un groupe de deux opérateurs et l'autre partie est occupée par des entreprises.

Pouvez-vous nous communiquer, Monsieur le Maire, le point d'avancement de cette convention partenariale entre le public et le privé, les délais de mise en œuvre des constructions en cours et à venir, et l'avancement du programme des équipements publics, et notamment de la création d'un groupe scolaire ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. C'est madame Nicole Gay qui va vous répondre.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Nous ne sommes pas loin.

Madame la Maire du 7^e arrondissement, Mon cher collègue, Loïc,

Depuis des décennies, le 7^e arrondissement est le terrain de profondes mutations urbaines, comme l'a dit Michel Le Faou, et il connaît l'une des plus fortes croissances démographiques de la Ville de Lyon depuis 40 ans. Son emplacement fait de cet arrondissement la porte d'entrée sud du centre de la Métropole et lui permet de profiter d'un réseau de transports collectifs efficace. L'arrivée de la ligne B du métro en 2000 a joué un rôle majeur. Depuis, cet arrondissement n'a cessé d'améliorer sa connexion au secteur voisin. Je pense à la gare Jean Macé, la gare de la Part-Dieu, Confluence, Oullins, véritable nœud entre le TER, le métro et le tramway.

En parallèle, les ambitieuses opérations d'initiative publique ont permis de mettre en œuvre un traitement qualitatif de l'espace public et des opérations de renouvellement d'envergure. La ZAC Massimi, la ZAC du Bon Lait, la ZAC des Girondins ont tendu vers la création d'un centre de quartier mixte et accueillant.

Ces évolutions urbaines expliquent l'attractivité croissante du 7^e arrondissement depuis quelques années, et ce territoire dispose encore de réserves foncières pour poursuivre son renouvellement, comme sur l'îlot Duvivier-Cronstadt. C'est un tènement de 4,7 hectares, délimité par l'avenue Berthelot, la route de Vienne et la rue Duvivier.

La Métropole et la Ville de Lyon ont souhaité se doter d'un PUP, qui est un projet urbain partenarial, pour accompagner ce fort développement par le financement des équipements publics nécessaires aux nouveaux habitants.

La Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont donc délibéré un PUP avec le groupement Duval, ex-CFA, et Vilogia – c'est une convention qui a été signée le 20 juin 2017 –, et une convention de maîtrise d'ouvrage unique, confiant à la Métropole la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de ce secteur.

Ce projet est ambitieux à tous points de vue, notamment en matière d'équipements publics. Trois voiries et une placette, incluant l'éclairage et les espaces verts, seront créés par la Métropole de Lyon, maître d'ouvrage unique, au regard de la convention signée le 12 juin 2017.

Afin de répondre aux nouveaux besoins d'équipements induits par l'attractivité de ce quartier et à proximité immédiate de la gare Jean Macé, du parc Blandan et le PUP Duvivier, un groupe scolaire de 19 classes, dont nous allons parler dans le cours du Conseil municipal, et un établissement d'accueil de jeunes enfants de 26 berceaux vont être créés.

La Ville de Lyon, par une délibération inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal de ce jour engage donc le projet de conception et de réalisation d'un groupe scolaire de 19 classes et une opération estimée à 18 446 700 euros TTC.

Le choix du maître d'œuvre par concours d'architecte se fera au mois de juillet 2019, en vue d'un dépôt de permis de construire début 2020 et d'une livraison de cet équipement pour la rentrée 2022.

Nous montrons ainsi la dynamique dans laquelle nous sommes engagés, puisque les logements et l'activité seront réels. Le groupe scolaire accueillera les enfants qui seront déjà dans ce PUP.

L'ÉAJE sera réalisé sous la forme d'un VEFA dans l'un des bâtiments réalisés dans le cadre de cette opération.

En attendant la mise en œuvre de ces équipements, un groupe scolaire provisoire de 11 classes, dont il sera également question ensuite, ouvrira ses portes en septembre 2019 au cœur du parc Blandan.

En matière d'insertion urbaine, le projet porté par le groupement Duval Vilogia a également fait l'objet d'un travail de conception très poussé, dans le cadre des séances d'architecte conseil de la Ville, afin de trouver une expression architecturale contemporaine, traduisant ainsi l'esprit faubourien propre à ce quartier.

Ce projet ambitieux est de 24 000 mètres carrés de SDP. Il comporte deux phases, une première phase de 6 000 mètres carrés qui sera dédiée à l'activité économique et qui est en cours de commercialisation, et l'autre partie de 18 000 mètres carrés qui va s'inscrire dans un secteur de mixité fonctionnelle dans le cadre du futur PLU-H, et qui devrait être approuvée au premier trimestre 2019. Deux tranches successives seront dédiées à des activités, bureaux et logements, dont la livraison est prévue à partir de 2021.

Deux autres PUP sur le même secteur sont en discussion avec d'autres opérateurs.

De manière plus globale, sachez que les PUP que nous signons ces dernières années maintiennent une ambition forte en matière de qualité de plan d'architecture et dimensionnent au plus près le montant des participations dues au titre des équipements publics. Nous pouvons donc aujourd'hui nous féliciter de maîtriser cet outil de production de la Ville.

Je tiens bien entendu à remercier tous les opérateurs immobiliers qui jouent le jeu et s'engagent à nos côtés en faveur d'un urbanisme qui intègre les besoins de financement d'équipements publics. Redonner du sens et de la valeur au développement urbain, c'est ce que nous faisons chaque jour dans nos projets, comme ici sur le PUP Duvivier, en faisant en sorte que les friches industrielles laissent place à des logements pour tous, des équipements, des commerces, des services et des espaces verts.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Gay. Merci de ces réponses. Madame la Maire, nous allons donc continuer.

COMMISSION CULTURE - PATRIMOINE

2018/3944 - Programmation de la Fête de la Musique 2018 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 880 euros - Approbation de conventions types

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. LE MAIRE : Je passe la parole à monsieur Yann Cucherat pour cette première délibération avec demande d'intervention, concernant la Fête de la Musique.

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Cette délibération concerne la programmation de la Fête de la Musique et l'attribution de subventions aux associations participantes pour un montant total de 26 880 euros.

L'occasion pour moi de vous dire que l'édition 2018 de cette belle manifestation a été un véritable succès, qui a concerné 36 scènes sonorisées sur les neuf arrondissements, 20 institutions, 200 artistes et groupes, pour 58 projets accompagnés et soutenus par la Ville de Lyon, dont 18 financièrement. C'est ainsi que près de 40 associations ont été engagées sur cet événement, tandis que trois périmètres de sécurité anti-intrusion et totalement piétons ont été mis en place de 18 heures 30 à minuit.

Les temps forts de ce 21 juin, que nous avons pu parcourir avec vous, Monsieur le Maire, ainsi que plusieurs élus, se trouvaient :

- Avenue Jean Jaurès avec le Boulevard Électro & Indie ;
- Au Grand Hôtel-Dieu avec les scènes découvertes live et féminines ;
- Ou encore place des Terreaux avec l'Auditorium de Lyon, sur laquelle environ 10 000 personnes se sont réunies, soit plus que la Fête des Lumières en instantané. Nous sommes d'ailleurs ravis que ce rendez-vous avec les Lyonnais ait été honoré par beaucoup, ce qui révèle une fois de plus que les concerts de musique classique peuvent être populaires et festifs, et la Ville de Lyon, encore une fois, le démontre.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : J'ai un temps de parole de madame Granjon, non inscrite, pour 1 minute.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Nous votons une fois de plus des subventions pour un événement qui a eu lieu ! La Fête de la Musique, comme chaque année, s'est déroulée le 21 juin et nous sommes le 2 juillet !

Pourrions-nous la prochaine fois, donc l'année prochaine, voter ce dossier au mois de mai ?

Toutefois, Nathalie Perrin-Gilbert et moi-même voterons favorablement ce dossier de subventions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Nous essaierons de faire définitivement mieux, Madame Granjon, je suis bien d'accord.

2018/3934 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Bibliothèque Municipale et l'association Journées des auteurs de théâtre

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/3935 - Approbation des conditions générales de ventes en ligne à la Bibliothèque municipale de Lyon

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/3936 - Approbation d'une convention de dépôt d'œuvres conclue entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et le Centre national des Arts plastiques (CNAP)

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/3937 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée des beaux-arts de Lyon et le ministère de la Culture pour l'attribution d'une subvention de 20 000 euros dans le cadre du label d'intérêt national pour l'exposition « L'Empereur Claude » et d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée d'Art Contemporain de Lyon et le ministère de la Culture pour l'attribution d'une subvention de 20 000 euros pour l'exposition « Bernar Venet, rétrospective 1959-2018 »

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/3938 - Attribution de subventions de fonctionnement à 29 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines et écoles de musique pour un montant global de 198 800 euros - Enveloppe « Casino » et « fonctionnement école de musique » - Participation financière du Grand Casino de Lyon (Groupe Partouche) à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/3940 - Attribution de subventions de fonctionnement à 17 associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA et enveloppe « Casino » pour un montant global de 125 000 euros - Approbation d'une convention

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/3941 - Attribution de subventions de fonctionnement à 22 associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'intervention culturelle pour un montant global de 131 500 euros - Approbation de conventions avec les associations Compagnie Propos et Ramdam

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/3942 - Attribution de subventions de fonctionnement à 19 associations du secteur arts visuels pour un montant total de 70 300 euros - Enveloppe FIC (Fonds d'intervention culturelle) - Approbation d'une convention d'application financière (rectificatif)

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/3947 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins, l'Auditorium Orchestre national de Lyon et la Métropole de Lyon pour la mise en place du Pass culture - Saison 2018-2019

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/3948 - Lancement de l'opération n° 60047529 « Remplacement d'équipements scéniques dans les établissements culturels » et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Aménagements culture et patrimoine 2015-2020 », programme

00005

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2018/3951 - Attribution de subventions de fonctionnement à 42 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 263 000 euros (FIC) et approbation de conventions

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2018/3952 - Approbation d'un avenant à la licence de réutilisation des informations publiques des archives municipales de Lyon conclue le 30 mars 2015 entre la Ville de Lyon et la société NotreFamille.com

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté)

2018/3953 - Révision de la demande de subvention de fonctionnement suite à un changement de programmation au Musée des beaux-arts : remplacement du projet d'exposition « De Lyon à Macao, les broderies de la guerre de Troie » par une exposition intitulée « Erik Dietman / Opus, Oh puce, Aux puces » - Approbation de tarifs 2018-2019 - Orchestre national de Lyon et Auditorium Maurice Ravel

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Monsieur le Maire, 13 dossiers qui ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Permettez-moi simplement de dire qu'un certain nombre permettent l'affectation du Fonds d'intervention culturelle et du Fonds d'intervention musicales actuelles à près de 90 structures culturelles de notre territoire.

J'attire également votre attention sur le dossier 3953 qui porte sur la belle exposition Dietman actuellement au Musée des beaux-arts, qui traduit notre volonté de création du pôle des Musées d'Art, autour du Musée des beaux-arts et du Musée d'art contemporain. Cette exposition dure jusqu'au mois de septembre.

Avis favorable, Monsieur le Maire, sur tous ces dossiers.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/2018/3943 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Jazz sur les places, pour l'organisation de la 10^e édition du festival Jazz sur les places, le 10 septembre et du 13 au 16 septembre 2018

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2018/3945 - Fête des Lumières 2018 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2018/3946 - Savoir-faire en termes d'organisation d'évènements lumière - Convention d'assistance à la programmation et à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et l'Alliance Française de Quito, pour l'organisation de la 3e édition de la Fiesta de la Luz, du 8 au 12 août 2018

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2018/3950 - Fête de la Musique 2018 : Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon et la société SPA Radio Scoop, à l'occasion d'une scène organisée par l'Orchestre national de Lyon

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2018/3954 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Lamartine pour l'organisation de la manifestation La P'tite Martine, le dimanche 9 septembre 2018

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, avis favorable de la Commission sur ces cinq rapports.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

2018/3949 - Approbation d'une convention cadre pluriannuelle entre la Ville de Lyon et l'association Musée urbain Tony Garnier (MUTG)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES - ÉCONOMIE - COMMERCE ET ARTISANAT - TOURISME

2018/3985 - Approbation d'une convention de coopération décentralisée avec la Wilaya d'Oran - Assistance pour la mise en lumière de deux sites patrimoniaux d'Oran en Algérie

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

(Adopté)

2018/3991 - Mandat spécial accordé à M. Georges Képénékian, Mmes Karine Dognin-Sauze et Dounia Besson, ainsi qu'à M. Loïc Graber pour une mission à Bruxelles du 26 au 28 juin 2018

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Un premier rapport qui a obtenu un avis favorable de la Commission et qui concerne cette convention de coopération avec la Wilaya d'Oran pour une mise en lumière de trois sites emblématiques : la colline Santa Cruz, l'église Notre-Dame et la Grande Mosquée.

Le deuxième rapport concerne un déplacement que nous avons effectué, Monsieur le Maire, avec vous, à Bruxelles, un voyage au cours duquel nous avons eu deux points saillants. Le premier est la signature de la Cohésion Alliance avec le Président du Comité des Régions, mettant en valeur l'action des villes en faveur de l'Europe. Ensuite, la Ville de Lyon a reçu le Fair Trade City Award, récompensant notre politique en matière de commerce équitable. Je tiens à féliciter ma collègue, Dounia Besson, pour son action.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

2018/3986 - Attribution de subventions pour un montant total de 36 500 euros dans le cadre de la promotion de l'économie sociale et solidaire, du soutien de l'entrepreneuriat et la promotion de la consommation responsable

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

M. LE MAIRE : Je passe la parole à madame Dounia Besson et, évidemment, je me félicite de ce magnifique prix, parce que les villes en compétition étaient Dortmund, Sarrebruck, Madrid et Gand. Mais le travail continu et de fourmi, au sens d'un travail très efficace, cette reconnaissance a été faite par les instances européennes et nous en sommes très fiers. Je vous passe la parole, Madame Besson.

M. BESSON Dounia, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues, Ma chère Karine,

La bonne nouvelle nous vient de la Commission Européenne, et quel bonheur ! En effet, j'annonce officiellement à notre assemblée que Lyon vient de recevoir le premier Fair and Ethical Trade Award. Il s'agit du premier prix européen pour les villes les plus engagées en faveur du commerce éthique et équitable, et j'ai eu le plaisir de vous accompagner à Bruxelles la semaine dernière Monsieur le Maire, pour recevoir ce prix. Merci de votre soutien et merci du soutien de l'exécutif.

Sept villes ont été retenues, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, et nous avons emporté le deuxième prix, qui est un prix spécial pour l'innovation. En effet, la qualité et l'originalité du dossier lyonnais a surpris les membres du jury et bouleversé les pronostics qui voyaient déjà les Allemands rafler toute la mise. Le jury a été impressionné, en particulier par notre label Lyon Ville Équitable et Durable, pierre angulaire de notre candidature, qui est sans équivalent en France ou à l'étranger, et que les spécialistes européens considèrent comme un véritable modèle inspirant. Ce sont eux qui le disent !

Notre label LVED, rappelez-vous, a été créé en 2010, d'abord comme un macaron sur la vitrine de certains restaurants. Il était parfois regardé avec suspicion ou condescendance, y compris dans notre assemblée.

Progressivement et discrètement, comme on sait bien le faire à Lyon, nous avons fait de ce label un véritable club au service de l'innovation sociale, qui réunit aujourd'hui 243 labellisés très engagés, avec un référentiel qui continue de monter en exigence. Des acteurs emblématiques, d'abord dubitatifs, ont décidé de postuler au label ces dernières années, car nous avons fait nos preuves. Nous avons créé une relation de confiance.

LVED, c'est une démarche qualitative exigeante, inscrite dans une dynamique de progrès continu, où la bienveillance a aussi sa place. LVED, c'est une gouvernance collective qui donne aux parties prenantes une véritable place dans la coproduction de l'innovation sociale.

LVED est devenu à la fois un réseau et un étendard, qui rassemble nos 243 labellisés dans toute leur diversité. Le club LVED, c'est le lieu où se retrouvent et échangent tout aussi bien VRAC, une association qui travaille avec les habitants des quartiers en Politique de la Ville, une coopérative du numérique comme Dowino, des hôtels, la Gonette, le service d'autopartage Citiz, Artisans du Monde, l'Agence locale de l'énergie et du climat, Cité création, et d'autres encore.

Ce club LVED est un lieu d'échange de bonnes pratiques et de solidarité, un lieu d'hybridation où sont nés des projets de coopération, tels que Les Curieux, une vitrine de la mode éthique en centre-ville.

L'Europe a récompensé notre stratégie patiente, notre vision globale, définie dans une délibération cadre concernant l'économie sociale et solidaire, votée au début de ce mandat. Celle-ci crée des ponts entre toutes les parties prenantes du territoire. La mise en œuvre de cette politique s'organise pas à pas, avec patience, et se fait progressivement reconnaître au niveau international, et localement grâce à la multiplication de manifestations grand public mises en œuvre directement par la collectivité et par les labellisés : les Dialogues en Humanité, Woodstower, et, cette année, le Gypsy Festival, ainsi que des événements citoyens.

Si cette première récompense internationale est un aboutissement, c'est surtout un signal qui nous engage. Un nouveau modèle économique doit émerger en Europe et la France a beaucoup d'atouts pour peser dans la définition de ce modèle innovant, en s'appuyant sur la dynamique de résilience urbaine et de coopération entre toutes les parties prenantes qui a fait l'histoire et le succès de notre ville.

Je vous invite à célébrer ce premier prix européen pour l'innovation sociale ce jeudi, lors de la soirée annuelle du label LVED, où seront remis 37 nouveaux labels.

Je tiens, pour terminer, à remercier très largement toutes les personnes qui fabriquent avec moi ce succès collectif au quotidien, souvent dans l'ombre et malgré un contexte très difficile, et plus particulièrement Amélie Basille et Antoine Limouzin.

En interne comme chez nos partenaires, le développement d'une économie plus juste et plus humaine demande beaucoup d'engagement, beaucoup d'énergie et beaucoup de ténacité.

En tout cas, en ce qui me concerne, j'en aurai jusqu'à la fin du mandat.

La Commission a donné un avis favorable.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Dounia Besson, et encore bravo.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3987 - Attribution d'une subvention de 24 000 euros à l'association Village des Créateurs du Passage Thiaffait pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design - Approbation d'une convention cadre

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

(Adopté)

2018/3988 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à Tendance Presqu'île, l'association de Management de Centre-Ville de la Presqu'île de Lyon - Approbation d'une convention cadre et d'une convention d'occupation du domaine privé

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

(Adopté)

2018/3989 - Attribution de subventions pour un montant de 5 600 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

(Adopté)

2018/3990 - Illuminations 2017 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 29 179 euros

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Des dossiers qui illustrent le soutien à la politique d'animation, notamment des associations de commerçants :

La première délibération sur le Village des créateurs, une structure qui dynamise la filière, une structure unique en France ;

Le soutien à Tendance Presqu'île, l'un de nos deux managers de centre-ville, qui permet d'accompagner le pôle majeur d'agglomération qu'est Tendance Presqu'île ;

Le soutien à ces associations qui font vivre l'ensemble de nos quartiers, avec la Course des Garçons de Café, en septembre prochain, Tapis Rouge en octobre prochain, et, bien évidemment, les marchés ne sont pas oubliés ;

Enfin, une délibération habituelle mais ô combien indispensable au regard du soutien à l'ensemble des illuminations qui permettent d'égayer nos rues à l'occasion des fêtes de fin d'année.

L'ensemble de ces délibérations, Monsieur le Maire, a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix les conclusions de ces rapports

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

COMMISSION IMMOBILIER - BÂTIMENTS

2018/4025 - Lyon 4^e - Déclassement du bâtiment et des espaces extérieurs d'un tènement ancien collège Serin cadastré sous le numéro 31 de la section AE situé 2 bis place de Serin - EI 04045 (rectificatif)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Avis favorable pour cette délibération de part de la Commission.

M. LE MAIRE : J'ai un temps de parole de madame Granjon. Je voudrais simplement signaler que madame Perrin-Gilbert est retenue par des obligations et n'a pas pu être présente pour ce Conseil. Elle a donc retiré ses temps de parole. Madame Granjon, vous avez, en tant que non-inscrite, 4 minutes.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Décidément, le tènement du quai Serin aura été de bout en bout un feuilleton rocambolique, depuis l'annonce du départ de la SEPR lors de son regroupement sur le site Professeur Rochaix en 2013 jusqu'à la délibération de ce jour !

La désaffectation pour usage scolaire de l'Académie de Lyon en janvier 2015 a été approuvée par notre assemblée lors du Conseil municipal de mars 2015, mais il ne s'est agi que de retirer à ce tènement sa destination d'enseignement, pas son affectation au domaine public.

Par la suite, divers projets ont été évoqués, débattus, combattus, tant en Conseil d'arrondissement du 4^e arrondissement qu'en séance du Conseil municipal, jusqu'à l'adoption par celui-ci en septembre 2016 d'une délibération actant la cession de la parcelle à la Société civile de construction vente (SCVV), qui s'engageait à réaliser pour une période de 15 ans un certain nombre d'équipements, tels qu'une résidence étudiante ou des espaces de coworking. À l'époque, les élus Lyon Citoyenne et Solidaire s'étaient d'ailleurs abstenus sur ce dossier, car nous n'étions convaincus ni par le fond du projet (notamment quelles garanties au-delà des 15 années), ni surtout par la nécessité de vendre à une société privée un espace pour lequel des projets publics ou en partenariat public-privé auraient pu être pensés, afin de répondre aux besoins des habitants d'un quartier de Lyon un peu excentré, sans pour autant vendre, mais plutôt en travaillant à partir d'un bail emphytéotique.

Mais le souci est ailleurs et est à l'origine de la délibération qui nous intéresse aujourd'hui. Pressés de brader une fois de plus le patrimoine

des Lyonnais, vous avez procédé à la cession d'un territoire que vous n'aviez pas désaffecté du domaine public. Et nous voici une fois de plus en train de travailler à contresens et de valider des décisions a posteriori. Vous avouerez que, cette fois-ci, c'est plus qu'agaçant, cela frôle à la fois le systématique et le ridicule.

Le systématique, car nous ne comptons plus les subventions (entre autres) dont nous votons le principe ou l'attribution des jours, voire des mois, après qu'elles ont été versées ou que l'événement qu'elles accompagnent a eu lieu.

Le ridicule, car il est singulier de voir une structure aussi sérieuse que la Ville de Lyon être si pressée de vendre ses bijoux de famille qu'elle en oublie de vérifier qu'elle s'en est donné le droit.

Il est vrai qu'une miraculeuse ordonnance datant du 19 avril 2017 sauve la mise de l'exécutif en lui permettant de la régulariser de façon rétroactive.

De fait, la délibération proposée met en œuvre cette ordonnance, dont le caractère rétroactif ne semble pas avoir été contesté à ce jour devant le Conseil d'État ou le Conseil constitutionnel, bien que la rétroactivité soit a priori peu compatible avec le fonctionnement constitutionnel français.

Mais au-delà de ce dossier en particulier, il convient de profiter de cette délibération pour s'interroger sur le fond. Comment travaille ce Conseil municipal ? Comment sont formés les conseillers afin de prendre des décisions ? Quelles vérifications sont faites afin d'éviter que ce genre de bourde ne se répète ?

Vous comprendrez que, pour toutes ces raisons, il n'est pas possible ni pour moi, ni pour Nathalie Perrin-Gilbert, d'approuver un tel mode de fonctionnement. C'est pourquoi nous voterons contre ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie de votre intervention, Madame Granjon. Je passe la parole au groupe Écologie Les Verts, Madame Baume, pour 3 minutes.

Mme BAUME Émeline : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Ce rapport est l'occasion pour les élus écologistes d'analyser les besoins et les envies d'agir de ce quartier dit Serin à la presque intersection des 1^{er}, 4^e et 9^e arrondissements.

Ce quartier peut et doit continuer sa transformation en quartier à vivre, un quartier des courtes distances, où l'air est respirable et la convivialité présente, pour laisser entre autres grandir dignement nos enfants et vieillir sereinement nos aînés.

Actuellement, à cet endroit, plusieurs éléments favorisent cette éco-socio-responsabilité : le tunnel mode doux de la Croix-Rousse, l'aménagement des rives de Saône, et le site dit de la P'tite Ka'fête. À l'inverse, les véhicules s'engouffrant ou sortant du tunnel routier de la Croix-Rousse marquent le regard et laissent planer une atmosphère pas toujours très respirable.

Le mois dernier, François Chevallier revenait sur ces questions de pollution atmosphérique aux abords du tunnel de la Croix-Rousse, mais de l'autre côté, côté Rhône. Celle-ci est un peu moins forte aux abords du côté Saône, du fait de la géomorphologie du secteur. Néanmoins, quand l'on regarde les courbes d'oxyde d'azote le mois dernier dans notre ville, le boulevard urbain et l'autoroute au sud arrivent en tête de la pollution atmosphérique, mais juste derrière, et parfois malheureusement devant, il y a la sortie du tunnel de la Croix-Rousse côté Rhône. Ceci peut laisser à penser que la qualité de l'air n'est pas bonne côté Saône. Et l'on ne peut plus invoquer comme seule explication un report de flux de véhicules dû à la fermeture du périphérique nord.

Si au milieu de ce sous-quartier coule la Saône, les habitants des deux rives se croisent et partagent leurs envies d'agir et besoins au parc Roquette, dans le 9^e, lors du marché du jeudi soir porté par AIDEN devant la CNR, dans les aires de jeux du quai Gillet, du quai Saint Vincent, ou encore à la P'tite Ka'fête, chez Acte 2 Théâtre ou lors des temps portés par l'Alter'Hostel.

De son passé industriel, le quartier ne garde de trace que l'ex-usine Gillet, ex-bâtiment SEPR dont il est question dans cette délibération.

Demain, alors, à quels besoins la Ville souhaite-t-elle répondre ? Bien évidemment, les écologistes appellent de leurs vœux, comme l'ont rappelé les Conseils de quartier du 4^e, 5^e, 9^e et 1^{er}, la création de navettes fluviales cadencées sur la Saône, avec une halte à cette hauteur (au quartier Serin), permettant dans un futur proche, pourquoi pas, d'attraper un tram qui passerait sous le tunnel de la Croix-Rousse.

Dans cet esprit, nous proposons dès aujourd'hui d'expérimenter des réductions de voirie sous le tunnel, ainsi qu'en amont, sur le point Schuman et d'en mesurer les effets à court terme.

Aujourd'hui, ce quartier porte des envies d'agir d'habitants liées à des besoins peu ou non couverts. Je pense en particulier à la petite enfance, parce qu'il y a des assistantes maternelles, il y a la P'tite Ka'fête, mais ce n'est pas suffisant. Je pense aussi à une offre enfance et jeunesse, car le centre social Pierrette Augier et les centres sociaux de la Croix-Rousse et Quartier Vitalité ne répondent pas à toutes les demandes des familles. Je peux vous fournir les chiffres si vous en êtes en mal de données.

Pour les écologistes, le patrimoine bâti dont il est question doit proposer des usages, qui soient des usages adaptés à la ville post-carbone et aux évolutions démographiques de notre cité.

Je vous remercie pour votre écoute et nous voterons ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci. Pour le groupe Socialiste, Radical et apparentés, Monsieur Kimelfeld, vous avez 3 minutes.

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, Madame Granjon, les habitants du quai Gillet et Serin apprécieront votre appréciation sur ce que vous avez qualifié de quartier excentré, alors que c'est un morceau de ville, un bassin de vie entre le 9^e et le 4^e arrondissement, comme l'a bien décrit Émeline Baume. De plus, voter contre ce projet, c'est finalement contre un projet au service des habitants. Votre position est donc décidément incompréhensible.

Je voudrais simplement me réjouir de ce futur projet. Je rappelle que ce bâtiment, qui est vide depuis de nombreuses années, va être rénové en conservant l'esprit du lieu, l'esprit du patrimoine, tout en étant extrêmement innovant. Dans un quartier qui a été complètement rénové – je ne rappellerai pas le tube mode doux, mais aussi les rives de Saône, l'arrivée, comme l'a dit Émeline Baume de la Ka'fête ô mômes, l'arrivée d'un marché du soir, la rénovation du groupe scolaire, l'arrivée d'un certain nombre de nouveaux services, demain, un jardin partagé –, avec l'immeuble Serin, l'immeuble de la SEPR, c'est demain une crèche, donc une réponse en partie aux questionnements d'Émeline Baume, un espace de coworking, qui marchera en étroite collaboration avec cette crèche, c'est du logement étudiant, du logement social étudiant, comme vous en appelez souvent de vos vœux, Madame Granjon, sur votre arrondissement, vous le trouverez sur le 4^e arrondissement. C'est bien sûr aussi un espace vert avec un immeuble qui, de nouveau sera retourné face à la Saône et retrouvera sa superbe et son usage pour l'ensemble de ses habitants.

C'est donc pour les habitants du 4^e arrondissement de nouveaux projets, de nouveaux espaces, de nouveaux services, et nous ne pouvons que nous réjouir de l'avancée enfin de ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Merci de ces réponses.

Au demeurant, je ne vais pas revenir sur votre intervention, Madame Granjon, mais il faudrait que nous apprenions un peu à modérer les mots utilisés. Le mot « brader » est quand même un peu excessif. Je ne parle même pas des autres. Je ne sais pas ce que nous avons bradé, franchement. Je prends quelques exemples dans le 1^{er}, comme si le 1^{er} était le plus à plaindre. À la Halle Martinière, nous avons fait ce qui nous a semblé cohérent. Le collège Truffaut est un exemple de travail et de réutilisation. Sur la salle Rameau, nous avons lancé un appel à projets en parfaite concordance avec vos attendus. Nous n'avons pas bradé la salle Rameau. Je voudrais savoir ce que nous avons bradé.

Au demeurant, c'est une politique générale de la Ville. Le 1^{er} n'est pas une exception au milieu des autres arrondissements. Quand nous imaginons un nouveau projet, ce n'est pas seulement pour vendre et faire du business, ce que vous sous-entendez – pardon pour ma trivialité –, mais c'est toujours au service d'un projet.

Je suggère que nous utilisions les mots les plus adaptés aux situations, ce qui n'empêche pas les débats, bien entendu.

Je mets aux voix les conclusions de ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mme Granjon vote contre, abstention de M. Remy)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/4027 - Construction d'un groupe scolaire et d'une structure d'accueil Petite Enfance - Participation financière dans le cadre de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme - Opération n° 02260001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2018-1 - Programme 00006 - Approbation d'une convention tripartite de financement conclue entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la SPL Lyon Confluence

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2018/4030 - Groupe scolaire Duvivier-Cronstadt - Acquisition et construction - Opération n° 07168001 - 146 avenue Berthelot à Lyon 7^e - Lancement des études et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00006

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2018/4034 - Crèche Rochaix 3 - Aménagement d'une crèche tiroir - 52 rue Rochaix à Lyon 3^e - Opération n° 03024003 - Lancement des études et travaux de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 - Programme n° 00002

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, quelques mots avant d'aborder chaque délibération.

Aujourd'hui, nous sommes sur des délibérations sur les groupes scolaires, avec, comme vision, 563 élèves supplémentaires qui rejoignent à chaque rentrée scolaire les écoles lyonnaises, soit la création de 19 classes. Cela a été mis en avant lors d'une conférence de presse au mois de mai.

Lyon, l'attractive accueille depuis 2010 environ 5 800 habitants par an. Depuis près de 15 ans, nous disposons d'un observatoire urbain, qui est un outil important pour suivre les évolutions démographiques, quartier par quartier. Celui-ci nous permet effectivement d'anticiper cette croissance démographique, qui nous conduit aussi à anticiper la construction d'équipements publics, tels nos groupes scolaires et EAJE, c'est-à-dire nos crèches, mais aussi les rénovations et extensions nécessaires de groupes scolaires pour y construire des places, des restaurants, etc., tel ce que nous allons réaliser sur les groupes scolaires Jouhaux, Anatole France, dans le 3^e, et les groupes scolaires Jean Jaurès dans le 6^e.

Nous avons donc déjà trois groupes scolaires en construction, qui sont Berliet dans le 8^e, Girondins dans le 7^e et Macé dans le 9^e. J'ose dire qu'en cela, nous ne ressemblons pas du tout à la Ville de Marseille, qui, aujourd'hui, a d'énormes problèmes avec ses groupes scolaires, puisque nous investissons 25 millions d'euros pour tous ces nouveaux groupes scolaires d'ici à 2020. Ces 25 millions d'euros d'investissement ont été votés en mai dernier.

Sans attendre dans ce Conseil municipal, nous avons cinq délibérations, sur lesquelles nous allons présenter les dossiers, si vous me le permettez.

Le premier est la construction d'un groupe scolaire et d'une structure d'accueil petite enfance à la Confluence. C'est un groupe scolaire avec une maîtrise d'ouvrage qui sera confiée à l'aménageur SPL Lyon Confluence. En effet, la Ville de Lyon est confrontée à la nécessité d'accompagner la progression de la démographie scolaire dans plusieurs de ces quartiers et donc à multiplier les projets relatifs aux agrandissements de nos groupes et à la construction. Nous allons donc confier cette réalisation à un opérateur qui permet à la Ville de mobiliser ses moyens humains et financiers sur d'autres projets. Les modalités de financement de cet équipement sont inchangées : 9/15^e pour l'opération d'aménagement et 6/15^e pour la Ville, frais de maître d'ouvrage inclus, soit, à la charge de la Ville, pour le foncier 640 000 euros, pour le coût estimatif de l'ouvrage 5,4 millions d'euros, et pour le mobilier 400 000 euros, à la charge de l'opérateur, prorata du foncier 960 000 euros, prorata du coût estimatif de l'ouvrage 7 786 000 euros, soit un global estimé à 15,237 millions d'euros hors taxes. Pour l'EAJE, nous sommes dans la même démarche, avec une structure de 45 berceaux de 480 mètres carrés de surface utile, à la charge de la Ville, 882 000 euros, le mobilier, 120 000 euros, et, à la charge de l'opérateur, 260 000 euros pour le foncier et, au prorata du coût estimatif de l'ouvrage, 1,6 million d'euros, soit un coût global estimé à 2 862 000 euros. À l'intérieur de cette délibération figure également le transfert de la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon à la SPL Lyon Confluence.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. J'ai plusieurs temps de parole. Monsieur Remy, non inscrit, 5 minutes, sur un tir groupé : 4027, 4028, 4030, 4031, 4032, 4033 et 4034.

M. REMY Arthur : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Construire une ville, la bâtir, l'édifier est une chose, permettre de l'habiter, d'y vivre, de s'y épanouir, c'est une autre chose. Ces deux objectifs ne sont pas inconciliables, loin de là ! Je dirais même qu'ils sont complémentaires, car quoi de plus morne qu'une ville résidentielle sans vie ?

Construire, bâtir, édifier, c'est le hard d'une politique de développement urbain entreprise depuis des dizaines d'années, une politique que vous maîtrisez parfaitement bien.

Une politique renforcée par les objectifs de croissance démographique du Schéma de cohérence territoriale (le SCoT) : + 150 000 habitants sur 20 ans, c'est 7 500 logements par an, 5 800 habitants par an nous le rappelait madame Gay dans son introduction.

7 500 logements par an, cela nécessite donc de construire, bâtir, édifier de nombreux immeubles. Et cela suscite des interrogations qui émergent ici ou là sur la constitution même de la ville, sur la maîtrise des formes urbaines.

L'objectif inscrit dans le SCoT nous contraint à une croissance démographique à marche forcée.

Une croissance démographique qui nous oblige à une croissance résidentielle, exprimée à Lyon par une densification. Attention, la densité est un objectif partagé, car elle permet la préservation des terres agricoles. Mais cette densification mériterait d'être mieux accompagnée, pour :

- éviter les erreurs de conception urbaine et architecturale, le vis-à-vis permanent dans les opérations urbaines ex nihilo par exemple ;
- avoir une réelle attention aux effets d'îlots de chaleur urbains, alors même que nous vivons une période de réchauffement climatique ;
- contribuer à diversifier la figure et la silhouette urbaine, pour qu'une opération urbaine lyonnaise ne soit pas un copié-collé de ce qui se fait partout ailleurs.

Cet objectif du SCoT est assurément mal taillé, trop grand, et sa traduction, nous la voyons dans l'ensemble des opérations d'urbanisme lyonnaises.

L'objectif du SCoT, c'est de créer une métropole et vous connaissez mon point de vue sur ce sujet, Monsieur le Maire. Je me suis largement exprimé sur les risques liés à leur renforcement dans l'armature territoriale nationale (ruptures, déclassements et déséquilibres, plutôt que le ruisellement cher à Laurent Davezies).

7 500 logements par an, cela nécessite aussi de créer les conditions pour permettre d'habiter la ville, d'y vivre, et donc de s'y épanouir. On va dire que c'est le volet soft d'une politique de développement urbain, son deuxième pilier, celui de créer les services, les équipements nécessaires à la vie de tous les jours des habitants, mais également les espaces publics. Et ainsi, nous avons à examiner à ce Conseil municipal une série

de délibérations permettant de créer groupes scolaires et crèches – je les voterai presque toutes.

Presque toutes, car, tout comme les prévisions démographiques, ces besoins en équipements et services se planifient. Et c'est là que cela patine un peu et que vous maîtrisez moins, malgré l'observatoire que madame Gay citait.

Vous maîtrisez moins, car, contraint et forcé par la croissance démographique du SCoT, vous vous résolvez à faire dans le temporaire et le bâtiment modulaire, moins coûteux et surtout plus rapide de mise en œuvre.

Je voterai donc les créations des groupes scolaires, excepté celles relevant d'un aménagement provisoire.

Pour conclure, il est grand temps qu'à Lyon nous construisions, bâtissons, édifions une ville plus hospitalière pour que nous puissions y habiter, y vivre et nous y épanouir. Cela nécessitera de réfléchir les besoins d'une vie urbaine au XXI^e siècle.

Je vous invite à quelques hypothèses de travail :

- D'abord, l'agréement des espaces publics à l'heure du réchauffement climatique. Car, demain, habiter la ville ne sera pas seulement une affaire de logements, l'espace public sera le prolongement de l'intérieur. Aussi, il faudra les aménager à l'image des quartiers, et non plus les standardiser.

- Ensuite, s'intéresser à tous les besoins, y compris de ceux qu'on n'interroge jamais : revoir les processus de concertation, s'engager vers la participation citoyenne et l'expérimentation.

- Enfin, créer des lieux atypiques, multifonctionnels, ouverts sur la ville. Chers collègues, courez au Pavillon français de la Biennale d'architecture de Venise cet été, il y a de nombreux exemples en la matière.

Finalement, alors que Paris et sa Métropole lancent leur deuxième édition d'appel à projets « Inventons la Métropole », qu'en est-il à Lyon et qu'inventons-nous ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. 3 minutes pour le groupe Les Indépendants, Monsieur Geourjon.

M. GEOURJON Christophe : Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Je passe donc au groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Monsieur Guillard, 5 minutes, pour le 4027, a priori.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire,

Transférer la construction du groupe scolaire et de la crèche de la Ville de Lyon à la SPL Confluence est une délibération technique que les élus du groupe Ensemble pour Lyon - Les Républicains et apparentés voteront sans problème, comme cela a d'ailleurs déjà été le cas lundi dernier à la Métropole.

L'intérêt des Lyonnais est en effet que ces équipements soient opérationnels au plus vite, ceci ne saurait être contesté.

Pour autant, ce dossier n'est pas anodin et révèle au grand jour les limites d'une politique menée depuis trois mandats, politique consistant trop souvent à privilégier le court terme sur le long terme.

Depuis bientôt 15 ans, Gérard Collomb, votre prédécesseur, Monsieur le Maire, nous présente Confluence comme la réussite absolue en matière d'aménagement d'écoquartier, manquant souvent de qualificatifs, s'attribuant l'ensemble des mérites.

Si la métamorphose du quartier et l'ampleur de la transformation ne sauraient être contestées, il convient quand même de se souvenir de deux faits :

- Tout d'abord, rien n'aurait été possible sans la vision d'Henry Chabert et l'action des prédécesseurs de Gérard Collomb, Michel Noir et Raymond Barre (oui, tout n'a pas commencé en 2001), qui avaient largement initié la maîtrise foncière du Confluent.

- Ensuite, depuis sa genèse, ce projet a de façon récurrente fait l'objet de critiques ciblées de la part des élus d'opposition, notamment sur son accessibilité ou sur le déficit d'équipements publics.

À ce titre, ce mois de juin 2018 est révélateur.

Avec cette délibération, vous prenez acte, Monsieur le Maire, qu'il y a urgence à réaliser ce groupe scolaire et cette crèche. On ne peut pas livrer tous les jours de nouveaux logements, accueillir en masse des nouveaux habitants, sans mettre en face les équipements nécessaires. Ce constat est plus que jamais vrai à Confluence, mais également dans toute la ville. Nous dénonçons depuis très longtemps que le rythme de construction d'équipements publics ne soit pas calé sur celui de nouveaux logements, à Confluence, mais également dans le 8^e, dans le 7^e ou dans le 9^e. L'annonce récente d'affecter en urgence 25 millions d'euros supplémentaires à la construction de groupes scolaires en est la parfaite illustration, même si, comme je vous l'ai déjà dit lors du compte administratif, entre les annonces et la réalité, il peut y avoir un pas plus ou moins grand à franchir.

L'autre point noir du quartier de Confluence est et restera malheureusement son accessibilité. Lors du dernier Conseil syndical du Sytral, nous avons entériné le prolongement du T2 jusqu'à Montrochet, prolongement visant à doubler la capacité d'un tramway manifestement sous-dimensionné. S'il n'est malheureusement plus temps de refaire le match métro-tramway, ce prolongement illustre parfaitement un manque d'anticipation ou plutôt le sacrifice de l'aménagement durable d'un quartier sur l'autel des échéances électorales de 2008. Bref, une vision à courte vue.

Il est dommage de devoir aujourd'hui jouer les pompiers, alors que ces deux problématiques auraient pu, auraient dû être anticipées.

Il est dommage que, même dans des cas aussi flagrants, l'usure du pouvoir ne permette pas à cette majorité d'accepter ses erreurs.

C'est dommage d'entendre Nicole Gay à l'instant louer les avantages d'un observatoire dont on voit les limites avec une délibération comme celle-ci.

C'est dommage d'entendre Michel Le Faou il y a quelques instants tenter d'allumer des contre-feux, alors que la situation dans la maison n'est pas des plus jolies.

Ce n'est dommage ni pour vous, ni pour nous, c'est dommage pour les Lyonnais, qui, trop souvent, subissent les effets de ce manque flagrant d'anticipation.

Émile de Girardin disait « gouverner, c'est prévoir », puissiez-vous, pour les 18 mois de mandat restant, faire vôtre cette maxime pleine de bon sens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Nicole voulait intervenir.

Mme GAY Nicole, rapporteur : Je vous prie de m'excuser, mais d'autres délibérations étaient dans l'intervention de monsieur Remy. Il y a le groupe scolaire Duvivier-Cronstadt. Fin premier semestre 2022 surgira de terre ce groupe scolaire de 19 classes, équipé d'un restaurant et d'un gymnase, ainsi que de tous les espaces associés.

Pour la crèche Rochaix, Monsieur le Maire, il s'agit simplement d'une crèche qui existe, que nous allons aménager et qui va se transformer en crèche tiroir ou en crèche tampon, celle-ci servant d'accueil de structure EAJE pendant le temps que les travaux soient réalisés dans les locaux de quelques autres EAJE. Je pense à celles du 3^e, du 7^e et du 8^e. Au fur et à mesure de leurs travaux, ils seront hébergés dans cette structure pour quelques mois.

Je voudrais rajouter, pour répondre à monsieur Remy, qu'avec monsieur Michel Le Faou, nous avons eu il y a quelques semaines un séminaire d'élus, où nous nous sommes formés justement, mais pas seulement. Nous avons également travaillé la question des îlots de chaleur dans notre ville et bien entendu au-delà de la ville, dans la métropole. Un certain nombre d'éléments sont fort bien travaillés à la Métropole par notre Vice-Président et par notre Adjoint à l'Urbanisme. Nous étions également en formation sur ces questions-là. Nous ne vous y avons pas vu. C'était dommage, Monsieur Remy.

M. LE MAIRE : Monsieur Michel Le Faou, quelques éléments complémentaires.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Oui, très rapidement, Monsieur le Maire, mais pour répondre aux différentes interventions.

D'une part, sur le soi-disant manque d'anticipation sur la production des équipements scolaires, je voudrais rappeler ici à Monsieur Guillard que nous répondons avec justesse au développement urbain. Que dirait-on dans cette assemblée si les groupes scolaires étaient livrés avant la livraison des logements et si nous nous retrouvions avec des groupes scolaires vides et non utilisés ? Dans les différents cas que vous citez,

sur le 7^e, le 8^e, le 9^e, le 2^e, les groupes scolaires en question suivent le développement urbain.

Simplement quelques exemples, Monsieur Guillaud.

Sur le 8^e arrondissement, le groupe scolaire Berliet sera livré l'an prochain. Cela correspond à la livraison des logements qui sont en cours.

Le groupe scolaire Julien Duret, toujours sur le 8^e arrondissement, sera livré en septembre 2020, alors que les constructions sur les deux projets urbains partenariaux viennent tout juste de démarrer et que nous avons démarré par la production d'une résidence étudiante et d'une résidence pour personnes âgées, qui ne génèrent pas des besoins pour les équipements scolaires. En tout cas, ce développement urbain sera accompagné par la livraison des équipements scolaires.

Sur la Confluence, nous confions le mandat à la SPL pour en faire sorte que, justement, l'urbanisation de l'îlot qui est en cours soit concomitante à la réalisation du groupe scolaire et pour en faire sorte qu'il n'y ait pas deux chantiers qui viennent se contredire et qui, pour certains d'entre eux, pourraient être livrés avec un retard entre les différentes opérations. En confiant cela à la SPL Lyon Confluence, cela nous permet d'avoir une maîtrise globale de cette opération.

Enfin, nous essayons aussi dans notre réponse sur ces sujets, bien évidemment d'anticiper. Nous l'avons fait tout à l'heure et nous l'avons rappelé au travers de la mise en place de l'Observatoire urbain. Nous anticipons aussi sur la PPI, en rajoutant 25 millions d'euros, ce qui nous permet d'éviter un trou d'air, notamment en début de prochaine mandature, pour faire en sorte que les groupes scolaires puissent être livrés à temps et suivent évidemment le développement urbain de cette Ville.

Nous sommes aussi dans une posture d'innovation, notamment sur les modes de financement, en faisant appel à des projets urbains partenariaux qui nous permettent de mobiliser des financements apportés par les constructeurs. Un seul exemple, sur le groupe scolaire Julien Duret, huit classes seront financées directement par les constructeurs. Il en est de même sur d'autres projets urbains, où nous faisons appel à la mobilisation financière au travers de ces projets urbains partenariaux.

Nous nous mobilisons aussi sur les modes de faire, en mettant en œuvre des procédures innovantes, à la fois avec de la maîtrise d'œuvre interne, pour nous permettre de réduire les délais, en confiant un mandat à la SPL Lyon Confluence, qui nous permet aussi d'anticiper et de réduire les délais.

Nous innovons également dans les procédés constructifs, en mettant en œuvre notamment la filière sèche, de la préfabrication, pour faire en sorte que ces groupes scolaires puissent être produits dans des délais beaucoup plus courts.

Alors, oui, notre majorité n'a pas à rougir de ce que nous réalisons sur ce sujet. Nous adaptons nos réponses à cette question, en faisant preuve à chaque fois d'anticipation et d'innovation. Oui, nous sommes fiers de ce que nous portons sur ces sujets. Soyons surtout à la hauteur des enjeux pour notre jeunesse et nos enfants.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Merci beaucoup.

Je ne vais pas en rajouter, mais, là aussi, à vous écouter Monsieur Guillaud, on a l'impression que, vraiment, cette ville, c'est du n'importe quoi. Il doit y avoir un truc, car les gens viennent et ont envie d'habiter dans cette ville.

Ce que nous faisons depuis 15 ans sous l'autorité de Gérard Collomb, c'est justement d'avoir une vision globale du développement de la ville. Ce n'est pas de faire du logement d'un côté et des équipements de l'autre. Tout cela exige, bien entendu, un tempo adapté.

Je veux bien ce petit refrain qui revient – je suis d'ailleurs étonné que d'autres ne l'aient pas utilisé – de ce manque d'anticipation. Cela devient un peu répétitif. Il faudrait simplement essayer de ne pas regarder seulement sur ce qui s'est fait. Je serais assez tenté de dire que c'est la ville de 2040 à laquelle nous devons penser aujourd'hui, pas seulement sur la base des critiques que vous faites. Le ruissellement auquel vous faites allusion, Laurent Davezies n'a pas parlé de ruissellement, il a fait une démonstration de l'efficacité et de la circulation sur l'ensemble de la Métropole.

Je prendrai simplement un exemple. J'étais à une visite aux cuisines centrales qui fournissent 24 000 repas à nos enfants. Vous savez que nous sommes déjà aujourd'hui à 30 % de bio au lieu des 22 % préconisés par l'État, que nous serons à 40 % l'année prochaine. J'ai découvert que des entreprises de Chazelles, des entreprises encore un peu plus loin, qui font du bio, fournissent directement notre cuisine centrale. Là, le cercle vertueux de confiance, qui fait qu'une entreprise sait qu'elle a une demande et qu'elle sera honorée, fait qu'elle a pu investir. Vous avez des producteurs laitiers en coopérative qui font de la glace et du yaourt eux-mêmes pour le vendre dans nos écoles.

Je pense qu'il faudrait arrêter de caricaturer tout ce qui est fait ici, que ce soit dans cette petite rengaine du manque d'anticipation facile à dénoncer, car, des villes qui n'ont pas anticipé, je pourrais vous en citer un certain nombre, et, croyez-moi, vous seriez étonnés. Nous essayons et nous arrivons, dans un paysage pas simple, extrêmement mouvant, à faire ce qui nous semble le mieux. Le bien-être et les critères de qualité de vie de notre ville ne sont pas tous dans les fonds de classement. Je pense que nous allons essayer de continuer. En tout cas, les Lyonnaises et les Lyonnais peuvent mesurer eux-mêmes ce qui se passe dans cette ville, non pas que je veuille prétendre ici que c'est parfait. En tout cas, nous tendons et nous recherchons en permanence à améliorer les conditions de vie de chacun, tout en répondant aux exigences de développement de notre cité et de notre métropole.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/4028 - Aménagement d'un établissement d'accueil pour jeunes enfants de 36 places - Parc Blandan à Lyon 7^e - Opération n° 07277004 - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit, dans cette délibération, d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre suite à la réévaluation de cette opération, que nous avons approuvée au Conseil municipal du 26 mars 2018. Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Monsieur Geourjon, pour le groupe Les Indépendants, vous avez 5 minutes.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Vous nous demandez d'adopter un avenant au marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de l'établissement d'accueil pour jeunes enfants dans le parc Blandan, aboutissant à une augmentation budgétaire de 33 000 euros.

Les élus du groupe Les Indépendants voteront cette délibération, mais nous serons attentifs à l'évolution du budget de cette crèche. Nous espérons que cette révision sera la dernière et non la première d'une longue série.

Ce n'est cependant pas pour cela que j'ai souhaité prendre la parole sur ce dossier aujourd'hui. En tant qu'élus du 7^e arrondissement, j'ai souhaité prendre ce temps de parole à l'occasion de ce qui était la première délibération de ce Conseil concernant à la fois le 7^e arrondissement et les équipements de proximité.

En début de Conseil, nous avons eu le droit à un échange de politesses entre la majorité du 7^e et la majorité de la Ville de Lyon. Une situation ubuesque où, par exemple, la majorité du 7^e, où Loïc Graber est adjoint, pose au Maire de Lyon une question en lien avec la culture, question pour laquelle Loïc Graber, cette fois Adjoint au Maire de Lyon, apporte une réponse.

Ce matin, dans l'édition du Progrès, le journaliste qualifiait les questions du 7^e arrondissement, je cite, de « questions convenues ». Depuis 2008, je regrette cette vision biaisée du débat démocratique à Lyon. Quand les questions émanent d'un arrondissement issu de la majorité, leur objectif est de passer la brosse à reluire. Quand elles sont posées par un arrondissement dans l'opposition municipale, l'objectif est exactement inverse.

Pourtant, l'article 43 du règlement intérieur de notre assemblée dispose que : « Le Conseil d'arrondissement, à raison d'un arrondissement par séance, peut présenter au Conseil municipal trois questions orales sur toute affaire intéressant l'arrondissement. »

À titre personnel, j'ai la faiblesse de croire que, sur des sujets de proximité, il est possible, au-delà des étiquettes, de corédiger dans le seul

intérêt de l'arrondissement des questions pertinentes mais non convenues. Je ne sais pas si c'est monde d'avant ou nouveau monde, mais je pense que c'est le rôle des élus locaux de travailler ensemble pour améliorer la qualité de vie de tous.

Une question locale et municipale intéresse les habitants du 7^e, cette question est partagée par la grande majorité des élus de l'arrondissement, mais elle n'a pourtant pas été évoquée tout à l'heure.

En juin 2016, Gérard Collomb avait décidé la fermeture de la piscine de Gerland. Suite à la mobilisation des élus d'opposition du 7^e, du maire du 7^e, des habitants, du CIL Gerland-Guillotière et de l'association pour la Valorisation du parc de Gerland, le maire de Lyon avait finalement annoncé, en septembre 2016, qu'un nouveau centre nautique ouvert toute l'année serait créé dans le quartier durant le mandat. Depuis, c'est le flou. Nous recevons des bribes d'information, sans aucune vision d'ensemble du projet.

Concernant sa localisation, trois sites ont été évoqués pour accueillir cette piscine.

Concernant son financement, Loïc Graber avait indiqué en 2016 que 10 millions d'euros seraient mobilisables dans la PPI. Les dernières informations indiquent que la Ville de Lyon participerait plutôt au fonctionnement et non plus à l'investissement. Par ailleurs, la possible rénovation de la piscine historique de Gerland par le LOU rebat les cartes, même si le manque d'équipements nautiques est important sur Lyon.

Concernant la date de construction, l'activité de la piscine de Gerland étant prolongée jusqu'à l'été 2019 par convention, la livraison du nouveau centre nautique devrait donc intervenir courant 2019.

Vous-même, Monsieur le Maire, lors du Conseil municipal de mars, vous aviez indiqué, je cite : « Avant l'été, nous aurons choisi une proposition pour une piscine dans le 7^e arrondissement. »

Monsieur le Maire, au nom des habitants du 7^e arrondissement, je souhaite vous demander où en est le projet, quel calendrier, quelle localisation, quel mode de financement et quels tarifs d'accès pour ce potentiel nouvel équipement nautique à Gerland.

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Geourjon.

Avant de vous répondre, je voudrais peut-être prendre ce petit temps pour rendre un hommage à Georges Deleuze, Madame la Maire.

Mme PICOT Myriam, Maire du 7^e arrondissement : Monsieur le Maire,

Nous ne pouvons évoquer aujourd'hui le parc Blandan sans vous faire part de la disparition de Georges Deleuze, le jeudi 28 juin, Président de l'ADPB, l'association de développement du Parc Blandan, de 2009 à 2018.

Cette disparition a touché infiniment l'équipe municipale du 7^e arrondissement. En effet, il avait su faire de son association un véritable partenaire de la Ville et du Grand Lyon, aujourd'hui la Métropole, pour l'aménagement du parc Blandan.

Au début, aux côtés du Maire du 7^e d'alors, Jean-Pierre Flaconnèche, lui aussi disparu cette même année, il s'était battu contre le projet du ministre de la Défense, qui menaçait la création de ce parc.

Ensuite, la concertation exemplaire – et je pèse mes mots –, qui a mené au parc que nous connaissons, n'aurait pas été la même sans la présence de l'ADPB et de son Président. Participant à tous les ateliers, à toutes les visites, à toutes les réunions, il avait imposé sa vision et son sens du dialogue.

Une fois le parc ouvert, à son instigation, l'association de défense du parc Blandan était devenue l'association de développement du parc Blandan, une évolution tout à son image, positive et constructive.

Exigeant mais pragmatique, conscient des difficultés que peuvent rencontrer les collectivités, parce qu'il avait été aussi maire de son village, Georges Deleuze était un homme de communication et de passion. Nous le regretterons et nous ne l'oublierons pas.

Je suis particulièrement triste qu'il n'ait pu voir le parc complètement achevé.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Monsieur Geourjon, je vais me permettre quelques commentaires. Je vous ai vu partir sur une voie, puis glisser vers une autre, pour finir sur une troisième. J'avoue que c'est intéressant comme processus, entre se satisfaire que nous réalisons cet équipement, s'étonner de son dépassement de coûts. Vous n'y faites qu'une allusion, alors que vous savez bien qu'il y a des arguments précis, que la discussion sur ce bâtiment, qui est sous contrôle des ABF, a amené un certain nombre de dépassements. Les dépassements de nos équipements en construction, si nous prenons la moyenne, ne le sont pas. Nous maîtrisons beaucoup mieux le coût d'un neuf que le coût d'un ancien que nous réparons. Je crois qu'il faut que les Lyonnaises et les Lyonnais le sachent. Cela coûte plus cher de retaper du vieux que de s'installer dans du neuf. Donc, la moyenne aujourd'hui est parfaitement dans les clous dans notre ville.

Pour ce qui est des commentaires, vous m'avez fait penser à la fin de l'envoi, j'essaie de toucher, vous auriez pu dire beaucoup mieux. Je ne vais pas vous jouer Cyrano. Peu importe. C'est un secret que je ne vais pas dévoiler. Au déjeuner des Adjointes, j'ai abordé cette question aujourd'hui. Pour changer les règles, qui ne sont pas seulement celles de Gérard Collomb, je me permets de vous le dire, c'est un processus relativement classique, il faudra qu'il y ait un vrai deal entre les uns et les autres. C'est exactement le pacte de confiance. Pour qu'il y ait une vraie concertation, il faut que chacun ait envie d'ouvrir ce débat, que vous demandez, que je peux trouver intéressant, mais cela signifie que nous allons changer un peu, les uns et les autres, nos comportements. Je le dis. Chiche ! Je vous rappelle que j'ai pu déjà mesurer que ma main était parfois un peu mordue quand je la tendais. Je suis d'accord pour tenter le pari, car je suis tenace dans ce champ. Nous en reparlerons. Nous n'allons pas bouleverser toutes nos règles, mais c'est une question que j'ai abordée. Je vous le dis clairement aujourd'hui.

Quant à la piscine, ne lisez pas que la presse. Il est vrai que je vous avais dit avant l'été. Les études méritent un peu plus de travail. J'espère qu'avant la fin de l'été, je serai en mesure, nous serons en mesure de vous apporter une réponse. En tout cas, arrêtons avec ce flou. Quand c'est flou, il y a un loup. Quelqu'un a rappelé cette formule. Arrêtons. Je veux bien que vous ne fassiez pas confiance à la majorité que je conduis, mais, de grâce, n'en rajoutez pas. Si vous aviez la certitude que nous ne travaillons pas, je pourrais l'accepter, mais, franchement, ce n'est pas le cas. Donc, s'il vous plaît, nous nous donnons un petit délai, qui n'est pas simplement un délai de fantaisie, c'est un délai d'étude nécessaire. Je pense que vous y êtes attaché, nous aussi – je parle au nom de la majorité.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/4031 - PUP Ginkgo - Groupe scolaire (acquisition et construction) - Opération n° 07311001 - 12 rue Croix-Barret à Lyon 7^e - Lancement des études préalables et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00006

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2018/4033 - Groupe scolaire provisoire Duvivier Cronstadt à Lyon 7^e - Construction d'un groupe scolaire provisoire de 11 classes - Opération n° 07277005 - Lancement des études et travaux préalables et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00006

Mme GAY Nicole, rapporteur : Deux groupes scolaires dans le 7^e, le PUP Ginkgo, avec la construction d'un groupe scolaire de 18 classes, d'un

restaurant, d'un gymnase, ainsi que tous les espaces associés. La délibération porte sur le démarrage des études de démolition des bâtiments existants, la dépollution du site, ainsi que le lancement du concours d'architecture. Montant estimatif, foncier compris : 23 millions d'euros. Livraison : premier semestre 2023. Pour le groupe scolaire provisoire Duvivier Cronstadt, 11 classes seront disponibles dès la rentrée 2022. Il est prévu d'installer ce groupe scolaire pour un temps sur l'esplanade du parc Blandan pour la rentrée 2019. Je n'en dirai pas davantage, puisque Loïc va dire quelques mots.

M. LE MAIRE : C'est moi qui vais donner la parole.

Mme GAY Nicole, rapporteur : Excusez-moi, Monsieur le Maire.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. Je vais donner la parole au groupe Socialiste, Radical et apparentés, en l'occurrence, Loïc Graber. Je voudrais simplement corriger une petite confusion. Il ne s'est pas exprimé sur la culture. Vous revisiterez le compte rendu. Loïc Graber ne s'est pas adressé la parole sur la partie culturelle. Mais là, il va pouvoir tranquillement s'exprimer 3 minutes, pas une de plus, Monsieur Loïc Graber.

M. GRABER Loïc, Adjoint : Pas de problème, Monsieur le Maire, je ferai même certainement un peu moins. C'est au nom de mon groupe et en tant qu'élu à l'Urbanisme dans le 7^e que je prends de parole.

Ces trois délibérations portent sur le groupe scolaire provisoire et définitif Duvivier Cronstadt sur le secteur Jean Macé Est et le groupe scolaire Croix Barret à Gerland, qui traduisent à la fois, comme cela a été rappelé par Michel Le Faou, notre capacité à anticiper les besoins futurs, à élaborer des modes opérationnels nouveaux et pertinents pour nos finances publiques, et des modes constructifs innovants.

D'une part, comme vous le savez, le 7^e arrondissement connaît une poussée démographique forte, liée à la fois aux programmes immobiliers neufs, mais aussi, et on l'oublie souvent, aux mutations dans le parc privé, qui voit l'arrivée de nouvelles familles. Mutations qui peuvent être rapides et qui demandent donc une réelle réactivité. Le 7^e accueille ainsi en moyenne 1 000 habitants supplémentaires par an.

La conséquence est une pression sur nos écoles, à laquelle nous répondons par la construction et la livraison à la rentrée 2019 d'un groupe scolaire neuf de 18 classes dans la ZAC des Girondins, en parallèle aux extensions d'autres écoles.

En vous appuyant sur les prévisions fournies par nos outils de prospective et notamment l'Observatoire urbain, vous avez fait le choix, Monsieur le Maire, en lien avec mes collègues Guy Corazzol, Nicole Gay et les maires concernés, de renforcer notre PPI en cours de mandat de 25 millions d'euros supplémentaires dédiés à nos écoles. C'est un engagement fort en faveur de nos enfants, en faveur de notre avenir.

En lançant ces chantiers dès à présent pour que ces groupes scolaires de 19 et 18 classes soient livrés tôt dans le mandat suivant, et en même temps que seront livrés les futurs logements, comme cela a été indiqué précédemment, vous démontrez notre capacité à anticiper, je n'oserais dire à prendre un temps d'avance, sur les besoins et mobiliser nos politiques publiques autour de ces priorités.

Ces deux groupes scolaires, en même temps que d'autres également discutés aujourd'hui, bénéficient d'un montage opérationnel nouveau et particulièrement pertinent pour nos finances publiques.

Les projets urbains partenariaux permettent en effet de faire porter une part non négligeable de l'investissement, que ce soit pour les écoles, pour les crèches, les routes ou les réseaux, sur les aménageurs et promoteurs privés, en fonction du nombre de nouveaux logements et des surfaces construites.

Ce montage financier permet d'alléger les dépenses d'investissement de notre collectivité, qui sont reportées sur des groupes scolaires supplémentaires.

Enfin, il faut souligner que ces nouveaux groupes scolaires peuvent être préfigurateurs de constructions définitives, avec des systèmes modulaires évolutifs et réversibles.

La qualité de ces bâtiments temporaires, tels celui qui sera mis en œuvre entre 2019 et 2022 sur l'esplanade du parc Blandan, n'a cessé de progresser depuis le groupe provisoire des Girondins à Gerland, en termes de matériaux, de formes, de couleurs, ainsi qu'en termes d'aménagement intérieur.

De plus, le cadre paysager du parc Blandan offrira sans doute l'une des plus belles cours de récréation de Lyon pour nos enfants. Je rappelle d'ailleurs que la partie haute du parc sera ouverte à l'été 2019, ouvrant des espaces publics supplémentaires.

Enfin, je tiens à remercier la Direction de l'éducation et la Direction de la construction pour leur réactivité pour ces nouvelles constructions, mais aussi pour leur implication dans la mise au point de ce nouveau mode constructif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention de M. Remy)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/4032 - Groupe scolaire Duret place Julien Duret à Lyon 8^e - Construction d'un groupe scolaire de 18 classes - Opération n° 08309001 - Lancement des études préalables et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00006

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Pour ce qui concerne ce groupe scolaire, il va porter sur la construction d'un groupe scolaire de 18 classes, d'un restaurant et d'un gymnase, pour une rentrée en 2020, sur une superficie de 4 307 mètres carrés. Cela va nous permettre de construire ce groupe scolaire en faisant appel à des procédés constructifs innovants, rapides à mettre en œuvre, en mixant une filière sèche, composée de bois, acier, béton, et qui va offrir un confort optimum aux enfants et aux enseignants. Ces dispositifs seront construits en usine et l'assemblage s'effectue sur site. La maîtrise d'œuvre sera assurée par les architectes de la Direction de la construction, comme pour le groupe Duvivier Cronstadt. Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, le groupe Socialiste, Radical et apparentés, Monsieur Lévy.

M. LÉVY Charles-Franck, Adjoint : Monsieur le Maire, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

L'éducation est donc bien une priorité pour l'exécutif municipal. Cette volonté politique forte s'est traduite par la construction depuis une douzaine d'années de nouveaux établissements, mais également par la modernisation, la rénovation d'un patrimoine scolaire riche et ancien.

Je ne vais pas revenir sur les différents projets que Nicole Gay a déjà exposés, ainsi que Michel Le Faou, mais ce dynamisme démographique amène plus d'élèves dans les écoles publiques et encourage la Ville à travailler sur soutien aux actions éducatives, notamment à travers les déclinaisons des priorités du PEDT.

Je voudrais également faire référence à un certain nombre d'investissements dans le 8^e arrondissement, qui auront lieu dès cet été. Je pense notamment à l'école Pasteur, pour plus de 900 000 euros, et l'école Lumière, dont les travaux débutent dans quelques semaines, pour un montant de 2,5 millions d'euros.

D'ici 2020, et vous l'avez déjà indiqué, ce sont cinq nouvelles écoles qui seront créées, notamment le groupe scolaire sur le secteur Berthelot Épargne. Durant le mandat précédent, nous avons inauguré le groupe scolaire Bordas. Aujourd'hui, avec 18 classes en quartier d'éducation prioritaire, avec les écoles Delorme, Fournier et même, de l'autre côté, sur Vénissieux, avec Moulin-à-Vent, les écoles sont pleines, il faut donc agir rapidement.

C'est ce que vous avez décidé, Monsieur le Maire, d'accélérer l'ouverture d'école, mitoyenne de l'espace d'éducation populaire Les Quatre Vents et face à la ligne de tramway T6, et qui s'inscrit dans le cadre du projet urbain partenarial (PUP) Patay, comme l'a indiqué monsieur Le Faou,

dans une continuité par rapport au développement urbain, qui va permettre de créer un quartier mêlant logement social, logement étudiant et accession sociale à la propriété sur une superficie de 2,5 hectares. Un investissement d'un montant minimum de 13 millions d'euros, qui, comme l'a indiqué madame Gay, s'appuiera sur un dispositif modulaire, un système sec, et un gymnase l'année suivante.

Cette construction illustre, Monsieur le Maire, la capacité de la Ville de Lyon d'adaptation, et je pense également au réseau d'éducation prioritaire, à l'investissement important effectué par la Ville pour les CP et les CE1 à 12, mais également une capacité d'anticipation, loin de ceux qui dénigrent systématiquement, pour accueillir demain de nouveaux publics.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention de M. Rémy)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/4037 - Création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur la politique patrimoniale et foncière de la Ville de Lyon

Rapporteur : Mme GAY Nicole

M. LE MAIRE : Madame Gay. Nous avons fini les constructions n'importe comment de cette ville. Ce qui est étonnant, c'est que nous arrivons encore à construire avec des acteurs qui nous suivent. Cela doit nous inciter à faire beaucoup, beaucoup, beaucoup mieux.

Je vous passe la parole pour ce nouveau rapport.

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de la création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur la politique patrimoniale et foncière de la Ville de Lyon.

Par courrier du 12 avril 2018, 19 conseillers municipaux, membres des groupes Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon et Les Indépendants ont adressé à monsieur le Maire une demande de création d'une mission d'information et d'évaluation ayant pour objet la politique patrimoniale et foncière de notre collectivité.

Conformément à l'article 57 de notre règlement intérieur, la Commission immobilière et bâtiments a étudié cette demande. Le 15 juin, nous avons reçu monsieur Stéphane Guillaud et le représentant de monsieur Brolquier au nom des 19 conseillers municipaux de leurs groupes, qui ont maintenu leur demande de création de cette mission d'information et d'évaluation, avec pour objet la politique patrimoniale et foncière de la Ville comportant quatre points :

- premier point, inventaire du patrimoine ;
- deuxième point, modalités d'utilisation d'un patrimoine ;
- état général pour le troisième point de la conservation du patrimoine ;
- et le quatrième point, prospectives immobilières et patrimoniales.

La délibération de ce jour, 2 juillet, en application de l'article L 1121-22-1 du code général des collectivités territoriales propose donc au Conseil municipal de procéder à la création de cette Mission, d'en fixer la durée de cinq mois à compter de la délibération de ce jour, avec l'ensemble des membres qui ont été désignés ce 2 juillet.

La composition de cette Mission est de 12 membres désignés selon la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Dans le cadre de la Commission qui se réunira, je propose que l'ensemble des personnes retenues notent la date du 5 juillet. Je n'ai pas l'horaire pour le moment. Nous aurons toute latitude pour inviter des personnes, des élus, des experts pour les auditer.

Le fonctionnement de la mission : le maire ou son représentant préside la Mission, réunit les membres de la Mission aussi souvent que nécessaire, sollicite le cas échéant le concours des services municipaux qui apporteront les éléments indispensables aux travaux de la Mission, prend contact auprès des élus délégués ou des organismes extérieurs si nécessaire pour recueillir les informations sur l'objet de la Mission, désigne un rapporteur qui sera chargé d'établir le rapport final de la Mission et de le présenter en commission thématique en préalable à sa présentation en séance du Conseil municipal.

Les réunions de la Mission ne sont pas publiques et se tiennent sans condition de quorum. Son rapport sera présenté au plus tard à la plus proche séance du Conseil municipal suivant l'expiration de la Mission d'information et d'évaluation, ou, si elle est antérieure, à la date suivant la clôture des travaux de celle-ci.

Voilà, Monsieur le Maire, pour ce qui concerne la mise en place de cette Mission d'information et d'évaluation de la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Merci. J'ai un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Monsieur Guillaud, 4 minutes.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, merci.

J'interviens au nom du groupe Ensemble pour Lyon - Les Républicains et apparentés, mais également au nom du groupe Les Indépendants. Celui-ci s'est en effet associé à notre demande de mission d'information et d'évaluation et je tenais à en remercier chaque élu officiellement.

En formulant, il y a quelques mois, cette demande de mission d'information et d'évaluation portant sur la politique patrimoniale et foncière de la Ville de Lyon, je savais, Monsieur le Maire, l'ampleur du travail qui nous attendait.

Le patrimoine immobilier de la Ville de Lyon est en effet, on le voit Conseil municipal après Conseil municipal, le fil rouge de l'ensemble des politiques de notre Ville. Au-delà des bâtiments emblématiques de notre ville, dont l'intérêt patrimonial compte autant que l'usage, l'Hôtel de Ville où nous sommes aujourd'hui réunis en est l'exemple parfait, il y a tous les autres, ceux qui sont au service des politiques culturelles, sociales, scolaires, sportives, etc.

Parler rythmes scolaires ne peut se faire sans en appréhender l'impact immobilier.

Encourager la pratique du sport ne peut se faire sans en appréhender l'impact immobilier.

Développer l'accès à la musique ne peut se faire sans en appréhender l'impact immobilier.

Accueillir plus de jeunes enfants en crèche ne peut se faire sans en appréhender l'impact immobilier.

Je pourrais continuer cet inventaire à la Prévert, mais chacun aura à ce stade compris l'intérêt d'une telle mission.

Vous aussi, Monsieur le Maire, avez compris cet intérêt. En accédant à notre demande, vous permettez qu'à l'issue de cette mission, chaque élu puisse avoir, demain, une vue générale et globale des moyens existants, de leur état, de leur usage, mais aussi, et c'est peut-être là le plus important, des besoins que le développement de notre ville induit en matière immobilière.

À ce titre, je tenais à vous renouveler, Monsieur le Maire, nos remerciements. La transparence est, faut-il le rappeler, au cœur du fonctionnement démocratique.

Je sais déjà que les directions concernées ont commencé à réfléchir à une méthode et à collecter les éléments. Je voulais par avance remercier l'ensemble des agents qui, de près ou de loin, seront impactés dans leur quotidien par cette Mission.

L'ampleur du travail est grande, je viens de le dire, et les six mois de la Mission seront certainement fort chargés. Vous pouvez à ce titre, Monsieur le Maire, compter sur l'investissement total des élus des groupes Ensemble pour Lyon - Les Républicains et apparentés et Les Indépendants.

Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, rapporteur : La première réunion de la Mission se tiendra le 5 juillet à 16 heures. Nous vous indiquerons la salle dans

laquelle nous nous réunirons.

M. LE MAIRE : Merci.

Pas de réponse directe, Monsieur Guillard, puisque nous avons fait converger nos attentes. Je voudrais vous remercier à mon tour de vos propos à l'instant. Au fond, je voudrais qu'on comprenne que le propre de la gestion d'un patrimoine, d'un héritage, comme tout un chacun peut le faire, n'est pas de le figer en le mettant dans un coffre-fort, mais de le faire vivre et de l'enrichir, de lui permettre de se développer et de répondre toujours – vous l'avez très bien dit – aux politiques publiques que nous menons au sein de la Ville.

Cette tradition, je pense, est particulièrement active dans notre Ville et depuis des années. La gestion de notre patrimoine, que ce soit sur le plan qualitatif ou sur le plan quantitatif, peut nous amener d'ailleurs à céder certaines parties pour en acquérir d'autres. Elle peut nous permettre d'aider au logement social en travaillant avec des bailleurs sociaux. La Ville intervient largement auprès des bailleurs sociaux, encore une fois, sur cette rubrique.

Ce qui compte, c'est, je crois, la photographie que nous ferons au temps T. Je pense que ce sera effectivement un outil à disposition de tout un chacun pour essayer de se projeter. Pour autant, avoir une photographie ne fait pas politique dans le futur. Vous aurez les éléments, comme nous aurons nous-mêmes, tous ces éléments aujourd'hui. Ce qui comptera, encore une fois, c'est la prospective que nous en ferons. Peut-être que là, nous aurons des différences de projection que vos anticipations et nos anticipations ne produisent pas nécessairement le même résultat.

Je voudrais vraiment qu'on cesse de dire qu'il y aurait des personnes en situation d'anticiper et pas les autres. Que nous ne soyons pas d'accord sur les projections, je peux l'admettre, c'est peut-être même le rôle du politique, mais afficher une forme de « mépris » sur l'idée qu'il y aurait de l'anticipation chez certains et pas chez les autres me fatigue un peu et vient contredire l'envie que j'ai de dialoguer avec les uns et les autres.

Vivement la prochaine Commission ! Elle nous rendra des résultats. Je n'ai pas de doute, Madame la Présidente, que vous mènerez les débats de la manière la plus transparente possible.

Je mets donc aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/4018 - Convention de mise à disposition temporaire, à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association le MAS (Mouvement d'Action Sociale) concernant un logement situé à Lyon - EI 03 388

Rapporteur : Mme AÏT-MATEN Zorah

Mme AÏT-MATEN Zorah, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, sur la mise à disposition d'un appartement à l'association le MAS. Je vais laisser ma collègue détailler.

M. LE MAIRE : Je vais peut-être moi-même passer la parole au groupe Lyon Gauche Solidaires, Madame Rabatel. Vous avez 3 minutes. Si vous voulez, je m'en vais, je reviendrai à la fin du Conseil, il n'y a pas de problème.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Nous serions trop tristes si vous partiez.

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Comme chacun le sait – mais il est important de le rappeler, car la situation n'évolue guère –, les femmes sont encore victimes de nombreuses violences, y compris en France : harcèlement sexiste et sexuel, humiliations, contrôle de leurs fréquentations, allées et venues ou vêtements, menaces, viols, prostitution, coups, assassinats, etc.

Dans le Rhône, en 2016, cinq femmes ont été tuées. À Lyon, en 2017, 401 viols ont été déclarés à la police et à la gendarmerie. Aux urgences d'HEH, une à deux femmes, blessées par les violences de leur compagnon ou ex-compagnon, viennent chaque jour se faire soigner. Dans les rues, vers Gerland entre autres, des centaines de jeunes femmes sont victimes des réseaux de proxénètes et des clients, etc.

La Ville de Lyon s'engage particulièrement contre les violences conjugales, par des actions de prévention et de traitement des situations, par l'éducation, le soutien aux associations, le financement de permanences d'accueil gratuites dans quatre mairies d'arrondissement avec l'association VIFFIL, par la formation du personnel municipal, le cofinancement avec l'État de trois postes d'intervenants sociaux qui circulent dans les commissariats, par la très large diffusion du document que voici et qui va être réimprimé cet été, par l'hébergement dans des logements d'urgence, etc.

En interne, pour ses salariés, la Ville élabore actuellement une campagne de communication sur le harcèlement sexiste et sexuel au travail, ainsi qu'une prise en charge renforcée. Il ne suffit pas de le dire aux autres, il faut aussi faire soi-même.

La délibération de ce jour nous propose de voter pour la mise à disposition d'un quatrième logement d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences à Lyon. Depuis mai 2013, la Ville de Lyon a ainsi accueilli et contribué à sauver 19 femmes et 17 enfants en danger.

Je remercie le CCAS de la Ville de Lyon, présidé par madame Aït-Maten, de porter cette délibération, comme pour les trois autres logements. Je remercie également Nicole GAY, toujours à l'écoute et à la recherche de ce type de logements dans notre patrimoine. Je remercie le service sécurité prévention de la Ville qui a bien aidé comme d'habitude à la rénovation de ce logement par des jeunes en insertion.

Notre collaboration se déroule particulièrement bien avec l'association le MAS, avec qui nous passons convention. Cette association a d'ailleurs été retenue par le Procureur pour gérer le téléphone grave danger. Elle est efficace, elle sait entourer les femmes, les conseiller, les soutenir, les aider dans leurs dossiers et leurs choix, pour leur permettre de se reconstruire et de partir vers d'autres logements, afin de libérer nos logements.

J'ai une inquiétude cependant : la durée de séjour, en principe fixée à six mois dans nos logements d'urgence, se prolonge actuellement, signe d'embouteillage des dispositifs et de réduction des solutions de relogement.

J'espère donc que le logement social et toutes les aides aux femmes victimes de violences se développeront, afin que cette grande cause nationale du quinquennat s'incarne de réelle façon. La Ville de Lyon, quant à elle, reste mobilisée.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/4011 - Construction d'une bibliothèque Marguerite Yourcenar - 84 rue Lacassagne à Lyon 3^e - Opération n° 03388002 – Adaptation et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2011-1 programme n° 00005 – Adaptation du montant de l'opération – Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (rectificatif)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2018/4022 - Lyon 9^e - Mise à disposition à titre gratuit par la Ville de Lyon à la SERL du volume 3 correspondant à la dalle du parvis du forum de la Duchère et autorisation donnée à la SERL dans le cadre de la réalisation de travaux de renfor-

cement de la dalle et d'aménagement du forum de la Duchère sis 225-226 avenue du Plateau - EI 09 241

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2018/4023 - Lyon 8^e - Approbation d'un avenant n° 1 de subrogation à la convention de mise à disposition au profit de la Ville de Lyon relative aux locaux à usage de structure petite enfance sis 84-86 rue Feuillat - EI 08 242

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2018/4024 - Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : compagnie Novecento - Mairie du 3^e arrondissement - École de musique Allegretto - Association Échanges Toubab - Association Bel'Art - A.P.E.L. de l'ensemble scolaire Fénelon-La Trinité - Club Improvidence - Association Ouhlala Lyon - Collège de la Tourette - MJC du Vieux Lyon - Collège Pierre Termier - Association Solidru - MJC Montchat - Compagnie Entrelas Konzept - Organisation et gestion de l'école Montessori - Montant total des exonérations : 8 525,00 euros HT

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2018/4026 - Lyon 1^{er} - Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordé par la Ville de Lyon au profit de l'association Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes relative à la mise à disposition de locaux situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux dans le cadre de l'organisation de l'édition 2018 de la manifestation Biennale de la Danse - EI 01 204

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2018/4029 - Lyon 2^e - Déclassement de la parcelle nue cadastrée BD 144 sise 63 rue Delandine - EI 02062 - Numéro d'inventaire 02062 T 002

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2018/4035 - Rénovation des installations thermiques - Lancement de la phase travaux du programme 2019 - Opération n° 60021860 - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015- 5, programme 20020

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2018/4036 - Bâtiment Porche - Restructuration du bâtiment à destination de la salle de musique Marché Gare - Opération n° 02219002 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie l'autorisation de programme 2015-1 - Programme 00001 - Participation financière dans le cadre de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme - Approbation d'une convention tripartite de financement conclue entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la SPL Lyon Confluence

Rapporteur : Mme GAY Nicole

M. LE MAIRE : Madame Gay, vous avez un certain nombre de dossiers sans demande d'intervention.

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, huit dossiers. Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

2018/4012 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Haltéro Club Lyonnais pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit 53 rue Belfort à Lyon 4^e

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2018/4013 - Approbation de conventions entre la Ville de Lyon et quatre associations : Judo Club Croix-Roussien, Arts martiaux du 4^e, Arts martiaux des Canuts et Haidong Gumdo, pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit situés 6-8 rue Ruplinger à Lyon 4^e

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2018/4014 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Lyon Gymnaste, pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit situés 33 rue Bossuet à Lyon 6^e

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2018/4015 - Approbation de la convention d'occupation temporaire entre la Ville de Lyon et l'association Lyon Hockey Club pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux de la patinoire Charlemagne situés 100 cours Charlemagne à Lyon 2^e

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ces quatre rapports, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

2018/4016 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire des locaux dans le Centre d'échange de Lyon-Perache pour les pratiques artistiques amateurs de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (rectificatif)

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

2018/4017 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association St'Art Up pour les locaux situés 5 place Henri Barbusse à Lyon 9^e - EI 09 038

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ces deux rapports, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

2018/4019 - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association AJD Maurice Gounon, pour la mise à disposition d'un immeuble sis 8 rue Pasteur à Lyon 7^e - EI 07 042

Rapporteur : Mme AÏT-MATEN Zorah

Mme AÏT-MATEN Zorah, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2018/4020 - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit d'un local communal, situé 308 avenue Andreï Sakharov à Lyon 9^e au profit de l'association Ciné Duchère - EI n° 09274

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

L'approbation et l'autorisation d'une signature d'une convention pour l'établissement Ciné Duchère, sur le 9^e arrondissement.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

2018/4021 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local du domaine public, situé 231 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 5^e au profit du Centre social de Champvert – EI n° 05014

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

COMMISSION URBANISME - LOGEMENT - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - DÉPLACEMENTS - SÉCURITÉ - VOIRIE

2018/3976 - Lyon 2^e - Zone d'aménagement concertée (ZAC) Confluence phase 2 - Modification n° 3 du programme des équipements publics

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Il s'agit d'une délibération relative à la ZAC numéro 2 du secteur Confluence, la ZAC dite Rhône. En l'occurrence, il s'agit ici d'une modification numéro 3 du programme des équipements publics.

Avis favorable de la Commission sur cette délibération, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

J'ai un temps de parole du groupe Les Indépendants, Monsieur Broliquier, pour 5 minutes.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur l'Adjoint, Chers collègues,

Cette modification numéro 3 du programme des équipements publics de Lyon Confluence que vous nous demandez d'adopter aujourd'hui ressemble, malheureusement, passablement à la précédente.

En effet, la modification numéro 2 a été votée en septembre dernier, et celle que vous nous proposez aujourd'hui, comme la précédente, n'est pas à la hauteur des ambitions de la Confluence.

Nous le savons tous depuis des années : ce quartier va accueillir 6 000 habitants et 10 000 emplois supplémentaires. Alors que vous faites le choix d'une forte densification sur la ZAC 2, vous n'avez pas anticipé, permettez-moi d'y revenir, les besoins à venir en matière d'équipements publics de proximité. Multiplier les logements et les bureaux entraîne de facto une hausse de la population. Une population qu'il faut bien accueillir avec des équipements publics de proximité. Or, aujourd'hui, nous le voyons sur le terrain, le compte n'y est pas.

On se souvient, tout d'abord, que la construction de la salle associative et familiale a été abandonnée en septembre dernier, alors que votre majorité, menée par monsieur Bernard l'avait personnellement, explicitement promise à de maintes reprises à des responsables associatifs de notre territoire en 2014. Aujourd'hui, on peut donc dire qu'il a participé à la déconsidération des élus politiques, en ne tenant pas la promesse qu'il avait faite, en faisant monter l'abstention et le poids des extrêmes. Qu'on ne vienne pas se plaindre ensuite.

Si le projet a bel et bien disparu, le besoin, lui, est toujours d'actualité et ne va cesser de croître avec le développement du quartier.

Vous savez très bien, Monsieur le Maire, que les salles de la Garenne dans le 5^e et de la Ficelle dans le 4^e ne suffisent pas aujourd'hui à accueillir l'ensemble des manifestations associatives d'envergure de notre agglomération.

Vous savez également que l'émergence d'une vie de quartier à la Confluence ne pourra se faire qu'avec le développement des associations locales et de facto avec des équipements publics de qualité pour les accueillir.

Nous avions une chance inespérée de réaliser un projet qui faisait consensus sur tous les bancs de cette assemblée et vous y avez renoncé. C'est une erreur, nous continuons de le dire, qui va peser durablement sur le quartier.

Ensuite, sur le plan sportif – mais nous avons déjà eu l'occasion de le dire aussi –, le compte n'y est pas non plus.

Dans ce quartier en renaissance, où tout est à construire, à la pointe de la modernité, nous aurions dû avoir des équipements multi-activités, modulables, avec des espaces transformables, des jauges évolutives pour optimiser l'utilisation des volumes. Si Confluence est une vraie terre d'expérimentation dans certains domaines, en matière d'équipements publics de proximité, Confluence reste malheureusement très XXe siècle !

Mais c'est enfin sur le plan scolaire que le manque d'anticipation est sans doute le plus flagrant. Et ce que j'ai entendu tout à l'heure me laisse sans voix ou presque. Michel Le Faou déclarant : « Vous vous rendez compte, si nous avions construit une école qui était restée pendant trois ans, quatre ans, cinq ans, vide, eh bien, vous nous l'auriez reproché. » Bien sûr que nous vous l'aurions reproché ! Il n'y avait pas de raison d'anticiper. Il faut anticiper à bon escient. Lorsque vous nous demandez, Monsieur le Maire, un peu plus de mansuétude, en disant que nous vous accusons à répétition d'un manque d'anticipation, en disant que vous ne travaillez pas. Si, vous travaillez ! Nous ne disons pas le contraire. En l'occurrence, vous travaillez mal. Depuis début 2014, la Mairie du 2^e arrondissement vous dit : « Attention, nous allons dans le mur ! » Nous l'avons répété en 2014, en 2015, en 2016, et, à chaque fois, on nous a dit : « Non, ce n'est pas vrai, tout est sous contrôle. La Direction de l'éducation a des systèmes d'évaluation. Nous savons exactement, lorsqu'on construit tant de mètres carrés avec telle typologie de logements, à 5 % près, combien il y aura d'élèves au bout du bout. » Nous ne demandions pas que les écoles soient construites avec trois ans d'avance ou trois ans de retard. L'idéal, c'est le just in time. Si jamais, par hasard, vous vous étiez trompé d'un an, en plus ou en moins, nous n'en aurions pas fait une maladie et nous aurions dit : « C'est dommage, vous auriez pu encore mieux travailler. »

Aujourd'hui, nous ne voyons qu'une seule chose, c'est le résultat d'aujourd'hui. La Ville n'est même plus en capacité d'assurer la construction et elle se voit obligée de confier la maîtrise d'ouvrage à la SPL. Très bien, la SPL sait faire et elle fera assurément bien. Mais, soudainement, il y a un engorgement auprès de la DGTB, qui n'arrive plus à répondre à la demande. C'est ce qu'on appelle du manque de précision, je ne sais pas le dire autrement.

Mais pourquoi avoir fait cela si tardivement ? La SPL est maintenant acculée à travailler dans l'urgence. Nous avons regardé les délais et nous nous apercevons que construire dans l'urgence n'est jamais bon. Nous le savons mieux que quiconque à la Confluence avec l'école Germaine Tillon, qui est pourtant toute neuve. Il y a eu des problèmes de conception, il y a eu des problèmes de malfaçon, il y a eu surtout des problèmes de délais, même après plusieurs années de fonctionnement. Alors, pourquoi sans cesse réitérer les erreurs du passé ?

La Confluence est devenue un quartier de référence au-delà de nos frontières lyonnaises, en matière d'architecture, d'environnement et de haute technologie. Nous l'avons encore vu vendredi dernier avec la présentation du projet H7, projet pour lequel nos collectivités ont trouvé des moyens considérables, 13,5 millions d'euros. Une participation colossale par rapport à ce qui se fait aujourd'hui à travers le monde. Cependant, nous devons faire en sorte que ce quartier soit viable et vivable pour les futurs habitants. Confluence n'a pas vocation à être seulement la vitrine de notre Ville et de notre Métropole.

Je vous remercie.

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Juste un mot par rapport à cette intervention, Monsieur le Maire.

C'est une intervention qui a déjà été produite devant le Conseil de la Métropole. Je ne vais donc pas dresser à nouveau ici cette liste à la Prévert de l'ensemble des réalisations mises en œuvre sur la Confluence depuis 2003.

J'ai surtout l'impression que ce qui se réalise aujourd'hui à la Confluence, c'est quelque part un monde qui échappe à la Mairie du 2^e arrondissement. C'est surtout une vision de la ville qui est différente de celle qui existe du côté d'Ainay.

Je pense qu'aujourd'hui, nous n'avons pas à rougir de ce que nous avons sur la Confluence. C'est une ville un peu différente, c'est une ville qui concilie la mixité, la nature, l'activité économique, qui est très bien desservie, contrairement à ce que certains pourraient nous faire croire. Demain, avec la réalisation du prolongement, par exemple, du tramway T2, cela desservira ce secteur avec une fréquence d'un tramway toutes les 2 minutes 30. C'est aussi un secteur qui connaît une profonde évolution depuis ces dernières années.

Sur la question des équipements scolaires, Monsieur Broliquier, le groupe scolaire que nous allons construire et que nous confions en mandat à la SPL Lyon Confluence, je l'ai expliqué précédemment, nous le faisons pour une raison bien simple. Nous le faisons, parce que nous souhaitons que ce groupe scolaire, qui s'insère dans un îlot qui va rentrer en construction dans les années à venir, soit construit dans la même temporalité et que nous n'ayons pas demain à gérer deux chantiers qui pourraient être contradictoires.

Donnez-nous acte du fait que nous anticipons sur ces questions. Aujourd'hui, sur la ZAC Rhône, la ZAC numéro 2, les îlots construits, l'îlot A3, que nous avons inauguré il y a quelque temps, est un îlot mixte, qui comprend certes des logements, mais aussi des bureaux, le futur îlot A1-A2 est un îlot qui sera également mixte, comprenant à la fois des bureaux et des logements. Les îlots qui se construiront en direction du sud ensuite seront également mixtes, avec des besoins en équipements, notamment sur le plan scolaire, qui seront moindres que ce que nous avons pu connaître sur la première ZAC, qui était essentiellement une ZAC à vocation résidentielle. Pour répondre aux besoins de cette ZAC à vocation résidentielle, nous avons construit le groupe scolaire Germaine Tillon.

Ici, nous allons livrer un groupe scolaire dont la livraison correspondra à celle des logements. Il y aura donc évidemment adéquation entre les besoins générés par le développement de cette opération de développement urbain et la livraison de ce groupement scolaire. Il n'y aura ni retard, ni avance, nous serons, comme vous le dites, just in time.

Merci.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas en rajouter, mais, sur un mot que vous avez employé, Monsieur Broliquier, chers collègues, « mansuétude », c'est vraiment un mot qui n'est pas dans mon vocabulaire ici. Jamais je ne penserai à vous demander de la mansuétude. Je plaide pour une

relation adulte-adulte, et non pas celle qui sanctionnerait en permanence.

Cette ville compte neuf arrondissements. Nous ne sommes pas toujours d'accord avec les mairies sur nos projets, mais nous arrivons globalement à discuter. C'est quand même possible, sans faire de la politique politicienne, si vous me le permettez.

La charge permanente que vous menez depuis des mois, sinon des années, franchement, j'espère que cela va produire un effet pour vous, mais cela ne fait pas avancer le projet de la Ville. Je vous le dis très sincèrement.

Quand vous dites que nous envoyons la SPL, parce que la DGTB est débordée. Mais elle n'est pas débordée, elle travaille dans les neuf arrondissements. Nous ne filons pas la « patate chaude » à la SPL. C'est un choix politique que nous avons fait pour construire cet équipement.

Il y a toujours une manière de présenter le même sujet avec un regard ou un autre. Il n'y a pas de raison que le vôtre ait toujours raison. Je le redis, nous aurons l'occasion, jeudi, d'aborder lors de ce déjeuner auquel je vous ai invités, les maires des neuf arrondissements, pour présenter également les évolutions possibles de nos fonctionnements. J'espère que nous aurons là aussi l'occasion de préparer une relation adulte-adulte entre chacun.

Je vous remercie.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Le groupe Les Indépendants a voté contre, Mme de Lavernée s'est abstenue)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3981 - Lancement de l'opération n° 63001628 « Mise en place d'un pilotage sur l'installation d'éclairage public d'une partie du quartier de Montchat » à Lyon 3^e et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, je ne peux guère y résister, encore un dossier just in time, puisqu'il s'agit de la mise en place d'un pilotage sur l'installation d'éclairage public d'une partie du quartier de Montchat.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : J'ai un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Monsieur Bérat, 3 minutes.

M. BÉRAT Pierre : Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais commencer par féliciter monsieur Le Faou. Dans cette période de canicule, je trouve que vous ne manquez pas d'air aujourd'hui. Je voulais vous dire que j'ai bien entendu votre envolée sur la vision qu'il fallait avoir des lycées. Moi qui siège, qui représente la Région au sein de la Cité scolaire internationale, pour laquelle nous attendons une position de la Métropole et de la Ville de Lyon depuis des mois pour commencer l'extension de ce lycée, je trouve que les leçons que vous avez données précédemment sont un peu difficiles à entendre. Si vous voulez accélérer les choses et activer, faites en sorte que nous puissions avancer rapidement sur la Cité scolaire, pour étendre le lycée et offrir une solution en matière de capacité très rapidement.

Sur cette délibération, qui vise à autoriser, pour un montant de 1,9 million d'euros, la mise en place d'un dispositif de pilotage de l'éclairage public sur le quartier de Montchat, ce dispositif consiste, pour toutes les rues en dehors des grands axes, à graduer l'intensité lumineuse en deuxième partie de soirée ou à allumer les lampadaires uniquement lors du passage d'une voiture, grâce à des détecteurs en début de rue.

Compte tenu de la finalité, qui est de faire des économies d'énergie, le groupe Les Républicains et apparentés aborde cette démarche favorablement.

Nous demandons toutefois qu'elle soit bien étudiée et mise en œuvre avec pragmatisme, en se gardant de se laisser aveugler par un certain culte de la technologie, ou même une certaine naïveté, comme nous avons pu le constater dans certaines interventions en Conseil d'arrondissement. Il faut en effet prendre en compte la sécurité et la tranquillité des habitants.

Mon propos sera peut-être un peu technique mais la problématique n'est pas anecdotique.

Il se trouve qu'à Montchat, dans la plupart des rues concernées par le projet, il y a un éclairage unique d'un côté de la rue pour éclairer la chaussée et ses abords, dont le trottoir. Cela veut dire que, si vous réduisez l'intensité lumineuse ou si vous éteignez les lampadaires en l'absence de circulation, vous supprimez l'éclairage sur la chaussée, mais aussi sur les abords (trottoirs délaissés qui bordent la rue).

Or, il se trouve que des secteurs de Montchat, comme dans d'autres quartiers, souffrent de certains attroupements en soirée – vous le savez, je pense, Monsieur Sécheresse –, qui occupent l'espace public et qui « pourrissent » la vie des riverains. Je sais que ce n'est pas trop votre truc, Monsieur Sécheresse, mais si vous êtes à l'écoute de la Mairie du 3^e, vous saurez une réunion récente que nous avons eue sur le square Edison dans le 3^e, et vous verrez ce que vivent certains riverains et certains habitants dans le 3^e.

Sans approche fine, votre dispositif risque ainsi de plonger dans le noir des parties de l'espace public qui ne doivent pas l'être, surtout aux heures avancées de la nuit.

Il faut être d'autant plus vigilant à Montchat que, je le rappelle, c'est un quartier dépourvu d'une présence policière permanente, du fait de votre choix politique assumé, alors même que ce quartier est très éloigné des postes de Polices municipale et nationale.

J'ai évoqué notre préoccupation en Commission et on m'a répondu que tout était sous contrôle. Je vois que, Monsieur Sécheresse, vous êtes dans la même attitude de superbe et de totale maîtrise, mais je vais quand même vous lister sur ce sujet tous les endroits où peuvent se produire les situations que j'évoquais, pour que vous les preniez bien en compte dans vos études : place de la Reconnaissance, rue Bonnard, rue Antoinette, rue Camille, rue de la Balme, secteur Triage Eugénie, Hauts de Montchat, débouché du cours Long sur la place Henri, parking nord du parc Bazin, etc. Voilà les lieux de Montchat où se produisent ponctuellement ces attroupements, qui peuvent gêner les riverains.

M. LE MAIRE : Monsieur Bérat, compte tenu des arrêts de jeu, je vous accorde 2 minutes supplémentaires.

M. BÉRAT Pierre : Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes donc favorables à la recherche d'économies d'énergie par le pilotage de l'éclairage public, mais nous soulignons la nécessité de prendre en compte la dimension sécurité et tranquillité publique, en déployant le dispositif avec discernement, pour prendre en compte ces zones à risque qui ne peuvent rester dans le noir.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. Match nul.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Je ne pense pas que votre intervention éclaire beaucoup ce débat. Je voudrais donc préciser à nouveau de quoi il s'agit.

Un service d'une centaine de personnes a élaboré à Montchat, comme il le fait pratiquement dans tous les quartiers. Nous sortons de réunion avec la population dans le quartier de monsieur Brolquier sur la rue Victor Hugo, à deux reprises. Sans vouloir vous offenser, je pense que nos techniciens sont de qualité supérieure à vos appréciations sur les risques en matière d'éclairage public.

Je voudrais rappeler qu'il s'agit du remplacement des lanternes devenues obsolètes dans ce quartier par des LED. Il s'agit deetrofit de LED, c'est-à-dire que, pour les lanternes de moins de dix ans, nous changerons uniquement les lampes.

Par ailleurs, nous allons mettre en place la mise en œuvre de la télégestion, pour un pilotage flexible et ciblé, à distance, notamment des niveaux d'éclairage.

Enfin, nous installerons des radars d'hyperfréquence sur la chaussée, sur certaines entrées et sorties de rues dites secondaires pour la détection des masses métalliques en déplacement ou d'objets se déplaçant à plus de 6 kilomètres par heure.

Quels sont les principes de gestion qui président à cette opération, qui concerne également le travail précis sur la temporalité de l'éclairage ?

Il s'agit d'une gradation, qui ira de 22 heures à 5 heures du matin, sur les axes secondaires les plus importants, et d'une détection de 22 heures à 5 heures sur les voies secondaires les moins fréquentées. C'est ce qui se pratique sur l'ensemble des quartiers lyonnais. Nous l'avons testé. Nous l'avons mis en œuvre dans certains quartiers du 5^e arrondissement ou du 9^e arrondissement. Rassurez-vous, tout va bien. Cela a d'ailleurs été dit, lors de la Commission, par le Directeur de l'éclairage public. Merci de lui faire confiance.

Il est prévu, comme sur toute la ville, de maintenir de manière nocturne un éclairage sur l'ensemble du secteur sur lequel nous travaillons. Sur les voiries secondaires, le niveau d'éclairage sera réduit à 7 ou 8 lux, ce qui est suffisant pour la visibilité et la circulation des piétons, vous l'imaginez, et augmenté automatiquement à 15 ou 16 lux concernant la détection d'un véhicule sur la chaussée.

Voilà quels sont les cadres principaux qui seront réfléchis à partir de maintenant. Le dispositif sur le quartier de Montchat permettra – vous l'avez dit, Monsieur Bérat – des économies d'énergie substantielles, 300 000 kilowattheures par an, soit environ 70 % de consommation énergétique en moins par rapport à aujourd'hui. Ce budget friserait les 2 millions d'euros TTC sur quatre ans.

Je voudrais vous rappeler que l'éclairage intelligent a été expérimenté sur quelques-uns des secteurs importants de notre ville. Vous le savez, la politique de l'éclairage public de la Ville de Lyon n'est jamais de mettre tous ses œufs dans le même panier. Bien entendu, c'est sur la base de l'expérience accumulée dans un certain nombre de quartiers, que nous comptons travailler sur le quartier de Montchat.

Enfin, j'ai remarqué que monsieur Bérat pointait un certain nombre de difficultés liées à la sécurité dans un certain nombre de zones. Sachez qu'au plan citoyen, le Directeur de l'éclairage public et monsieur Peiser, l'Adjoint du 3^e arrondissement en charge de ce dossier, prévoient une réunion d'information en direction des Conseils de quartier et du CIL à la rentrée prochaine. Je pense qu'ils ne confirmeront pas les appréciations que vous venez de donner. En tout cas, j'espère que l'échange sera fructueux sur la mise en place de cet éclairage public moderne du quartier de Montchat.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3975 - Approbation de la convention de participation au financement de l'équipe d'animation du dispositif de veille et d'accompagnement des copropriétés dans le cadre du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) métropolitain (2017-2021)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

2018/3978 - Programmation financière 2018 au titre de la Politique de la Ville (volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité) - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 312 580 euros en investissement - Autorisation de solliciter une subvention de 22 500 euros auprès de la Métropole de Lyon pour le fonds de petits travaux de la Duchère - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes - Annulation d'une subvention de 11 000 euros votée en 2015 au bénéfice de Grand Lyon Habitat pour une action sur la Duchère

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

2018/3980 - Programmation 2018 au titre de la convention territoriale de Lyon du Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'État pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE MAIRE : Monsieur Le Faou, des dossiers sans demande d'intervention.

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

2018/3977 - Restauration de la fontaine Bartholdi située place des Terreaux - Opération n° 01179001 - Autorisation de signature de l'avenant n° 3 au marché de travaux n° 162344 « Travaux de restauration de la fontaine Bartholdi - lot 1 Installation de chantier/ maçonnerie/ pierre de taille »

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2018/3979 - Programmation financière complémentaire 2018 au titre de la Politique de la Ville - Fonds d'initiatives locales, pour un montant total de 15 500 euros

Rapporteur : M. KISMOUNE Ali

M. KISMOUNE Ali, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3982 - Lancement de l'opération n° 58008001 « Rénovation de l'installation d'éclairage public de l'avenue Viviani » à Lyon 8^e et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves
(Adopté)

2018/3983 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Université Jean Moulin Lyon III, à titre gratuit, pour l'occupation du bâtiment et l'entretien de l'installation de mise en valeur de l'Université, situé 15 quai Claude Bernard à Lyon 7^e

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves
(Adopté)

2018/3984 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2, à titre gratuit, pour l'occupation du bâtiment et l'entretien de l'installation de mise en valeur de l'Université, situé 18 quai Claude Bernard à Lyon 7^e

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ces trois dossiers, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

2018/3955 - Garantie sollicitée à hauteur de 80 % par l'OGEC association La Xavière pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 3 537 200 euros relatif à une opération d'extension et de sécurisation au bénéfice de l'école primaire La Xavière située 252, route de Vienne à Lyon 8^e

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit d'un dossier d'une garantie sollicitée à hauteur de 80 % par l'OGEC, association La Xavière, pour la souscription d'un emprunt.

La Commission a donné un avis favorable.

M. LE MAIRE : J'ai un temps de parole pour madame Granjon, non inscrite, 1 minute, pour une explication de vote.

Mme GRANJON Isabelle : Je m'abstiendrai concernant la prise de garantie que la Ville propose pour les travaux de l'école privée de La Xavière. Je pense que c'est au diocèse de le faire et pas à nous, tout simplement.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention de Mme Granjon et de M. Remy)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3957 - Décision modificative n° 1 – Exercice 2018

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Cette décision a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : J'ai un temps de parole du groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Madame Balas, pour 1 minute.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Nous voterons contre cette décision modificative, dans la lignée de nos votes concernant le budget 2018.

Je souhaite cependant rajouter quelques mots et je supprime mon intervention suivante sur le tableau des effectifs pour rester dans les temps, et ce sera rapide.

Quelques mots à la suite d'un article paru dans Le Progrès de ce matin sur la taxe des ordures ménagères, payée par les habitants de Lyon et de Villeurbanne. Dans cet article, on apprend, alors qu'il existe deux taux de fiscalité selon le niveau de service rendu, que ceux-ci se voient appliquer un taux uniforme de 6,79 % pour le ramassage de leurs poubelles. Or il semblerait que 53 % des Lyonnais et des Villeurbannais sortent eux-mêmes leurs poubelles ou payent une tierce personne pour les sortir et ne devraient donc pas se voir appliquer ce taux maximum, mais un taux un peu inférieur de 6,32 %.

Alors, je sais que vous allez me dire, selon la formule chère à notre ancien maire, que ce ne sont que quelques euros, que cela ne représente pas grand-chose, mais je vais vous dire, comme je l'ai également plusieurs fois dit, que tous ces euros qui s'additionnent font beaucoup à la fin et contribuent à entretenir un ras-le-boî fiscal un peu général dans notre pays. Il est vrai qu'à la Ville, vous avez – même si vous ne voyez pas les choses de la même façon – souvent tiré sur cette ficelle, à la Métropole aussi, en vous concentrant davantage sur les augmentations de recettes plutôt que les baisses de dépenses.

Je vous pose donc la question ici, Monsieur le Maire et à vous, Monsieur l'Adjoint aux Finances de la Ville : allez-vous demander au Président de la Métropole et au Vice-Président aux Finances de la Métropole de remédier à cette injustice, d'autant qu'elle touche souvent des foyers modestes habitant dans des logements sociaux ? C'est une question d'équité et aussi de responsabilité.

J'ai lu avec intérêt récemment une étude de l'OCDE, qui montrait qu'au Danemark, 80 % des habitants sont heureux de payer des impôts (et ils en payent beaucoup, autant que nous), parce qu'ils savent à quoi ils servent et cela leur paraît normal. Cela rend des services identifiés. C'est loin d'être le cas en France et c'est dommage. Les élus responsables que nous sommes doivent être concernés par ce sujet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : C'est d'ailleurs pour cette raison que je vais au Danemark au mois d'août. Je rajouterai cette corde au projet de voyage, et je vais me dépêcher de consulter mon Adjoint aux Finances et néanmoins Vice-Président à la Métropole. Je vais immédiatement l'alerter.

Merci, Madame Balas.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Le groupe Les Indépendants, le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon, Mme Granjon et M. Remy ont voté contre)

2018/3973 - Modification du tableau des effectifs (rectificatif)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Avis favorable de la Commission sur cette délibération récurrente qui porte sur la modification du tableau des effectifs de la Ville de Lyon.

Je souligne simplement que cette modification intègre comme chaque année à la même époque la création de 23 nouveaux postes d'agents pour les écoles maternelles et primaires, postes nécessaires pour faire face à l'augmentation des effectifs scolaires (toujours l'anticipation) et la création de 10 postes pour faire face au dédoublement des CP et CE1 situés en zones REP et REP +.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Claisse.

J'avais un temps de paroles Les Républicains et apparentés, Madame Balas, sans remords ? Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2018/3962 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription d'un prêt d'un montant de 6 878 760,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 108 logements PLS situés 145-155, avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, pour cette délibération.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Un temps de parole pour le groupe Lyon Gauche Solidaires, Madame Gay.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Depuis 2001, produire des logements sociaux à Lyon est une de nos priorités. Nos efforts considérables nous permettent d'atteindre 20,51 % de taux de logements sociaux en 2017.

Cette importance du logement social, nous l'avons rappelée souvent devant ce Conseil. La dernière fois, c'était le 18 décembre 2017. Nous votions les objectifs ambitieux de production de logements sociaux dans notre Ville, 4 800 sur trois ans. Nous alertions alors sur la fragilisation financière des bailleurs sociaux, entraînée par la baisse des APL et des loyers, qui permet à l'Etat d'économiser 1,5 milliard d'euros chaque année.

Nous voulons aujourd'hui réaffirmer la nécessité de notre engagement pour le logement social, un engagement qui est au cœur de notre participation à la majorité municipale.

Nous craignons que la loi ELAN ne nous fasse perdre justement l'élan pris par notre Ville depuis 2001. Un élan qui devra se poursuivre au-delà de 2020 et de cette mandature, car, malgré nos efforts, les demandes de logements sociaux ne cessent d'augmenter, à la mesure du développement de notre Ville et de notre Métropole. Il y a aujourd'hui plus de 70 000 demandes, entre mutations et demandes, de logement social en attente sur la Métropole.

La loi ELAN affiche l'ambition de « libérer les initiatives et protéger les plus fragiles ». Les intentions affichées sont louables. Pourtant, les groupes de gauche ont voté contre ce texte à l'Assemblée nationale, et nous pouvons les comprendre. Nous sommes en effet bousculés dans nos valeurs de gauche par des politiques publiques remettant en cause notre modèle social. En effet, quand nous lisons « mobilité », doit-on comprendre précarité ? Quand nous voyons « simplification », doit-on penser dérégulation ? Quand on nous parle de « réorganisation des organismes HLM », devons-nous entendre démantèlement ?

On peut aussi craindre une régression dans l'accessibilité des logements pour les personnes en situation de handicap, puisque la loi fait passer de 100 % de logements accessibles aujourd'hui à 10 % ! Avec l'allongement de la durée de vie, le vieillissement de la population, n'est-ce pas un contresens de l'exigence sociale actuelle ? Et avec seulement 10 % de logements accessibles, déménager sera très difficile. Nos politiques municipales et métropolitaines de logement social devront aller plus loin que la loi sur ce point. Tous ensemble, nous pouvons porter cela.

Autre élément qui nous interroge : la vente programmée de 40 000 logements sociaux par an au niveau national, contre 8 000 aujourd'hui, pour compenser la perte de recettes des bailleurs. Est-ce réalisable ?

Sans doute pas si ces ventes se limitent, comme c'est le cas aujourd'hui, aux locataires HLM, ce qui, en plus, comporte un risque de basculement dans le processus de copropriétés dégradées. Au-delà des ventes en bloc entre bailleurs, le gouvernement prévoit d'en vendre une partie à des investisseurs privés. Ils pourront ensuite revendre des immeubles à la découpe aux conditions du marché. Que va devenir l'encadrement de la vente de logements sociaux que nous avons mise en place sur notre Ville ?

De plus, la loi fait passer de 5 à 10 ans la durée pendant laquelle la comptabilisation des logements sociaux vendus reste dans l'inventaire SRU. Il s'agit pour nous d'une sorte d'abandon de la loi SRU.

Confier au marché l'essentiel des réponses à la crise du logement est peut-être une erreur. Le marché est aveugle à l'intérêt général. Il y a un vrai risque de financiarisation du logement social, le risque de voir arriver des bailleurs très spéculatifs, et des offices publics gérant la partie la plus dégradée. N'y a-t-il pas un risque de faire basculer le modèle français du logement social dans un monde libéral ? Cette loi peut avoir des impacts lourds sur nos politiques municipales et métropolitaines de production et de soutien au logement social.

Notre politique en faveur du logement social repose sur les fondations solides mises en place par Louis Lévêque, une politique allant dans le sens des réponses aux besoins des populations de Lyon et de la Métropole. Nous sommes donc inquiets de voir ces fondations qui pourraient être ébranlées.

Ce qui est primordial, c'est la construction de logements très abordables sur tout le territoire de la Ville et de la Métropole. Le développement de logement social doit permettre de maintenir la cohésion et la mixité sociales. Il doit permettre de répondre aux besoins spécifiques d'hébergement en lien avec le vieillissement de la population, les changements de mode de vie, l'instabilité du marché du travail. Il doit permettre que chacun ait un toit, quelle que soit sa situation et dans un cadre favorable au bien-être.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Gay.

Je vous propose de mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre. Abstention de M. Remy)

2018/3971 - Fourrière automobile - Choix du mode de gestion - Approbation du principe de concession de service public local

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit d'un rapport qui a trait au choix du mode de gestion de la fourrière automobile. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : J'ai un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Madame Balas, qui va dire qu'elle n'est pas d'accord, 3 minutes.

Mme BALAS Laurence : Non, pas tout à fait.

Monsieur le Maire, merci. Chers collègues,

La Ville relance donc sa procédure de délégation du service public de la fourrière automobile, la présente délégation arrivant à échéance le 31 juillet 2019.

Dans le document proposé aujourd'hui et à ce stade, puisque les détails notamment financiers des échanges entre le futur délégataire et la Ville ne sont pas encore précisés, nous constatons que vous ne changez rien au fonctionnement actuel.

Pourtant, comme j'ai souvent eu l'occasion de le dénoncer dans cette enceinte, de nombreuses irrégularités sont apparues tout au long du contrat avec le délégataire actuel, nécessitant à l'évidence et au minimum un contrôle accru de vos services quant au respect des termes du contrat de concession dans les années qui viennent, ainsi que l'exigence d'une plus grande transparence dans la présentation des comptes.

J'ai interrogé votre adjoint et les équipes qui étaient présentes en CCSPL et j'ai bien noté que vous entendiez être plus vigilants à l'avenir sur le suivi de ces obligations, le reporting financier et que vous prévoyiez des pénalités, je cite, « plus convaincantes » en cas de besoin.

Nous attendons donc avec intérêt de connaître les détails de la nouvelle convention qui, nous l'espérons, tirera les enseignements des manquements actuels.

Notre groupe, comme tous les élus d'ailleurs, est très attaché, comme vous le savez, à défendre l'intérêt public, celui de notre collectivité et surtout celui des Lyonnais. Nous y serons donc attentifs.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je vois que nous avons un regard convergent. Nous serons aussi attentifs que vous nous y incitez. Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mme Granjon a voté contre)

2018/3956 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 1 039 952,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 12 logements (8 logements PLUS et 4 logements PLAI) situés 8, place du marché à Lyon 9^e

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté)

(Abstention de M. Remy)

2018/3959 - Modification de la délibération n° 2010/2525 du 21 juin 2010 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère SAREL, pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 1 802 904,00 euros - Opération : acquisition-amélioration de 17 logements PLUS situés 73-75, rue Pasteur à Lyon 7^e

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté)

2018/3961 - Modification de la délibération n° 2010/2360 du 17 mai 2010 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère SAREL, pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 5 201 888,00 euros - Opération : acquisition-amélioration de 33 logements PLS et de 65 stationnements situés 73 à 77, rue Pasteur à Lyon 7^e

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté)

(Abstention de M. Remy)

2018/3968 - Modification de la délibération n° 2018/3645 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 617 149,00 euros – Opération : acquisition-amélioration de 12 logements (9 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 24, rue Paul Bert à Lyon 3^e

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté)

2018/3969 - Modification de la délibération n° 2018/3646 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM SCIC habitat Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 787 453,00 euros - Opération : construction de 28 logements (19 logements PLUS et 9 logements PLAI) situés 75, rue de Gerland à Lyon 7^e

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté)

2018/3970 - Fondation Claude Martin - Présentation du compte administratif 2017

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Ces six rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

2018/3958 - Autorisation de signature d'un avenant à la convention socle commun avec le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté)

2018/3974 - Abrogation de l'indemnité exceptionnelle et mise en place de l'indemnité dégressive de CSG dans les conditions prévues par le décret n° 2015-492 du 29 avril 2015

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ces deux délibérations, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Je vois que la fatigue se fait sentir. Nous ne levons même plus les doigts. Dieu reconnaîtra les siens, je n'ai pas de doutes. C'est la chaleur.

2018/3963 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Office public de l'habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 702 800,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 6 logements PLS situés montée de Choulans à Lyon 5^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

(Abstention de M. Remy)

2018/3964 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Office public de l'habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 11 128 200,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 88 logements (48 logements PLUS, 25 logements PLAI et 15 logements PLS) situés ZAC des Girondins à Lyon 7^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

2018/3965 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 553 096,00 euros relatif à une opération de réhabilitation de 170 logements PAM situés 2, place de Paris à Lyon 9^e (rectificatif)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

(Abstention du groupe Les Indépendants)

2018/3966 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 371 877,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 10 logements (9 logements PLUS et 1 logement PLAI) situés 67, rue Smith à Lyon 2^e (rectificatif)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Plusieurs délibérations de garanties d'emprunts au profit de bailleurs sociaux, pour permettre la production de logements conventionnés sur notre territoire, ce qui prouve bien que notre ambition est toujours au rendez-vous. Merci. Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

(Abstention du groupe Les Indépendants, le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre)

2018/3967 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Adoma pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 3 208 581,00 euros relatifs à une opération de réhabilitation lourde et de restructuration d'une résidence sociale de 262 logements situés 148, avenue Félix Faure à Lyon 3^e

Rapporteur : Mme AÏT-MATEN Zorah

Mme AÏT-MATEN Zorah, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2018/3972 - Délégation de service public pour l'exploitation du Camping international de Lyon - Rapport annuel du délégataire - Exercice 2015-2016

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce rapport, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention de Mme Granjon)

COMMISSION ÉDUCATION - PETITE ENFANCE - UNIVERSITÉ - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE - SPORTS

2018/3995 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant de 18 000 euros aux associations sportives de proximité

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire, Chers collègues,

Cette délibération concerne les subventions nommées les Lions du Sport et ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE: Merci. Madame Granjon, non inscrite, 5 minutes.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Nous allons voter les derniers Lions du Sport, puisque vous avez décidé, sans concertation évidemment, la pure et simple suppression de ce dispositif et ce, malgré le fait que vos services nous aient demandé de nommer nos troisièmes Lions du Sport de l'année il y a quelques semaines, ce que nous aurions dû voter au Conseil municipal de septembre ou d'octobre. Alors, ici, en séance publique, je nommerai ceux que le 1^{er} arrondissement avait décidé de proposer.

Avant la fusion des commissions éducation et sport, nous échangeons autour de nos choix et ainsi découvrons ensemble des initiatives, des événements peu médiatisés ou encore qui ne faisaient pas briller à l'international notre Ville, mais qui avaient le mérite de proposer des actions sur les territoires de vie des Lyonnais, des événements de qualité portés par nos associations et clubs de proximité, pour ceux qui y vivent, mais que vous n'accompagnez pas.

Nous pouvions aussi donner un coup de pouce à un club pour l'organisation de son anniversaire, par exemple, ou encore pour l'achat de petit matériel. Sur le 1^{er}, nous avons même accompagné un club qui, en plus de faire pratiquer du sport, forme des éducateurs sportifs qui pourront travailler dans ce domaine.

Les Lions du Sport permettent un trait d'union entre la politique sportive de la Ville qui, évidemment, doit faire avancer de très gros projets et mettre notre ville en lumière par la pratique sportive de compétition, où les résultats sont souvent très bons d'ailleurs et sur de gros projets ludico-sportifs comme Re Lyon Nous, par exemple.

C'était donc à l'arrondissement de s'occuper du sport en proximité pour tous. Les élus au sport d'arrondissement connaissent les équipements et les clubs de proximité, leurs qualités comme leurs défauts.

Pour ma part, sur le 1^{er}, les clubs ont mon numéro personnel et savent que je suis présente sur le gymnase Génétly les mardis, en plus de mes temps de permanence en Mairie du 1^{er}. Nous nous connaissons, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas possible à l'échelle de la Ville. Vous ne pouvez pas connaître les associations sportives de tout le territoire lyonnais ! Alors, laissez-nous de la place et des moyens. Les méthodes de travail mises en place en début de mandat avaient du sens et permettaient une vraie cohésion entre la Ville et tous les arrondissements. Mais, avec la suppression des Lions du Sport et le manque de volonté de faire ensemble, lentement, vous avez laissé se rompre ce lien.

Alors, si j'étais mauvaise langue, je pourrais penser ou dire que c'est une volonté de diminuer encore le pouvoir de l'arrondissement et de la proximité avec le changement annoncé de la loi PLM. Mais vous me répondez que vous devez faire des choix, qu'il faut que vous trouviez 4 millions d'euros d'ici la fin de l'année. Je me contenterai donc de vous signaler que ce choix-ci est mauvais et que vous commettez une erreur.

À l'année, les Lions du Sport représentent seulement, à l'échelle de la Ville, 9 fois 6 000 euros, soit 54 000 euros. Autant dire une broutille sur les budgets de la Ville.

Le choix de grouper les deux commissions éducation et sport fait que nous avons trop peu de temps pour échanger autour du sport-santé, du sport-loisir et du sport pour tous.

Sans compter le fait qu'à la dernière Commission, Monsieur l'Adjoint – celle où nous aurions pu parler de votre décision de supprimer nos précieux Lions du Sport –, vous étiez pris ailleurs. Alors, ce débat, au lieu de l'avoir dans l'instance dédiée, nous l'avons en Conseil municipal et ce, uniquement par des prises de parole et pas par des échanges qui, vous ne pouvez qu'en convenir, étaient riches et productifs, y compris avec tous les adjoints d'opposition.

Je reviens donc à mon sujet initial : le sport et surtout le choix que les élus du 1^{er} avaient formulé en proposant d'accompagner le FAAAT Basket Crew, à hauteur de 1 500 euros pour les événements de qualité qu'il propose. Un événement en été, qui a eu lieu le 24 juin et qui est amené à devenir encore plus important : des équipes mixtes, du loisir, de la convivialité et un événement qui devient encore plus important, puisque Génération Rollers et Easy Roller ont rejoint la fête et proposent en même temps sur le stade, dans la partie skatepark, une initiation aux sports de glisse urbaine. C'était la première année que les deux événements se déroulaient ensemble et le succès fut au rendez-vous. Je le sais parce que je suis une élue de terrain, de proximité et que je suis restée avec eux toute la journée. Notre rôle est là, Monsieur l'Adjoint, et, à force de diminuer nos moyens, vous allez faire disparaître ce type d'animation locale, car, sans ce coup de pouce de la Mairie, l'événement sera de moins bonne qualité, il deviendra l'événement du club et plus celui d'un territoire.

Maintenant, je vais parler de leurs tournois de décembre, tournois caritatifs qui permettent d'offrir à une association des jouets pour Noël et bien sûr la convivialité et la fête restent présentes.

L'autre club que nous voulions accompagner, c'est le Lyon Street Golf, qui a proposé un événement sur les 1^{er} et 4^e arrondissements, qui fut lui aussi de qualité. Vous étiez présent, Monsieur le Maire du 4^e aussi. Cette petite poire leur aurait permis plus de sérénité pour reconduire l'année prochaine leurs animations sur la ville et pour aller plus loin dans ce beau projet qu'est celui de putter en terrain urbain.

Alors, je vous demande ici d'honorer les derniers Lions du Sport de l'année, de trouver une solution pour nous les laisser jusqu'à la fin du mandat et même après. Le coût des Lions du Sport reste une modique somme et nous ne pouvons croire que ce n'est que pour des raisons économiques que vous avez décidé d'abandonner ce dispositif important pour les clubs et la proximité.

Au regard de ces arguments, nous voterons évidemment Nathalie Perrin-Gilbert et moi-même favorablement la dotation des petites subventions à des clubs de proximité proposée par la proximité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Vous avez dit que vous voteriez favorablement. C'est bien. Merci.

Groupe Les Indépendants, Monsieur Brolquier, 5 minutes.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Les élus du groupe Les Indépendants voteront eux aussi, comme à chaque fois depuis sa création, la délibération sur les Lions du Sport. Ce dispositif est devenu incontournable afin de soutenir le tissu associatif, très dense à Lyon, qui agit dans la proximité au bénéfice de nos

concitoyens. Un dispositif d'autant plus indispensable qu'il est à destination des petits clubs, ceux qui ne touchent pas par ailleurs d'autres subventions de la Ville de Lyon, pour un coût total de 54 000 euros par an, soit à peine 0,7 % des dépenses annuelles de la délégation Sport, qui s'élevaient, je le rappelle, à 75 millions d'euros l'année dernière. Ces subventions permettent d'aider 70 associations, ponctuellement, pour acheter des équipements, organiser des manifestations ou participer à des compétitions. Madame Granjon vient de nous le rappeler avec des exemples très concrets.

Et pourtant, les Lions du Sport vont disparaître. Insensé, me direz-vous, et pourtant c'est bien ce que votre Adjoint a annoncé aux différents adjoints d'arrondissement délégués au Sport : la suppression pure et simple du dispositif. En 2014, votre majorité avait déjà décidé de réduire cette enveloppe budgétaire, passant de 90 000 euros par an à 54 000 euros par an. Et aujourd'hui, Monsieur le Maire, votre Adjoint annonce : « On va chercher les économies partout et on procède à des coupes. » Oui, la Ville de Lyon doit faire des économies, mais pas des économies de bouts de chandelle, et surtout pas sur le dos des petits clubs sportifs. Faire cela, c'est oublier que ces associations ont un véritable rôle social dans nos quartiers. Si on les abandonne peu à peu, compenser leur travail de terrain par des actions sociales coûtera beaucoup plus cher au final à la collectivité, pour un résultat sans doute moins efficace.

Cela, vous en avez sans doute conscience, car vous avez annoncé vouloir continuer à subventionner ces associations au coup par coup. La seule différence est que ce ne sera plus l'adjoint d'arrondissement qui arrêtera la décision, mais directement l'Adjoint au Sport de la mairie centrale. Une manière de déléster un peu plus les mairies d'arrondissement de leur pourtant maigre pouvoir décisionnel. Et moi, contrairement à d'autres, je ne suis pas mauvaise langue ! Mais, à deux ans des élections municipales, reconnaissez que certains pourraient être tentés de suspecter quelque instrumentalisation au service d'une majorité en quête de réélection.

Depuis la création de la Métropole, nous assistons jour après jour, ou au moins semaine après semaine, à une recentralisation des pouvoirs à l'Hôtel de Ville. C'est le syndrome de la coquille vide de la Ville de Lyon, qui va puiser dans les arrondissements sa raison de continuer d'exister. Ce jacobinisme forcené, les élus du groupe Les Indépendants ne l'acceptent pas. Nous croyons au contraire à une décentralisation intelligente. Car, si l'échelon métropolitain a du sens dans la conduite d'une politique globale et cohérente sur un territoire pertinent, l'arrondissement est à Lyon, comme à Paris, comme à Marseille, l'unique lieu de proximité. C'est l'endroit du premier contact des citoyens avec la collectivité. C'est l'échelon primordial dans l'expression de la démocratie, puisque seuls les élus d'arrondissement ont la légitimité électorale du suffrage universel direct, contrairement aux élus de cette assemblée, les élus municipaux, voire les élus métropolitains pour le moment. À l'heure du nécessaire développement de l'e-administration, l'arrondissement est un vrai lieu d'accueil, d'écoute et de création de liens avec les citoyens, pour ne pas les éloigner un peu plus de la démocratie locale.

Cependant, aujourd'hui, on sent une volonté de centralisation à l'inverse de ce dont notre Ville a besoin. Transfert inexistant des équipements de proximité aux Mairies d'arrondissement, recentralisation de la gestion comptable, rétention d'informations, notamment sur les grands projets, autant de questions que nous évoquerons, comme vous nous l'avez suggéré, Monsieur le Maire, lors du déjeuner organisé à votre initiative jeudi prochain et je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Avant de donner la parole, Monsieur Broliquier, nous pouvons imaginer qu'un Adjoint sensible à la proximité puisse dialoguer dans les attributions à venir avec l'adjoint concerné dans l'arrondissement. Pourquoi ne voyez-vous là que le diable ? Je vous suggère de l'évoquer.

Je passe la parole maintenant au groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Monsieur Bérat.

M. BÉRAT Pierre : Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons bien sûr voter cette dernière affectation des crédits pour les Lions du Sport, mais nous exprimons, comme cela vient d'être dit, notre regret de voir disparaître ces Lions du Sport.

En décidant de mettre fin à ce programme, qui permet de récompenser les clubs méritants ou qui ont un besoin ponctuel, la Ville est en train, il faut le dire, de lâcher les petits clubs sportifs de notre Ville. Yann Cuherat, Adjoint au Sport, s'en expliquait dans Le Progrès avec l'argument qu'il faut, je cite, « chercher des économies partout. »

C'est bien le problème de votre approche, car, si des économies de la dépense publique sont nécessaires, nous sommes d'accord, il y a des domaines à préserver. Les acteurs sportifs de proximité sont clairement de ceux-là, en raison de leur apport à la collectivité : développement de la pratique sportive, ce qui, on le sait, est un plus pour la santé publique, promotion de l'éthique sportive notamment auprès des jeunes, ce qui est un plus pour le bien vivre ensemble, contribution déterminante à l'animation des quartiers, ce qui est un plus pour le bien vivre en ville.

Déjà, en 2014, lors de la réduction de voilure des Lions du Sport, j'avais souligné ce qui est bien une erreur politique. Yann Cuherat évoque aussi un montant des aides avec les Lions du Sport qui ne changeait pas grand-chose à la vie des associations bénéficiaires. Mais, là encore, les élus Les Républicains ne partageant pas cette vision. Chacun sait que les finances des petits clubs sont tendues et que 500, 1 000 ou 2 000 euros, cela peut permettre de passer.

Chacun devrait aussi savoir que les bénévoles, qui sont les piliers de ces clubs, dépensent énormément d'énergie pour les faire vivre et qu'il y a un moment où il n'est pas possible de faire plus.

Et, enfin, il y a bien sûr la reconnaissance. Aider les petits clubs, c'est justement reconnaître leur action et saluer ceux qui les font vivre.

Alors, peut-être fallait-il effectivement réfléchir à l'évolution du dispositif, mais pourquoi le supprimer, surtout pour une dépense de 54 000 euros ? Monsieur le Maire, quelques économies dans les cocktails sous les lambris de l'Hôtel de Ville, même si vous savez obtenir des rabais extraordinaires, nous pouvons les trouver en faisant un peu moins de cocktails. Nous aurons l'équivalent de cette économie.

Je terminerai cette intervention par une comparaison pleine de sens. Souvent, dans les dîners en ville, ou dans cette enceinte – nous en avons encore vu une belle démonstration cet après-midi –, vous vous plaisez à déplorer le désengagement financier de la Région, la ritournelle que nous entendons beaucoup et qui fragiliserait la vie associative. On voit bien, sur ce sujet, qu'il y a les fake news, comme dirait l'autre, et la cruelle vérité. Car, dans ce contexte municipal pénalisant pour la vie associative, l'action de la Région n'en est que plus mise en lumière.

M. LE MAIRE : Je vois que, même vous, vous avez un sourire en le disant, Pierre. C'est un sourire de satisfaction.

M. BÉRAT Pierre : C'est un sourire de contentement et de rétablissement de la vérité dans cette enceinte.

M. LE MAIRE : J'ai cru que c'était de l'ironie.

M. BÉRAT Pierre : Pas du tout.

En 2016, avec la nouvelle majorité régionale, nous avons créé une aide à l'équipement des petits clubs sportifs, des associations sportives, qui forment des jeunes ou accueillent des personnes en situation de handicap. Depuis 2017, concrètement – il y a les paroles, mais les actes comptent –, ce sont ainsi 30 clubs sportifs de Lyon – uniquement pour la Ville de Lyon –, qui ont bénéficié du soutien régional pour acheter le matériel nécessaire au développement de leur activité.

Alors, vous le voyez, Monsieur le Maire, la Région, qui fait chaque année 75 millions d'euros d'économies sur ses dépenses de fonctionnement, arrive à créer un nouveau dispositif de soutien aux clubs sportifs.

Concrètement, à la Ville de Lyon, la Région, proche de tous ses territoires, démontre qu'elle sait faire des économies, sans laisser tomber les petits clubs sportifs, bien au contraire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Elle fait peut-être d'autres choix, elle laisse tomber d'autres choses. Peu importe, je ne vais pas ouvrir le débat, ce n'est pas le lieu pour parler de la Région, sinon par allusion comme vous l'avez fait et d'autres.

Groupe Europe Écologie Les Verts, Monsieur Tête, pour 3 minutes.

M. TÊTE Étienne : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Arriver en quatrième position dans une équipe sportive n'est pas la meilleure position, en tout cas, pour dire ce que d'autres ont déjà dit. Un, nous allons voter cette délibération, et deux, nous allons regretter la suppression des Lions du Sport.

Chacun y est allé de ses comparaisons. On a dit 54 000 euros par rapport à l'échelle du budget de la commune, c'est ridicule. Moi, je vais vous proposer une réflexion, car, souvent, lors des débats budgétaires, on nous dit : « Proposez-nous des réductions ! » Je vous indique que l'association OL reçoit encore 224 000 euros et que nous achetons 380 000 euros de prestations à la SASP OL. Le LOU Rugby reçoit 220 000 euros, plus 600 000 euros. Nous sommes dans le paradoxe, c'est-à-dire qu'on va prendre l'argent des plus démunis, alors que nous maintenons des sommes considérables au niveau des clubs sportifs professionnels, avec l'ambivalence. Derrière les achats, surtout ceux du Grand Lyon, de prestations, ce sont des loges de prestige dans lesquelles les élus vont voir les matchs. Nous ne sommes pas loin quand même du détournement d'argent

public, puisque cet argent, pourquoi pas, les élus devraient se l'offrir. Je sais que certains vont à ces prestations, mais c'est la première ambiguïté.

La deuxième, qu'il faut quand même relever, c'est que nous arrosos vraiment les plus riches. Il faut savoir que les droits de retransmission télévisuelle vont passer de 726 millions d'euros pour 2016-2020 à 1,153 milliard pour 2020-2024. On ne peut pas dire qu'il manque d'argent dans le foot.

Deuxième exemple, le mercato. On voit récemment 15 millions d'euros de vente pour monsieur Diakhaby, 20 millions d'euros pour un autre joueur, monsieur Geubbels. On voit que l'OL se porte bien. Mais, surtout, cela a été le record en 2017, 700 millions d'euros de transferts. On ne va pas dire qu'on manque d'argent.

Alors, on avait donné l'image de notre Président de la République, c'était le Président des riches, c'est devenu son surnom, tout à fait logique. C'est le Président des riches, qui fait surtout effectivement pour eux. C'était l'ancienne expression utilisée par monsieur Sarkozy dans un livre, qui avait effectivement eu ce titre. Je crois que nous ne devons pas être le Maire des riches et continuer, alors que nous sommes dans une phase de restrictions budgétaires, c'est vous qui l'affichez, à arroser les plus riches avec le mythe d'un ruissellement qui pourrait de nouveau retomber sur les moins riches à ce niveau-là.

Je terminerai par une anecdote sur ces subventions sportives. Il y a une trentaine d'années, il y a eu un débat sur une subvention. C'est une anecdote, Monsieur le Maire ! Il y a eu un débat il y a une trentaine d'années sur une subvention exceptionnelle à l'Olympique Lyonnais et les images ont été ressorties par l'INA. C'était une subvention de 8 millions de francs, de l'époque évidemment, à l'Olympique Lyonnais, qui a été votée contre le RPR avec l'alliance du PS et de l'UDF. Ce qui est très drôle, ce sont deux choses, d'abord de revoir Gérard Collomb soutenir l'Olympique Lyonnais, donc c'est une longue histoire de ce soutien, avec ses moustaches. C'est effectivement très amusant. Mais, surtout, c'est d'entendre Jean-Michel Aulas dire que c'est normal qu'on soutienne les dirigeants qui sont bénévoles. Je pense qu'en termes de fake news, comme dirigeant bénévole, vu tout ce qu'il a gagné sur l'Olympique Lyonnais, il y avait beaucoup mieux comme affirmation.

M. LE MAIRE : Il est clair que nous ne devons pas tous avoir le même humour que vous, Monsieur Tête.

Yann Cucherat, pouvez-vous répondre, s'il vous plaît ?

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Oui, merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Je souhaiterais tout d'abord rappeler que ce dispositif des Lions du Sport, lancé par Thierry Braillard, permettait effectivement aux arrondissements, sur une base de trois dotations de 2 000 euros par an, de subventionner des associations dans des enveloppes allant de 500 à 2 000 euros.

Mais il est important de bien avoir à l'esprit que ce dispositif propre à la seule délégation Sport est toujours voté en Conseil municipal, jamais en Conseil d'arrondissement. Nous laissons le choix aux adjoints au sport d'arrondissement de déterminer les associations bénéficiaires, à la condition de remplir tout de même un certain nombre de critères.

La plupart du temps, ce sont des subventions de 500 à 750 euros qui étaient allouées. Il est même arrivé, parfois, que certains adjoints ne sachent pas à qui attribuer ces subventions.

Dans un contexte contraint, et à l'heure où l'argent public ne coule plus à flots, j'ai effectivement annoncé la suppression de ce dispositif. C'est un choix qui n'est pas fait pas de gaieté de cœur mais que j'assume pleinement et qui doit nous permettre de poursuivre les orientations jusque-là empruntées.

Cette intervention, qui répond aux vôtres, mes chers collègues, me donne l'occasion de mettre en lumière la politique sportive que je mène et je vous en remercie.

Mes chers collègues, le sport amateur a façonné ma vie, que je lui ai offerte en retour. Je suis très fier de pouvoir vous dire que, contrairement aux émois suscités par la fin de ce dispositif, le sport amateur est aujourd'hui mieux doté qu'il ne l'était il y a quatre ans, avant mon arrivée.

Ceci relève d'une belle prouesse eu égard au contexte budgétaire que nous connaissons. Je vous invite à aller comparer avec d'autres collectivités.

Je n'ai eu de cesse, depuis quatre ans, de défendre le budget de notre tissu associatif, et, afin que tout le monde puisse y voir bien clair, en 2014, l'enveloppe était de 2 952 000 euros, elle est aujourd'hui de 3 090 000 euros, soit une augmentation de + 138 000 euros.

Jamais je ne me suis détourné des associations de proximité durant mon mandat. En témoignent les nombreuses délibérations présentées aujourd'hui, qui concernent ma délégation.

Mon souci constant a toujours été de prolonger, d'une manière ou d'une autre, la portée de l'action admirable menée par le tissu associatif local et ses bénévoles, que je tiens en très haute estime et sans l'exemple desquels ma vie eut été tout autre.

Ce dispositif, vieux de 14 ans, fut mis en place à une époque qui le permettait, ce qui n'est malheureusement plus le cas. Et la décision de le faire disparaître répond à un choix pleinement réfléchi, celui de ne pas toucher aux subventions de fonctionnement, allouées aux nombreux clubs qui font la vie de nos arrondissements, clubs qui doivent préserver leur équilibre financier, leur masse salariale et qui voient passer chaque semaine des centaines d'enfants.

Le dispositif dont nous parlons ici et qui a pu parfois, pour certains observateurs, s'apparenter à du saupoudrage, mais rarement, n'a jamais eu droit de vie ou de mort sur une association, c'est un faux argument.

Je rappelle également que, sur les 54 000 euros que représente la suppression des Lions du Sport, je souhaite en attribuer 18 aux offices des sports d'arrondissement. Ils recevront ainsi 2 000 euros chacun pour gagner en autonomie et poursuivre avec plus de moyens la dynamique sportive de leur arrondissement. C'est l'un des souhaits forts d'une majorité d'adjoints d'arrondissement avec lesquels j'ai pu m'entretenir et je vais m'y employer.

Ainsi, au regard de l'effort que nous devons tous fournir pour permettre à notre Ville de tenir son cadrage budgétaire, j'ai donc décidé de protéger le socle de notre Ville, son tissu associatif. Il ne s'agit pas d'une centralisation du pouvoir, comme j'ai pu l'entendre mais plutôt d'une gestion réfléchie et cohérente du budget sport.

Je continuerai toutefois et bien évidemment à travailler en concertation avec les adjoints d'arrondissement, notamment à l'occasion des futurs arbitrages des subventions de fonctionnement, et ceci nous permettra de continuer à cheminer au plus près des besoins des associations.

Madame Granjon, je pense honnêtement que les enjeux que nous évoquons ici, malgré ce que vous tentez d'expliquer, vous dépassent et assez largement. Effectivement, j'étais en déplacement – pour représenter la Ville d'ailleurs – lors de la dernière Commission, la seule que j'ai ratée en quatre ans du reste. J'ai néanmoins pris la peine de contacter un à un chaque adjoint d'arrondissement pour échanger sur le sujet. Vous êtes bien placée pour le savoir, ma porte reste ouverte pour qui souhaite échanger et débattre.

Enfin, concernant les clubs professionnels, Monsieur Tête, vous remarquerez également que le montant de leurs aides a baissé ces quatre dernières années, d'environ 100 000 euros. Mais croyez bien que, là aussi, ces baisses ne sont pas effectuées de gaieté de cœur. J'ai une profonde estime pour les clubs professionnels. Ils sont les locomotives de notre dynamique sportive et entraînent dans leur sillage tous les clubs amateurs. Selon moi, sport professionnel et sport amateur sont complémentaires. Ils se nourrissent mutuellement. Ne pas le comprendre, c'est simplement ne rien comprendre au fonctionnement du sport et à ses enjeux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur l'Adjoint. Merci de ces précisions.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : À suivre donc. Merci.

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Cette délibération concerne les tarifs des patinoires municipales. Adoptés initialement en 2003, ceux-ci n'ont pas été majorés depuis 2013. La refonte tarifaire que nous évoquons ici a pour objet de proposer aux usagers une grille simplifiée et plus lisible, et proche des tarifs pratiqués dans les autres collectivités disposant d'équipements de même nature, puisque les tarifs lyonnais, jusque-là en vigueur, se situaient la plupart du temps en dessous de la moyenne nationale. Ces nouveaux tarifs ont reçu un avis favorable de la Commission et seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2018.

M. LE MAIRE : Merci. J'ai un temps de parole pour madame Granjon, non inscrite, 3 minutes.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Nous allons voter ici l'évolution des tarifs de nos patinoires qui se calquent en partie sur ceux des piscines.

Nous voyons d'un bon œil le fait que les cartes de location et des entrées soient mutualisables, donc nous en concluons que cela pourrait se faire aussi sur les piscines. Vous le savez déjà puisque nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, nous pensons que les entrées sont trop chères, donc celles des patinoires aussi.

Les tarifs des patinoires vont, malheureusement eux aussi, être trop élevés, avec une augmentation non négligeable, que vous justifiez comme pour les piscines par une longue stagnation.

Avant, l'accès aux patinoires était gratuit pour les enfants jusqu'à 7 ans, l'âge de raison, mais, là encore, sans discussion, sans échange, vous avez décidé de revoir les règles en passant à 6 ans l'entrée payante, alourdissant encore la note pour des Lyonnais déjà bien taxés sur la ville.

Pas de véritable tarif chômeur, comme dans nos piscines qui, autrefois, connaissaient l'entrée à 1 euro pour les plus fragiles. C'est simple, quand on n'a pas de travail à Lyon, on n'a pas le droit aux loisirs, et notamment au sport. C'est un choix, c'est votre choix, il est fortement discutable et particulièrement injuste.

Dans nos patinoires, à la lecture des nouveaux tarifs, on est sidéré. Tout a augmenté, le prix de l'entrée évidemment, mais aussi le coût de la location des patins. Donc, quand on n'a pas les moyens d'investir dans des patins à glace, à Lyon, on casque !

Pour une famille moyenne de quatre personnes, une après-midi à la patinoire coûtera près de 40 euros. Cela comprend le prix du trajet, 6,40 euros pour quatre tickets à 1,60 euro, puis la location de patins, soit 13,20 euros pour les quatre paires, le prix de l'entrée, 13,40 euros, puis la petite famille repartira et dépensera pour le retour 6,40 euros.

Évidemment, si cette même famille avait plus de moyens, elle pourrait fonctionner avec les cartes d'entrées et de location et donc paierait un peu moins cher. C'est ainsi à Lyon : ceux qui peuvent avancer pour un abonnement 10 entrées entrent pour 2,50 euros, les autres entre 2,70 euros et 4 euros. C'est l'équité !

Et puisque nous parlons des patinoires, nous pourrions aussi aborder le manque d'équipement dont souffre notre ville. Là aussi, comme pour les piscines et globalement pour le sport à Lyon, le manque d'équipement se fait vraiment ressentir.

Nous pourrions imaginer à Lyon, comme cela se fait dans beaucoup de villes, des patinoires synthétiques. Elles ont une glisse très convenable et coûtent beaucoup moins cher à la construction comme à l'entretien, ce qui permettrait de proposer aux Lyonnais en proximité de la glisse indoor à des tarifs raisonnables et ainsi démocratiserait le patin, qu'il soit à glace ou à roulettes, puisqu'un mix patinoire à glace ou à rollers pourrait compléter notre offre ludique et sportive.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Chucherat, une brève réponse, juste pour dire que vous êtes d'accord.

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

C'est bien de chercher des idées. Nous avons quand même la chance d'avoir deux patinoires à Lyon, ce qui est plutôt rare. Nous devons être la collectivité qui attribue le plus de créneaux à des associations. Nous pourrions même citer la troisième sur une place du 8^e arrondissement, mais je n'ai pas osé, Monsieur Lévy.

Ces évolutions tarifaires sont marginales, puisqu'elles augmentent de 5 %, passant de 3,80 euros à 4 euros pour les pleins tarifs.

Là où je suis un peu plus circonspect, c'est concernant la carte, puisque, justement, cette nouvelle délibération propose d'attribuer une nouvelle carte 10 entrées non nominative, qui permet de fluidifier les entrées à la patinoire. De plus, elles sont également utilisables à la piscine. Je pense donc que tout est en ordre.

Merci bien.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mme Granjon a voté contre.)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/4007 - Approbation du règlement intérieur des activités municipales mises en place dans le cadre de l'organisation de la semaine de l'enfant à compter du 1er septembre 2018 (rectificatif)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Monsieur le Maire,

Cette délibération fait suite à deux délibérations, la délibération relative à l'organisation des temps scolaires et périscolaires, votée le 26 mars, et celle sur la tarification des activités municipales, votée lors du dernier Conseil municipal, le 28 mai.

Le règlement intérieur joint en annexe de la délibération présentée a été actualisé. Nous avons précisé depuis la Commission éducation deux articles, avec, par conséquent aujourd'hui, une modification sur table.

Il s'agit de deux modifications qui visent à préciser d'une part l'accès aux activités périscolaires du mercredi matin pour tous les enfants scolarisés dans une école lyonnaise du premier degré, et, d'autre part, les conditions de remboursement pour chaque activité, notamment les activités au forfait.

Le rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Très bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Madame Nachury, pour 6 minutes.

Mme NACHURY Dominique : Oui, merci, Monsieur le Maire.

Un nouveau règlement intérieur des activités municipales dans le cadre de la semaine de l'enfant à l'école nous est ce soir proposé pour approbation.

Il appelle de notre part des remarques, certaines de forme, d'autres de fond, d'autres encore qui sortent de son champ strict.

Vous me direz qu'il fait chaud et que ces remarques auraient pu être faites en Commission, mais d'abord, le temps était un peu court entre communication et Commission pour être exhaustif, deux, j'étais absente à la première partie de la réunion, pour cause de Conseil d'une école, dont j'ai pu parler immédiatement à monsieur l'Adjoint et je le remercie de sa réaction concernant cette école, et, enfin, en 2015, nous avions formulé des observations en Commission, elles n'avaient pas eu beaucoup d'effet, même aucun effet, donc il nous est apparu plus judicieux d'en faire part en Conseil municipal pour peut-être plus d'écho.

Ainsi donc, sur la forme :

- À l'article 2, qui précise l'organisation des activités, sur le tableau de la page 3, il est annoté que les tarifs sont susceptibles de faire l'objet d'une réévaluation en cours d'année. Or, ce règlement ne porte aucune grille tarifaire. Cette remarque pourrait aussi être de fond, l'augmentation en cours d'année étant discutable. C'est l'occasion de rappeler l'engagement pris de ne pas augmenter le prix de restauration pendant la prochaine

année scolaire. Notre amendement numéro 3 propose donc la suppression de cette mention.

- Toujours sur la forme, à l'article 6, qui aborde certains éléments de facturation, la numérotation est incohérente. C'est notre amendement numéro 4 de suppression de cette numérotation pour cet article. Je pense qu'il faudrait voter cet amendement, sinon ce n'est pas très professionnel.

Sur le fond :

- Toujours dans ce même article, vous avez par un rectificatif adressé le 29 juin supprimé le paragraphe relatif au remboursement. En cas de règlement forfaitaire, soit pour les temps « Après la classe et l'aide aux leçons » et « les Ateliers du mercredi », il manque la référence à la grève, qui peut représenter une proportion significative, comme nous le voyons cette année, où nous en sommes à neuf jours de grève sur les Vendredis après-midi, qui ont entraîné une moyenne de fermeture de plus de 25 accueils municipaux par jour de grève, soit près de 24 % des accueils. Notre amendement numéro 5 vise donc à rétablir ce motif de remboursement, qui existe dans le règlement actuellement en vigueur.

- Dans le précédent règlement figurait le conseil d'éviter le cumul de tous les temps périscolaires dans l'intérêt de l'enfant. Parce que les temps collectifs sont aussi source de tension et de fatigue, il serait utile de rappeler que les journées passées à l'école ne doivent pas être trop longues et doivent être adaptées à l'âge de l'enfant. C'est notre amendement numéro 1 qui remet cette disposition dans votre introduction.

- Il y a un point qui me semble un peu compliqué, c'est la responsabilité du référent co-éducation de proximité, lorsqu'il est directeur d'école ou enseignant. Il a un rôle administratif sans contrôle de l'opérationnel. Il faudra certainement pouvoir travailler sur ce sujet de la responsabilité du référent co-éducation de proximité.

- Autre point, des associations peuvent gérer des activités, mais l'organisation du temps, les modalités de prise en charge, l'inscription, la tarification sont municipales. Alors, comment comprendre la référence à un règlement propre de l'association ? Notre amendement numéro 2 a donc pour but d'établir qu'un seul règlement soit applicable par tous.

- Si l'on peut considérer que la proximité avec la Ville des centres sociaux, maisons de l'enfance et MJC rend plutôt naturelle leur intervention dans le cadre des activités périscolaires, la situation est différente pour l'association Léo Lagrange, qui interviendra dans 25 écoles, étant ainsi le deuxième opérateur du périscolaire après la Ville elle-même. Il n'est pas question de discuter de la qualité de l'association Léo Lagrange, mais selon quelles modalités ce choix a-t-il été opéré ? Nous n'avons pas eu connaissance d'une procédure d'appel d'offres. N'auriez-vous pas dû y recourir ?

Enfin, deux remarques hors champ :

- Beaucoup d'opérations, sinon toutes, se font par internet. Or il apparaît que les parents ont souvent des difficultés de connexion lors des inscriptions en ligne. Pouvez-vous leur garantir un bon fonctionnement du service ?

- Deuxième remarque, monsieur le Ministre de l'Éducation nationale a annoncé un Plan Mercredi pour les activités périscolaires, afin de développer une offre de qualité en lien avec les associations locales. Même si ce plan est plutôt destiné aux zones rurales, quel impact sur les activités du mercredi des petits Lyonnais ? À quelles évolutions faut-il s'attendre ? Un nouveau projet à faire valider, un réajustement des tarifs en raison du financement CAF supplémentaire, un taux d'encadrement allégé comme le dispositif en porte l'idée ?

Voilà, Monsieur le Maire, les points que nous souhaitons développer cet après-midi. Suivant le sort réservé aux amendements, nous voterons pour ou contre ce nouveau règlement des activités périscolaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je passe la parole au groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Chevallier.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Le nouveau règlement du périscolaire s'appuie sur la nouvelle organisation du temps de l'enfant décidée par la Ville de Lyon pour la prochaine rentrée scolaire, c'est-à-dire le retour à la semaine de quatre jours de classe.

Vous connaissez notre désaccord sur cette organisation. Le mercredi matin ne sera pas une cinquième matinée de classe pour tous les enfants. Plus d'un tiers des enfants ne fréquentait pas le périscolaire du vendredi après-midi cette année. On peut craindre que la fréquentation soit plus faible l'année prochaine pour le mercredi matin. Nous aimerions sur ce sujet la communication du chiffre des inscriptions par école, pour voir si une inscription plus faible, en particulier dans les quartiers défavorisés. Et puis reste toujours quatre longues journées de classe, qui ne facilitent pas les apprentissages scolaires, surtout pour ceux qui rencontrent des difficultés à l'école.

L'allongement de la pause du midi d'un quart d'heure est un progrès pour les enfants, car cela peut permettre un moment de détente allongé après le repas et avant la reprise de la classe. Mais attention à ce que cet allongement ne soit pas utilisé pour multiplier le nombre de services de cantine. Nous avons entendu dire qu'il y aurait – j'utilise bien le conditionnel – trois, voire quatre, services dans certaines écoles. Pouvez-vous nous donner des précisions sur cette question ? Car, si c'était le cas, ce serait difficile pour les enfants du dernier service de manger si tardivement.

Enfin, en ce qui concerne les activités de fin d'après-midi, nous avons déjà dit que le fait d'avoir des vraies activités périscolaires avec un taux d'encadrement renforcé et une présence d'animateurs était un progrès pour les enfants. Nous nous posons la question des animateurs qui ne viendront qu'à la première séquence, Après la classe, car il y aura certainement moins d'inscrits à la deuxième séquence, la Fin d'après-midi. N'y aura-t-il pas des difficultés de recrutement pour une présence de trois quarts d'heure ? Même si leur contrat, nous l'avons bien compris, englobera d'autres périodes, comme le midi, voire le mercredi matin.

Là encore, une autre organisation du temps de l'enfant avec raccourcissement des journées de classe et activités périscolaires en complément aurait permis une vraie période de périscolaire chaque fin de journée. Positif à la fois pour les enfants et les animateurs.

En cohérence avec nos votes précédents, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Corazzol, des éléments de réponse.

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Madame Nachury et l'ensemble de ses questions auraient dû nous être posées pendant la Commission. Monsieur Duvernois, l'adjoint au 6^e arrondissement, nous a dit qu'il ne souhaitait pas revenir sur les détails des questions qu'il souhaitait poser pendant la Commission et qu'il se réservait le droit de vous les transmettre pour les donner au niveau du Conseil municipal. Vous avez fait une intervention très technique. Globalement, nous nous attachons à ce que les enfants puissent réussir le mieux possible dans le cadre du temps scolaire et du temps périscolaire, et c'est, je crois, le plus important.

Sur l'ensemble des amendements que vous proposez, Madame Nachury, nous n'en retiendrons qu'un, c'est l'amendement numéro 4, qui est un amendement de pure forme. Vous aviez raison de le noter. C'est pour cela que je demanderai au Maire de bien vouloir le reprendre et à l'ensemble des conseillers de le voter favorablement.

Sur le Plan Mercredi, nous n'avons pas encore de précisions réglementaires concernant sa mise en place. Je dois revoir, cette semaine ou la semaine prochaine, l'Inspecteur d'Académie, après une rencontre qu'il a avec le ministre de l'Éducation, pour avoir plus de précisions. Lorsque nous aurons les circulaires ou le décret concernant le Plan Mercredi, je reviendrai vers vous pour vous donner plus de précisions.

Madame Chevallier, nous offrirons une cinquième matinée d'apprentissage à tous les enfants dont les familles souhaitent les inscrire le mercredi matin, et nous organiserons une cinquième matinée de qualité.

Sur les chiffres d'inscription, nous ne pouvons pas encore vous les transmettre. Les inscriptions ne sont pas terminées. Comptez sur nous pour que, le 24 septembre, date du prochain Conseil municipal, nous puissions faire un point sur la rentrée, comme nous le faisons chaque année.

À la cantine, il reste cinq restaurants scolaires dans lesquels il n'y a pas de self. Dans un self, il n'y a pas plusieurs services, mais un seul. Je peux vous rassurer. L'idée de ce quart d'heure supplémentaire est que les enfants déjeunent de manière plus confortable et puissent accéder à l'ensemble des activités temps calme qui leur sont proposées. Ce n'est pas l'objet de faire un troisième ou quatrième service, comme je l'entends parfois. Votre question me permet de répondre à cette rumeur.

Ensuite, sur le recrutement des animateurs, l'avenir nous le dira. En tout cas, nous avons augmenté le temps de contrat des directeurs d'accueil de loisirs, par rapport à la dernière fois, et nous augmentons le temps de travail des animateurs dans le cadre de cette nouvelle organisation.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je souhaitais apporter comme réponses.

M. GUILLAND Stéphane : [*inaudible*] suite aux explications de votre adjoint et au sort réservé à ces amendements. D'une part nous souhaiterions, comme il se doit, que ces amendements soient mis au vote de façon séparée.

M. LE MAIRE : Je vais faire voter chaque amendement, bien entendu.

M. GUILLAND Stéphane : Il aurait été bien qu'ils soient distribués à l'ensemble des collègues conseillers municipaux. Il ne me semble pas que ce soit encore fait.

Si j'ai bien compris, et j'imagine que la position de votre Adjoint est également la vôtre, l'amendement numéro 4 devrait être adopté. Il concerne une pure question de forme et c'est la toute logique. Nous regrettons qu'ils n'aient pas tous été adoptés, mais principalement deux, celui sur la longueur de la journée de l'enfant, on trouvait que la référence ...

M. LE MAIRE : Vous reprenez la parole, là, Monsieur Guilland. Nous n'allons pas refaire le débat.

M. GUILLAND Stéphane : On ne va pas refaire le débat. Vous pouvez quand même ... Monsieur le Maire ; il me semble que madame Nachury a conclu en disant qu'en fonction des ...

M. LE MAIRE : J'ai bien compris. Nous allons les voter.

M. GUILLAND Stéphane : Permettez-moi de donner une explication de vote, en fonction de votre position.

M. LE MAIRE : Non, nous allons d'abord voter les amendements.

M. GUILLAND Stéphane : Votons les amendements, je reprendrai la parole après pour expliquer notre position.

M. LE MAIRE : Peut-être vous la donnerai-je, ce n'est pas certain. Il ne faut pas abuser des temps de parole, ici, il y a des règles ! C'est vous-même qui êtes très attaché aux règles.

Nous votons les amendements.

M. GUILLAND Stéphane : Je demande une suspension de séance, s'il vous plaît Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Allez-y ! Faites votre suspension, il n'y a pas de problème. Allez-y, faites une suspension ! Alors, cela va me gêner, moi ?

Il y a quelques règles. C'est n'importe quoi ! Vraiment, c'est n'importe quoi. Nous votons les amendements. Si vous ne les avez pas, nous attendons que vous les ayez tous et nous voterons ensuite.

Il ne faut quand même pas exagérer !

Je mets aux voix d'abord les amendements.

(Les amendements sont distribués sur pupitres, les élus en prennent connaissance.)

Même si nous sommes strictement dans le règlement du dépôt de l'amendement au moment de la discussion, quand il s'agit d'amendements aussi techniques, ce n'est pas aberrant que nous puissions les consulter, pour tout le monde – je parle pour tout le monde, je ne parle pas pour moi.

Je mets aux voix.

Je vous propose, pour l'amendement numéro 1, déposé par madame Nachury, au nom du groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, de le voter.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sur le règlement intérieur :

Amendement n°1 déposé par madame Nachury au nom du groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon :

(Rejeté)

Pour : le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon

Contre : les groupes Les Indépendants, Socialiste - Radical et apparentés, Lyon Gauche Solidaires, Lyon Centristes et Indépendants, Centre démocrate, Lyon Ecologie et citoyens

Abstention : Mme M. Granjon, M. Remy

Ne participe pas au vote : Europe Ecologie - les Verts, Mme Rabatel

M. LE MAIRE : Merci. Il est donc rejeté.

L'amendement numéro 2, je vous propose, de la même manière, de le voter.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Amendement n°2 déposé par madame Nachury au nom du groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon :

(Rejeté)

Pour : le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon

Contre : les groupes Les Indépendants, Socialiste - Radical et apparentés, Lyon Gauche Solidaires, Lyon Centristes et Indépendants, Centre démocrate, Lyon Ecologie et citoyens

Abstention : Mme Granjon, M. Remy

Ne participe pas au vote : Europe Ecologie - les Verts, Mme Rabatel

M. LE MAIRE : L'amendement numéro 3, je vous propose également de le voter.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Amendement n°3 déposé par madame Nachury au nom du groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon :

(Rejeté)

Pour : le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon

Contre : les groupes Les Indépendants, Socialiste - Radical et apparentés, Lyon Gauche Solidaires, Lyon Centristes et Indépendants, Centre démocrate, Lyon Ecologie et citoyens

Abstention : Mme Granjon, M. Remy

Ne participe pas au vote : Europe Ecologie - les Verts, Mme Rabatel

M. LE MAIRE : Merci.

L'amendement numéro 4, comme l'a proposé Guy Corazzol, je vous propose de l'adopter.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Amendement n°4 déposé par madame Nachury au nom du groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon :

(Adopté)

Pour : les groupes Les Indépendants, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon, Socialiste - Radical et apparentés, Lyon Gauche Solidaires, Lyon Centristes et Indépendants, Centre démocrate, Lyon Ecologie et citoyens, M. Remy

Abstention : Mme Granjon

Ne participe pas au vote : Europe Ecologie - les Verts, Mme Rabatel

M. LE MAIRE : Merci.

Nous arrivons à l'amendement numéro 5, que je vous propose de le voter.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Amendement n°5 déposé par Mme Nachury au nom du groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon :

(Rejeté)

Pour : le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon

Contre : les groupes Les Indépendants, Socialiste - Radical et apparentés, Lyon Gauche Solidaires, Lyon Centristes et Indépendants, Centre démocrate, Lyon Ecologie et citoyens

Abstention : Mme Granjon, M. Remy

Ne participe pas au vote : Europe Ecologie - les Verts, Mme Rabatel

M. LE MAIRE : Merci.

1 minute.

M. GUILLAND Stéphane : Merci.

Comme a conclu Dominique Nachury dans son intervention, notre vote était fonction de l'adoption ou du rejet de ces amendements. Nous regrettons particulièrement que celui sur la grève n'ait pas été adopté. La disparition de remboursements en cas de droit de grève est un élément quand même assez important et les parents apprécieront.

Nous nous abstiendrons sur la totalité de ce dossier.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix le texte amendé, comme nous venons de le faire, avec le numéro 4.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

Pour : les groupes Socialiste - Radical et apparentés, Lyon Gauche Solidaires, Lyon Centristes et Indépendants, Centre démocrate, Lyon Ecologie et citoyens, Les Indépendants

Contre : Mme Granjon, M. Remy

Abstention : les groupes Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et Europe Ecologie - les Verts

Ne participe pas au vote : Mme Rabatel

M. LE MAIRE : Merci.

2018/4010 - Attribution d'une subvention de 26 500 euros à l'association Ebulliscience® et signature d'une convention d'application pour la mise en place d'animations scientifiques et techniques dans le cadre des ateliers du mercredi matin de la Ville de Lyon et d'une session de sensibilisation à la médiation scientifique pour la période de septembre à décembre 2018

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, sur l'attribution de cette subvention à l'association Ebulliscience.

M. LE MAIRE : Le groupe Socialiste, Radical et apparentés, Madame Brugnera, 3 minutes.

Mme BRUGNERA Anne : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Je suis très heureuse de m'exprimer sur cette délibération, qui incarne la lutte pragmatique, efficace, contre les inégalités sociales, et qui favorise l'accès à la connaissance.

Tout a commencé avec une expérimentation développée par l'association Ebulliscience, avec notre soutien, car notre majorité progressiste ne croyait pas en la fatalité de l'échec en mathématiques et dans les matières scientifiques.

Ebulliscience, c'est un mouvement associatif, avec des bénévoles et des professionnels, un mouvement d'éducation populaire, qui, dans la lignée de l'action lancée par feu Georges Charpak, Prix Nobel de physique, construit depuis 20 ans un nouvel accès à l'apprentissage des sciences par la main à la pâte, par le faire, par des projets concrets, qui parlent aux enfants.

Ebulliscience est un acteur complémentaire de l'école, qui organise également des centres aérés éducatifs sur les sciences pendant les vacances et les jours de semaine non scolaires, ainsi que nos classes science dans l'école Olympe de Gouges.

S'il y a un goût des mathématiques, il n'y a pas, au sens propre du terme, une bosse des maths que l'on aurait ou que l'on n'aurait pas.

Le goût des mathématiques et des sciences est la base d'un bon apprentissage. Et c'est pour cette raison que nous souhaitons le voir développer, partout et également dans nos quartiers, notamment à Mermoz, dans le 8^e arrondissement.

La grande force d'Ebulliscience, c'est l'humilité et la générosité des scientifiques qui s'y engagent. C'est leur temps qu'ils consacrent, parfois le renoncement à une carrière professionnelle plus rémunératrice pour travailler des voies alternatives de l'apprentissage des mathématiques et des sciences pour nos enfants.

Cette innovation d'Ebulliscience, nous l'avons soutenue et accompagnée. À chaque évaluation, l'intérêt se confirmait et, en même temps, la méthode s'améliorait.

La valeur de ce trésor pédagogique est d'ailleurs reconnue à l'échelle nationale. À ses côtés pendant qu'il en faisait la découverte il y a quelques semaines à l'école Pasteur avec Franck Lévy, je peux vous dire tout l'intérêt porté par mon collègue Cédric Villani, en charge du rapport national sur l'enseignement des mathématiques, à ce travail commun avec Ebulliscience.

Cette délibération consolide et amplifie l'intervention d'Ebulliscience, c'est une bonne nouvelle pour tous les enfants de Lyon.

Mais surtout, cette délibération annonce la démultiplication de cette réussite grâce à son adossement à notre périscolaire. La synergie entre ce projet réussi, reconnu et la sensibilisation de nos animateurs périscolaires va ouvrir des voies prometteuses pour les petits Lyonnais.

Cette délibération fait le pari de l'intelligence des acteurs professionnels et associatifs lyonnais. Je sais qu'ils seront au rendez-vous et j'en suis heureuse car nous allons ainsi faire bouger un des points de blocage majeurs des apprentissages scolaires.

Cette délibération, enfin, c'est la promesse réaliste d'enfants qui réussiront mieux scolairement et auront accès au formidable champ culturel des sciences. C'est une chance pour leur avenir et nous nous en félicitons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3939 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association FC Lyon Basket Féminin pour la participation aux frais de déplacements liés aux diverses finales de ses équipes de jeunes en avril et mai 2018 - Signature d'une convention mixte

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

2018/3992 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Ménival Football Club pour sa participation au tournoi international de Turin, du 9 au 11 juin 2018 - Signature d'une convention mixte

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2018/3993 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Football Club de Gerland pour sa participation au tournoi international de Barcelone, du 25 au 28 mai 2018

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2018/3994 - Attribution d'une subvention d'équipement de 1 000 euros à l'association Handisport Lyonnais pour l'achat d'une tonnelle autoportante - Signature d'une convention mixte

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2018/3997 - Modification du règlement intérieur des patinoires municipales

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2018/3998 - Indemnisations dans le cadre du tournoi de tennis ATP 250 Open Parc du 19 au 26 mai 2018 de la SARL Les Gones du Parc et de la SAS Chemin de fer du Parc, indemnisation dans le cadre du tournoi de tennis ATP 250 Open Parc du 20 au 27 mai 2017 de la SAS Chemin de fer du Parc - Approbation des conventions de transactions

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2018/3999 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Éveil de Lyon section foot US pour la participation aux frais de déplacements liés aux rencontres nationales de ses équipes en avril et mai 2018

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2018/4000 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 15 000 euros au FC Lyon Football - Signature d'une convention mixte

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2018/4001 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë-Kayak Lyon Oullins Mulatière, pour l'organisation de la manifestation Lyon Kayak, le samedi 22 et le dimanche 23 septembre 2018 - Approbation d'une convention mixte

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2018/4002 - Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT, pour l'organisation de la 16e édition de Lyon Free Bike, le samedi 8 et le dimanche 9 septembre 2018 - Approbation d'une convention mixte

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2018/4003 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association La Rage, pour l'organisation de la 9e édition de BMX Street Station, du 28 au 30 septembre 2018

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2018/4004 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Amicale Cycliste Lyon Vaise, pour l'organisation de la 7e édition du Pignon Fixe Lyonnais, le samedi 15 septembre 2018

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2018/4005 - Attribution d'une subvention de 9 000 euros à l'association Générations Roller, pour l'organisation de la 15^e édition du Lugdunum Roller Contest, le samedi 22 et le dimanche 23 septembre 2018

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Avis favorable sur ces 13 dossiers, dont 11 sont liés à des subventions à des clubs de proximité.

M. LE MAIRE : Merci de cette précision.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

2018/3960 - Attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 84 000 euros à l'association Ka'fête ô mômes située 53, montée de la Grande-Côte à Lyon 1^{er} - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'application

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2018/4006 - Opérations n° 60020589 « Ouvertures de classes et aménagements dans les groupes scolaires existants », n° 60020591 « Mise aux normes sanitaires et hygiène », n° 60020592 « Sécurité anti-intrusion dans les groupes scolaires », n° 60020594 « Entretien des jeux de cours et équipements sportifs » - Adaptation du montant de ces opérations et affectation complémentaire d'une partie des AP 2015-3, programme 00006 et 2015-1, programme 20006

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

(Adopté)

2018/4008 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Écoles sur le Projet de Réussite éducative (PRE) 2018

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

(Adopté)

2018/4009 - Approbation et signature d'une convention cadre pluriannuelle 2018-2021 entre la Ville de Lyon et l'association Play International pour le développement du projet Playdagogie dans le cadre des accueils périscolaires de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉ - SANTÉ - DROITS DES CITOYENS

2018/3928 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2018, pour un montant total de 87 882 euros

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour une première délibération de subventions pour les associations de personnes en situation de handicap.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je passe la parole à madame Granjon, non inscrite, pour 5 minutes.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La délibération que nous allons voter montre l'intérêt que notre Ville porte aux personnes en situation de handicap. Le texte de la délibération est très clair, puisqu'il évoque – je cite ici le texte qui nous est soumis – :

« La Ville de Lyon est engagée dans une politique forte en faveur de l'égalité et se mobilise aux côtés des personnes confrontées au handicap pour leur permettre de mener la vie la plus autonome possible. Notre Ville, dans l'exercice de ses compétences et dans chacun de ses projets, s'attache à développer l'accessibilité et à créer des conditions favorables à une inclusion urbaine et sociale réussie. L'objectif est de permettre à chacun de réaliser son projet personnel et de pouvoir être acteur à part entière de la vie citoyenne. »

Les objectifs de la Ville et la diversité des associations concernées par les subventions que nous allons attribuer semblent un gage du réel souci des élus lyonnais de permettre une intégration sociale de toutes les personnes en situation de handicap vivant dans notre ville. Accès aux informations, possibilité de se cultiver, de lire, de pratiquer la musique ou le sport, que l'on soit déficient visuel, déficient auditif, personne en situation de handicap moteur ou mental. Je ne peux que me réjouir de voir un tel panel d'associations être soutenues régulièrement par notre assemblée municipale.

Alors que les parlementaires viennent d'apporter la touche finale à la loi évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, ou loi ELAN, un tel souci de travailler à l'intégration des personnes en situation de handicap est une sorte de reconfort.

En effet, ce texte de loi, et en particulier son article 18, ont entraîné de vives réactions de la part des structures d'aide aux handicapés. Le passage de 100 % de logements neufs accessibles à seulement 10 % a été violemment critiqué par tous ceux qui, au quotidien, travaillent à une véritable intégration sociale des personnes en situation de handicap, en particulier les associations. Chacun sait que l'adaptabilité est un

leurre quand le logement n'a pas été réellement conçu pour être accessible et, au-delà des personnes en fauteuils, nous savons tous qu'après un accident ou en vieillissant, chacun peut être confronté à la nécessité d'avoir un logement réellement accessible et non potentiellement adaptable ou évolutif.

Nous avons clairement vu dans la presse les déclarations d'Henri Galy, Président du Comité pour le Droit au travail des handicapés et l'égalité des droits (CDTHED), qui a dénoncé une loi « faisant tourner l'histoire à l'envers », en regrettant que les associations n'aient pas été écoutées, ou celles d'Arnaud de Broca, Secrétaire général de la Fédération nationale des Accidentés du travail et des handicapés (FNATH), qui a affirmé qu'il n'y avait pas eu de coconstruction avec les associations.

Je dois donc avouer que je m'interroge sur la capacité de certains édiles municipaux à donner d'une main avec les budgets municipaux ce qu'ils ont remis sciemment en cause de l'autre à l'Assemblée nationale.

Pour ma part, je voterai évidemment pour cette délibération, en ayant à l'esprit que mon vote est, lui, en pleine cohérence avec celui des parlementaires communistes et apparentés, qui ont, à l'Assemblée nationale et au Sénat, combattu l'article 18 de la loi ELAN.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3929 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2018 pour un montant total de 81 000 euros

Rapporteur : Mme TAZDAÏT Djida

Mme TAZDAÏT Djida, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Il s'agit de valider la deuxième tranche de financement des structures partenaires associatives, en particulier concernant la lutte contre la discrimination et pour l'égalité. Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Le groupe Lyon Écologie et Citoyens, Madame Hobert.

Mme HOBERT Gilda : Monsieur le Maire, Madame la Conseillère déléguée aux Droits des citoyens, Chers collègues,

Lyon jouit d'une tradition d'humanisme. L'histoire le dit. Aujourd'hui, notre Ville le montre encore par cette délibération. C'est notamment le soutien à la lutte contre les discriminations, pour l'égalité et les droits du citoyen, qui commande de ne pas séparer les personnes au regard de leur âge, leur appartenance sociale, leurs capacités physiques ou intellectuelles, leurs origines, religions, genre, sexe, qui témoigne de cette volonté.

En soutenant les associations qui œuvrent en ce sens, nous contribuons à cette part d'humanisme, plus encore, d'humanité qui nous anime.

Or d'aucuns voudraient nous faire croire que certaines discriminations et inégalités se justifient plus que d'autres. Nous ne le pensons pas. Rendre une égale justice à tous les individus, donner une vraie place dans notre cité aux plus démunis, aux personnes âgées, à celles porteuses de handicaps, permettre aux jeunes décrocheurs de poursuivre une scolarité formatrice et inclusive, combattre les idées reçues sur les origines des femmes et des hommes, soutenir les personnes en détention, aider les accidentés de la vie à s'acheminer vers leur réinsertion, accueillir dignement les migrants, faciliter l'accès à la culture pour tous, sont quelques-unes des actions portées par des associations que nous accompagnons, telle est la démarche de la Ville de Lyon.

À cela s'ajoute l'engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans leur quotidien, leur lieu de travail, leur accès aux droits. Et, bien évidemment, la reconnaissance des personnes homosexuelles, bisexuelles, transsexuelles, leur droit à l'égalité de traitement et de considération.

Certains de nos concitoyens sont un peu secoués par les côtés colorés et bruyants de la Gay Pride. On devrait pour autant empêcher, entraver la Marche des Fiertés ? On devrait interdire cette marche joyeuse dans ses justes revendications ? Ce fut pur bonheur de revoir sur nos quais du 5^e arrondissement ce cortège en liesse, n'en déplaise aux fâcheux et aux sectaires.

Et ainsi, en écho aux Dialogues en Humanité, organisés chaque année début juillet dans le parc de la Tête d'Or, le Vieux-Lyon, lieu pour certains de tentations discriminantes, offrira par la volonté d'associations et d'habitants, le côté pile à cette face sordide. Les dialogues résonneront en humanité dans le Vieux-Lyon aussi.

Les discriminations de tous ordres nuisent à l'intégrité morale des individus, rabaissent nos sociétés. Elles laissent imaginer que certains seraient supérieurs à d'autres. Elles se traduisent par de la violence verbale ou physique et finissent parfois par engendrer le repli, la défiance, la honte, la peur.

Alors, non, ne séparons pas, ne classifions pas, ne réduisons pas, ne fustigeons pas et ne marquons pas nos différences. Tâchons d'en tenir compte pour vivre mieux ensemble.

Monsieur le Maire, vous disiez dans votre édito de Lyon Citoyen de juin : « Il me semble essentiel de réaffirmer combien l'amélioration du quotidien de nos concitoyens constitue le cœur de notre mandat d'élu. » Nous ne pouvons que souscrire à ce précepte, dont nous vous savons le garant, même si certains en doutent.

En soutenant les associations qui se battent pour une égalité des droits et qu'il convient de saluer, nous avons là justement une possibilité parmi d'autres de pourvoir à l'amélioration du quotidien de tous nos concitoyens.

Il est toujours possible de faire mieux et davantage, ne l'oublions pas, mais cette délibération, pour laquelle nous nous prononçons très favorablement, dit déjà la volonté dans laquelle s'inscrit Lyon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup de cette communication.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention de Mme de Lavernée, Mme Bauguil, M. Lafond, et M. Royer)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3930 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 305 740 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

Rapporteur : Mme AÏT-MATEN Zorah

Mme AÏT-MATEN Zorah, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2018/3931 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 226 750 euros - Approbation et autorisation de signer les conventions de financement (rectificatif)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

Mme RIVOIRE Françoise, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce dossier concernant des actions auprès de nos personnes âgées pour lutter contre l'isolement, favoriser l'alimentation et permettre le lien social.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2018/3932 - Programmation financière complémentaire 2018 au titre de la santé (politique de la ville volet santé et soutien aux personnes fragilisées) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 35 300 euros

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

(Adopté)

2018/3933 - Programmation financière 2018 au titre de la réduction des risques sanitaires et préventions santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 177 500 euros

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, rapporteur : Chers collègues, avis favorable pour ces deux délibérations concernant la programmation financière au titre de la Politique de la Ville et également au titre de la réduction des risques sanitaires et de prévention santé.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

(Abstention de Mme de Lavernée, M. Brolquier, Mme Bauguil, M. Lafond et M. Royer sur le rapport 2018/3933))

2018/4041 - Mandat spécial accordé à M. Georges Képénékian et Mme Karine Dognin-Sauze pour une mission à Addis-Abeba (Éthiopie) du 20 au 25 juillet 2018

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

(Adopté)

2018/4042 - Mandat spécial accordé à M. le Maire, Georges Képénékian, Mme Karine Dognin-Sauze ainsi qu'à M. Michel Le Faou pour une mission à Copenhague du 28 au 30 août 2018

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Monsieur le Maire, avis favorable pour ces deux mandats, l'un concernant un déplacement en Éthiopie la fin du mois de juillet et l'autre un déplacement à Copenhague à la fin du mois d'août. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

M. LE MAIRE : Ce Conseil est terminé. Passez un bon été et de bonnes vacances, merci Monsieur Brolquier pour le souhait que vous avez formulé pour mes vacances. Bonne journée.

(La séance est levée à 18 heures 30.)
